

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 14 DECEMBRE 2023

Le Conseil d'Administration de Seine-Saint-Denis habitat, convoqué par mail le 29 novembre 2023, s'est réuni le jeudi 14 décembre 2023 à 17H en son siège 10, rue Gisèle Halimi à Bobigny (93002) sous la présidence de Monsieur Mathieu MONOT, Président de Seine-Saint-Denis habitat.

Administrateurs.trices :

Présent-e-s

Monsieur Mathieu MONOT
Madame Nadia AZOUG
Monsieur Stéphane TROUSSEL départ à 19h05 mandat à Mathieu MONOT
Madame Pascale LABBE départ à 18h58 mandat à Kamel BRAHMI
Monsieur Anthony MANGIN
Monsieur Géry DYKOKA NGOLO
Madame Françoise KERN
Monsieur Michel LANGLOIS
Madame Marinette SOLER KERRIEN
Madame Claire LEVY VROELANT
Monsieur Mohamed LALOUCHE
Monsieur Faouzy GUELLIL départ à 18h30 mandat à Géry DYKOKA NGOLO
Monsieur Maurice MENDES DA COSTA
Monsieur Kamel BRAHMI
Madame Eliane FROMENTEL
Monsieur Philippe GERMAIN
Madame Huguette GRANVILLE
Madame Mebrouka HADJADJ
Madame Viviane PHLEGER
Monsieur Abdou AHAMED départ à 18h50 mandat à Mathieu MONOT
Monsieur Christian BANDE

Excusé-e-s

Monsieur Abdel-Madjid SADI mandat à Géry DYKOKA NGOLO
Madame Marlène DOINE mandat à Nadia AZOUG
Madame Ounissa FODIL mandat à Michel LANGLOIS
Monsieur Michel HOEN mandat à Stéphane TROUSSEL
Madame Sandrine CRIE
Madame Samira AÏT- BENNOUR
Madame Myriam TINE

Absents

Madame Anne-Emmanuelle OUVRARD
Monsieur Vijay MONANY
Monsieur Jean-Baptiste PATURET

Soit 24 membres à voix délibérative présents ou représentés à l'ouverture de la séance. Le quorum a été maintenu tout au long de la séance (quorum à 18 membres).
(possibilité de 2 pouvoirs par Administrateur.trice depuis la réforme de 2022).

Administration :

Présent-e-s

Monsieur Bertrand PRADE	Directeur Général
Monsieur Jean-Marc POULAIN	Directeur Général Adjoint
Madame Cécile MAGE	Directrice Générale Adjointe
Madame Clémence DEBAILLE	Directrice Générale Adjointe
Madame Linda PORCHER	Directrice Générale Adjointe
Madame Pauline HUGOT	Cheffe de cabinet

Excusée

Madame Christelle ROSENTHAL	Secrétaire de Direction
-----------------------------	-------------------------

LE PRESIDENT EXPOSE

09 - délégation de
signature V01

Conseil d'Administration

Délibération n°

07.04.23

Adopté à l'unanimité

Adopté à la majorité

Voix contre

Abstention (s)

NPPV

Vu la délibération n°16.03.21 du Conseil d'administration du 23 septembre 2021 autorisant le Directeur Général à déléguer sa signature aux directeurs.trices et chef.fes de service ;

Vu la délibération n°07.06.21 du Conseil d'administration du 16 décembre 2021, *1^{ère} délibération modificative de la délibération susvisée* ;

Vu la délibération n°14.02.22 du Conseil d'administration du 30 juin 2022, *2^{ème} délibération modificative de la délibération susvisée* et introduisant la possibilité de subdélégations de signature ;

Vu la délibération n°05.01.23 du Conseil d'administration du 20 avril 2023, *3^{ème} délibération modificative de la délibération susvisée* ;

Vu la délibération n°09.02.23 du Conseil d'administration du 22 juin 2023, *4^{ème} délibération modificative de la délibération susvisée* ;

Considérant l'intérêt, pour la bonne marche des directions et services, d'y apporter un ajout pour les Directeurs.trices d'agences, relatif à la signature des mandats de gestion à la CAF;

Vu l'**annexe** établie en ce sens ;

LE CONSEIL DELIBERE

Article 1

Le Directeur Général est autorisé à déléguer sa signature aux Directeurs.trices Généraux.ales Adjoint.e.s, Directeurs.trices et Chef.fes de service, conformément aux dispositions en annexe, sachant que les courriers ou documents qui font l'objet du présent accord du Conseil d'administration s'entendent à l'exclusion de ceux dont la consistance, la portée ou la qualité du/de la destinataire, ou la conjugaison de ces caractéristiques, paraissent, au/à la titulaire de la délégation de signature, relever du Président, du Directeur Général, d'un.e Directeur.trice Général.e Adjoint.e ou d'un.e Directeur.trice.

Article 2

L'ensemble des courriers, documents, demandes, actes, contrats, conventions, permis, etc ..., non visés dans l'annexe comme pouvant faire l'objet d'une délégation de signature, sont signés par le Directeur Général.

Néanmoins, pour la bonne marche des services, en cas d'absence ou d'empêchement du Directeur Général, ce dernier est autorisé à déléguer sa signature aux directeurs.trices généraux.ales adjoint.es, directeurs.trices et chef.fes de service de son choix, pour les documents visés à l'alinéa précédent, sous réserve que cette délégation fasse l'objet d'une décision nominative précisant le contenu et la période de la délégation.

En outre, les délibérations soumises au Conseil d'administration et au Bureau, aux termes desquelles le Directeur Général est spécialement autorisé à signer des documents, demandes, actes, contrats, conventions, permis, etc, déterminés par la nature de l'affaire concernée, pourront également comporter la mention d'une délégation de signature possible à un.e collaborateur.trice.

Cette délibération devra être suivie d'une décision nominative emportant délégation de signature du Directeur Général à ce/cette collaborateur.trice.

Article 3

Les dispositions en annexe feront l'objet d'une décision nominative emportant délégation de signature du Directeur Général à ses collaborateurs.trices, étant ici précisé que les décisions nominatives précédemment établies pour ceux/celles des collaborateurs.trices pour lesquelles la présente délibération est sans effet, resteront en vigueur.

Article 4

Les précédentes délibérations sont modifiées partiellement conformément à l'annexe jointe; les autres dispositions restant inchangées.

Le Président



Mathieu MONOT
Conseiller départemental

Annexe à la délibération du Conseil d'administration du 14 décembre 2023

NOTA : les mentions surlignées en jaune dans la présente annexe indiquent les modifications intervenues par rapport à l'annexe de la précédente délibération.

DELEGATIONS DE SIGNATURE DU DIRECTEUR GENERAL DE SEINE-SAINT-DENIS HABITAT AUX DIRECTEURS.TRICES GENERAUX.ALES ADJOINT.ES, DIRECTEURS.TRICES ET CHEF.FES DE SERVICE

A / DIRECTIONS RATTACHEES A LA DIRECTION GENERALE

A1 / DIRECTION DE LA COMMUNICATION

a) Délégation de signature à la Directrice de la Communication, à l'effet de signer :

- Dépôt de plainte(s) au nom de l'Office
- Tous documents et courriers nécessaires à l'instruction des affaires courantes, à l'exclusion de tous courriers liés à l'ouverture de dossiers contentieux
- Bons de travaux, bons de commande, dans le cadre des marchés en tout ou partie à bons de commande et dans la limite des crédits votés
- Bons de travaux, ordres de service, générés suite à des fiches de consultation pour les besoins inférieurs à 40 000 € HT (cf fiche de consultation sur devis)
- Bons de travaux, ordres de service, générés suite aux marchés à prix globaux et forfaitaires pour les besoins inférieurs à 90 000 € HT (cf dématérialisation de ces marchés au 1/10/2018)
- Devis
- Ordres de service de démarrage des travaux ou prestations
- Ordres de service de prolongation de délai et de travaux modificatifs
- Documents afférents à la réception des travaux et à l'admission des prestations (y compris avec réserves)
- Tous documents afférents au règlement financier des marchés (certificat de paiement, décompte général, libération de retenue de garantie, etc)
- Actes spéciaux de sous-traitance et leur notification, ainsi que les exemplaires uniques d'acte d'engagement modifiés, et tout autre document nécessaire à la gestion des sous-traitances
- Mises en demeure non assorties d'une intention de résiliation
- Mises en demeure assorties d'une intention de résiliation, quelle que soit la procédure de passation du marché (appel d'offres, procédure adaptée, ...)
- Arrêtés des factures et mémoires dans le cadre des crédits délégués
- Certificats administratifs
- Copies certifiées conformes
- Publications Web

- Bons à tirer suivants :

- . Infos Locataires
- . Infos Concertation
- . Livrets locatifs thématiques locataires (livret d'accueil, guide du bon voisinage, guide des réparations Locatives ...)
- . Livrets locataires, dans le cadre des opérations de la Direction des politiques techniques et de maintenance, de la maîtrise d'ouvrage et du développement durable
- . Livrets internes (livret accueil du nouvel agent, livret de formation...)
- . Plaquettes de consultation individuelle
- . Panneaux d'exposition (dans le cadre des événementiels, logements témoins, vœux...)
- . Panneaux de chantier, panneaux de déclaration préalable de travaux, de permis de démolir et de construire

- L'ensemble des autres bons à tirer, et notamment :

- . Lettres aux locataires
- . Lettres Point Commun
- . Rapport d'activité
- . Lettres du Président
- . Brochures spécifiques (reprise de patrimoine, ouverture de point d'accueil, site internet...)
- . Cartons d'invitation tous événements
- . Cartes de vœux
- . Tous supports ponctuels liés à une campagne de communication spécifique (affiches, flyers, livrets...)
- . Mise à jour d'éléments de la charte graphique (papeterie, tous supports de communication....)
- . Les communiqués et dossiers de presse

Demeurent notamment réservés à la signature du Directeur Général :

- En matière de marchés publics, quelle que soit leur procédure de passation (appel d'offres, procédure adaptée,...) :
- les pièces contractuelles
- la notification du marché
- les avenants, et, le cas échéant, les exemplaires uniques d'acte d'engagement modifiés, et leur notification
- les décisions de poursuivre et leur notification
- les additifs et leur notification
- les fiches de consultation pour les besoins inférieurs à 40 000 € HT (cf fiche de consultation sur devis)
- les résiliations des marchés, quelle que soit la procédure de passation du marché (appel d'offres, procédure adaptée, ...)
- les reconductions des marchés
- et d'une manière générale, tous documents afférents à la passation et l'exécution des marchés

En cas d'absence ou d'empêchement de la Directrice de la Communication, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée :

- ***par le Directeur Général***
- ***ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par le/la DGA ou le/la Directeur/trice désigné.e pour le remplacer, par décision du Directeur Général.***

A2 / DIRECTION DE LA QUALITE

a) Délégation de signature à la Directrice de la Qualité, à l'effet de signer :

- Dépôt de plainte(s) au nom de l'Office
- Tous documents et courriers nécessaires à l'instruction des affaires courantes, à l'exclusion de tous courriers liés à l'ouverture de dossiers contentieux
- Bons de travaux, bons de commande, dans le cadre des marchés en tout ou partie à bons de commande et dans la limite des crédits votés
- Bons de travaux, ordres de service, générés suite à des fiches de consultation pour les besoins inférieurs à 40 000 € HT (cf fiche de consultation sur devis)
- Bons de travaux, ordres de service, générés suite aux marchés à prix globaux et forfaitaires pour les besoins inférieurs à 90 000 € HT (cf dématérialisation de ces marchés au 1/10/2018)
- Devis
- Arrêtés des factures et mémoires dans le cadre des crédits délégués
- Certificats administratifs
- Copies certifiées conformes

Demeurent notamment réservés à la signature du Directeur Général :

- En matière de marchés publics, quelle que soit leur procédure de passation (appel d'offres, procédure adaptée,...) :
- les pièces contractuelles
- la notification du marché
- les avenants, et, le cas échéant, les exemplaires uniques d'acte d'engagement modifiés, et leur notification
- les décisions de poursuivre et leur notification
- les additifs et leur notification
- les fiches de consultation pour les besoins inférieurs à 40 000 € HT (cf fiche de consultation sur devis)
- les ordres de service de démarrage des travaux ou prestations
- les ordres de service de prolongation de délai et de travaux modificatifs
- les documents afférents à la réception des travaux et à l'admission des prestations (y compris avec réserves)
- tous documents afférents au règlement financier des marchés (certificat de paiement, décompte général, libération de retenue de garantie, etc)
- les actes spéciaux de sous-traitance et leur notification, ainsi que les exemplaires uniques d'acte d'engagement modifiés, et tout autre document nécessaire à la gestion des sous-traitances
- les mises en demeure non assorties d'une intention de résiliation
- les mises en demeure assorties d'une intention de résiliation, quelle que soit la procédure de passation du marché (appel d'offres, procédure adaptée, ...)

- les résiliations des marchés, quelle que soit la procédure de passation du marché (appel d'offres, procédure adaptée, ...)
- les reconductions des marchés
- et d'une manière générale, tous documents afférents à la passation et l'exécution des marchés

En cas d'absence ou d'empêchement de la Directrice de la Qualité, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée :

- ***par le Directeur Général***
- ***ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par le/la DGA ou le/la Directeur/trice désigné.e pour le remplacer, par décision du Directeur Général.***

B / DIRECTION GENERALE ADJOINTE DEVELOPPEMENT PATRIMONIAL ET MAITRISE D'OUVRAGE

a) Délégation de signature à la Directrice Générale Adjointe, à l'effet de signer :

- Dépôt de plainte(s) au nom de l'Office

1- En matière de marchés publics relevant de son domaine de compétence, quelle que soit leur procédure de passation (appel d'offres, procédure adaptée,...) :

- les pièces contractuelles
- la notification du marché
- les avenants, et, le cas échéant, les exemplaires uniques d'acte d'engagement modifiés, et leur notification
- les décisions de poursuivre et leur notification
- les additifs et leur notification
- les fiches de consultation pour les besoins inférieurs à 40 000 € HT (cf fiche de consultation sur devis), quelle que soit la nature du marché
- les fiches de consultation pour les marchés de travaux inférieurs à 100 000 € HT (cf fiche de consultation dédiée), dans la limite des délais réglementaires autorisant le recours à ce type d'achat sans publicité ni mise en concurrence
- les ordres de service de démarrage des travaux ou prestations, à l'exception de ceux signés par le Directeur Général
- les ordres de service de prolongation de délai et de travaux modificatifs
- les documents afférents à la réception des travaux et à l'admission des prestations (y compris avec réserves)
- tous documents afférents au règlement financier des marchés (certificat de paiement, décompte général, libération de retenue de garantie, etc)
- les mises en demeure non assorties d'une intention de résiliation
- les reconductions des marchés
- les décomptes généraux et les libérations de retenue de garantie (ou de garantie à première demande) de tous les marchés relatifs aux opérations de constructions neuves, de réhabilitations et de démolitions
- et d'une manière générale, tous documents afférents à la passation et l'exécution des marchés à l'exception de ceux réservés à la signature du Directeur Général

Demeurent notamment réservés à la signature du Directeur Général :

- les ordres de service de démarrage des travaux ou prestations, des opérations de constructions neuves, de réhabilitations, de démolitions
- les mises en demeure assorties d'une intention de résiliation, quelle que soit la procédure de passation du marché (appel d'offres, procédure adaptée, ...)
- les résiliations des marchés, quelle que soit la procédure de passation du marché (appel d'offres, procédure adaptée, ...)

2- Pour tous les marchés de sa Direction :

- . Convocation de la CAO
- . Rapport de présentation pour la DRCL
- . Réponses aux demandes des candidats des motifs de rejet d'une offre
- . Pour le « Repêchage » des candidats : demande de documents manquants en phase candidature
- . Envoi de Dossiers de consultation (DCE) aux entreprises
- Et d'une manière générale, tous documents afférents à la passation et l'exécution des marchés à l'exception de ceux réservés à la signature du Directeur Général

3- Tous documents et courriers à caractère administratif relevant de son domaine de compétence, à l'exception des courriers liés à l'ouverture de dossiers contentieux.

En cas d'absence ou d'empêchement de la Directrice Générale Adjointe, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée par le/la DGA ou le/la Directeur/trice désigné.e pour la remplacer, par décision du Directeur Général.

b) Délégation de signature à la Cheffe du Service Montage et Développement, à l'effet de signer :

1 - En matière de marchés publics relevant de son domaine de compétence :

Pour les marchés sur fiche de consultation (quelle qu'en soit la nature si < 40 000 € HT ou pour les marchés de travaux < 100 000 € HT, dans la limite des délais réglementaires autorisant le recours à ce type d'achat sans publicité ni mise en concurrence) :

La Cheffe de service valide le(s) nom(s) du(des) prestataire(s) à consulter et le nom de l'attributaire pressenti.
La Directrice Générale Adjointe valide la proposition d'attribution (signe la fiche de consultation).
La Cheffe de service signe l'OS ou le bon de commande.

Pour les marchés inférieurs à 90 000 € HT (à l'exception des marchés conclus sur fiche de consultation) :

La Cheffe de service valide le DCE simplifié ou le DCE.
La Directrice Générale Adjointe signe (valide) le rapport d'analyse des offres.
Le Directeur Général signe le rapport d'analyse des offres (attribue le marché).
La Directrice Générale Adjointe signe les courriers aux candidats retenu/non retenus.
La Cheffe de service signe l'OS ou le bon de commande.

- Les bons de travaux, les bons de commande, dans le cadre des marchés en tout ou partie à bons de commande et dans la limite des crédits votés dont le montant est inférieur à 90 000 € HT

- Les bons de commandes des concessionnaires et huissiers (si interventions ponctuelles) dont le montant est inférieur à 90 000 € HT
- Les demandes d'avenants pour les marchés dont le montant est inférieur à 90 000 € HT
- La validation des factures et des situations de travaux dont le montant est inférieur à 90 000 € HT
- Les avis sur les agréments de sous-traitants

2- En matière de documents administratifs ou techniques relevant de son domaine de compétence :

- Documents afférents à la réception des travaux et à l'admission des prestations (y compris avec réserves)
- Courriers de validation des phases études (Esquisse, APS, APD,)
- Courriers aux entreprises et aux intervenants chantier relatifs aux affaires courantes
- Réponses aux courriers de l'administration fiscale pour connaître l'avancement d'un chantier
- Déclarations des logements aux services fiscaux
- BSDA
- DT (par informatique)
- Attestations et courriers simples à la CRAMIF, inspection du travail, OPBTP
- Demande de branchements concessionnaires....
- Demande de mise en location des postes de détente gaz
- Courrier pour modification des puissances souscrites des compteurs électriques
- Courrier de résiliation des compteurs électricité / gaz / eau
- Attestation sur l'honneur pour la valorisation des certificats d'économie d'énergie
- Communication à des tiers des données de suivi et patrimoniales exclues du périmètre RGPD
- Courriers afférents aux demandes d'information (DT / DICT)
- Attestation de capacité
- Certificat administratif à usage interne
- PV de réception des travaux par la DRIHL
- Dépôt de plainte(s) au nom de l'Office

En cas d'absence ou d'empêchement de la Cheffe de service Montage d'opérations, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée :

- ***par la Directrice Générale Adjointe***
- ***ou en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, par le/la DGA ou le/la Directeur/trice désigné.e pour la remplacer, par décision du Directeur Général***

c) Délégation de signature à la Cheffe du Service Projets Urbains, à l'effet de signer :

1 - En matière de marchés publics relevant de son domaine de compétence :

Pour les marchés sur fiche de consultation (quelle qu'en soit la nature si < 40 000 € HT ou pour les marchés de travaux < 100 000 € HT, dans la limite des délais réglementaires autorisant le recours à ce type d'achat sans publicité ni mise en concurrence) :

La Cheffe de service valide le(s) nom(s) du(des) prestataire(s) à consulter et le nom de l'attributaire pressenti.

La Directrice Générale Adjointe valide la proposition d'attribution (signe la fiche de consultation).

La Cheffe de service signe l'OS ou le bon de commande.

Pour les marchés inférieurs à 90 000 € HT (à l'exception des marchés conclus sur fiche de consultation) :

La Cheffe de service valide le DCE simplifié ou le DCE.

La Directrice Générale Adjointe signe (valide) le rapport d'analyse des offres.

Le Directeur Général signe le rapport d'analyse des offres (attribue le marché).

La Directrice Générale Adjointe signe les courriers aux candidats retenu/non retenus.

La Cheffe de service signe l'OS ou le bon de commande.

- Les bons de travaux, les bons de commande, dans le cadre des marchés en tout ou partie à bons de commande et dans la limite des crédits votés dont le montant est inférieur à 90 000 € HT

- Les bons de commandes des concessionnaires et huissiers (si interventions ponctuelles) dont le montant est inférieur à 90 000 € HT

- Les demandes d'avenants pour les marchés dont le montant est inférieur à 90 000 € HT

- La validation des factures et des situations de travaux dont le montant est inférieur à 90 000 € HT

- Les avis sur les agréments de sous-traitants

2- En matière de documents administratifs ou techniques relevant de son domaine de compétence :

- Documents afférents à la réception des travaux et à l'admission des prestations (y compris avec réserves)

- Courriers de validation des phases études (Esquisse, APS, APD,)

- Courriers aux entreprises et aux intervenants chantier relatifs aux affaires courantes

- Réponses aux courriers de l'administration fiscale pour connaître l'avancement d'un chantier

- Déclarations des logements aux services fiscaux

- BSDA

- DT (par informatique)

- Attestations et courriers simples à la CRAMIF, inspection du travail, OPBTP

- Demande de branchements concessionnaires....

- Demande de mise en location des postes de détente gaz

- Courrier pour modification des puissances souscrites des compteurs électriques

- Courrier de résiliation des compteurs électricité / gaz / eau

- Attestation sur l'honneur pour la valorisation des certificats d'économie d'énergie

- Communication à des tiers des données de suivi et patrimoniales exclues du périmètre RGPD

- Courriers afférents aux demandes d'information (DT / DICT)
- Attestation de capacité
- Certificat administratif à usage interne
- PV de réception des travaux par la DRIHL
- Dépôt de plainte(s) au nom de l'Office

En cas d'absence ou d'empêchement de la Cheffe du Service Projets Urbains, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée :

- ***par la Directrice Générale Adjointe***
- ***ou en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, par le/la DGA ou le/la Directeur/trice désigné.e pour la remplacer, par décision du Directeur Général***

B1 / DIRECTION TECHNIQUE

a) Délégation de signature au Directeur Technique, à l'effet de signer :

1 - En matière de marchés publics relevant de son domaine de compétence :

Pour les marchés subséquents, quels qu'en soient les montants :

Le Directeur Technique valide le DCE et signe le rapport d'analyse des offres valant attribution du marché.

Le Directeur Technique signe les courriers aux candidats retenu/non retenus.

Le Directeur Technique signe les pièces contractuelles.

Le Directeur Technique signe tous documents afférents à la passation et l'exécution de ces marchés.

Pour les marchés sur fiche de consultation (quelle qu'en soit la nature si < 40 000 € HT ou pour les marchés de travaux < 100 000 € HT, dans la limite des délais réglementaires autorisant le recours à ce type d'achat sans publicité ni mise en concurrence) :

S'il y a un.e chef.fe de service :

Le/La chef.fe de service valide le(s) nom(s) du(des) prestataire(s) à consulter et le nom de l'attributaire pressenti.

Le Directeur Technique valide la proposition d'attribution (signe la fiche de consultation).

Le/La chef.fe de service signe l'OS ou le bon de commande et, le cas échéant, l'ensemble des pièces associées à l'OS ou au bon de commande.

Si les agent.es sont directement rattaché.es au Directeur Technique :

Le Directeur Technique valide le nom du prestataire à consulter, valide la proposition d'attribution (signe la fiche de consultation) et signe l'OS.

Pour tous les autres marchés :

S'il y a un.e chef.fe de service :

Le DCE simplifié ou le DCE est validé par le/la chef.fe de service (si marché inférieur à 90 000 € HT) ou le Directeur Technique (si marché supérieur ou égal à 90 000 € HT).

Le Directeur Technique valide (signe) le rapport d'analyse des offres (si marché inférieur à 90 000 € HT) ou la DGA valide (signe) le rapport d'analyse des offres (si marché supérieur ou égal à 90 000 € HT).

Le Directeur Général signe (attribue le marché) le rapport d'analyse des offres.

Le Directeur Technique signe les courriers aux candidats retenu/non retenus.

Signature de l'OS ou du bon de commande par :

- Pour les marchés de réhabilitation, construction, démolition et résidentialisation, quel que soit leur montant :
le Directeur Général
- Pour les autres marchés :

- Si inférieurs à 90 000 € HT : le/la chef.fe de service
- Si supérieurs ou égaux à 90 000 € HT : le Directeur Technique

Si les agent.es sont directement rattaché.es au Directeur Technique :

La DGA valide (signe) le rapport d'analyse des offres.

Le Directeur Général signe (attribue le marché) le rapport d'analyse des offres.

Le Directeur Technique signe les courriers aux candidats retenu/non retenus.

Signature de l'OS ou du bon de commande par :

- Pour les marchés de réhabilitation, construction, démolition et résidentialisation, quel que soit leur montant : le Directeur Général
 - Pour les autres marchés : le Directeur Technique
- Les pièces contractuelles (quelle que soit leur procédure de passation (appel d'offres, procédure adaptée,...))
 - La notification des marchés (*avec copie, en vis-à-vis dans le parapheur ou dans AIRS Courrier, du rapport d'analyse des offres*)
 - Tous documents afférents au règlement financier (factures, situations de travaux, notes d'honoraires, certificat de paiement, etc) pour les marchés dont le montant est supérieur à 90 000 € HT (si inférieur, signature des chef.fes de service), à l'exclusion des Décomptes Généraux et Définitifs et des libérations des retenus de garantie restant à la signature de la DGA
 - Les avenants, et, le cas échéant, les exemplaires uniques d'acte d'engagement modifiés, et leur notification, dans la limite de 5% du montant initial du marché ou de 90 000 € HT, à l'exclusion des avenants pour prolongation des marchés forfaitaires pluriannuels
 - Les additifs et leur notification pour les marchés dont le montant est supérieur à 90 000 € HT (si inférieur, signature des chef.fes de service).
 - Les mises en demeure non assorties d'une intention de résiliation
 - Les actes spéciaux de sous-traitance et leur notification, ainsi que les exemplaires uniques d'acte d'engagement modifiés, et tout autre document nécessaire à la gestion des sous-traitances pour les marchés dont le montant est supérieur à 90 000 € HT (si inférieur, signature des chef.fes de service)
 - Les reconductions des marchés
 - Les ordres de service de prolongation de délai et de travaux modificatifs pour les marchés dont le montant est supérieur à 90 000 € HT (si inférieur, signature des chef.fes de services).
 - Les états de pénalités
 - Les bons de travaux, les bons de commande, dans le cadre des marchés en tout ou partie à bons de commande et dans la limite des crédits votés dont le montant est supérieur à 90 000 € HT
 - Les bons de commandes des concessionnaires dont le montant est supérieur à 90 000 € HT
 - Les demandes d'avenants pour les marchés dont le montant est supérieur à 90 000€ HT, dans la limite de 5% du montant initial du marché ou de 90 0000 € HT, à l'exclusion des avenants pour prolongation des marchés forfaitaires pluriannuels

Pour tous les marchés de sa Direction :

- tous documents afférents à la passation et l'exécution des marchés à l'exception de ceux réservés à la signature de la Directrice Générale Adjointe ou du Directeur Général

Demeurent notamment réservés à la signature du Directeur Général :

- Etablissement de la liste des membres d'un jury

- Convocation du jury
- L'attribution de tous les marchés supérieurs à 40 000 € HT, à l'exception des marchés de travaux < 100 000 € HT conclus sur fiche de consultation
- Les ordres de service de démarrage des travaux ou prestations, des opérations de constructions neuves, de réhabilitations, de démolitions et de résidentialisations
- Les décisions de poursuivre et leur notification
- Les mises en demeure assorties d'une intention de résiliation, quelle que soit la procédure de passation du marché (appel d'offres, procédure adaptée, ...)
- Les résiliations des marchés, quelle que soit la procédure de passation du marché (appel d'offres, procédure adaptée, ...)

2- Tous documents administratifs ou techniques relevant de son domaine de compétence et notamment :

- conventions diverses après approbation du CA ou du Bureau
- conventions d'occupation précaire pour une durée inférieure à 1 an (sur la base d'un modèle type)
- autorisations d'interventions ponctuelles à des tiers sur du foncier de l'Office (en lien avec l'activité de la Direction Technique)
- correspondances adressées aux entreprises dans le cadre de l'exécution des marchés suivis par ses services
- correspondances précontentieuses avec les entreprises / les équipes de maîtrise d'œuvre / les intervenants chantier
- demandes d'avis de France Domaine soumis à sa signature par le service Juridique
- Cerfa Déclaration de travaux et Déclaration Préalable
- Cerfa Permis de construire
- Déclaration d'ouverture de chantier et d'achèvement des travaux
- plans de bornage soumis à sa signature par le service Juridique
- courriers divers aux partenaires et services de l'Etat (les courriers ayant une forte incidence restant à la signature du Directeur Général)
- Tous documents et courriers nécessaires à l'instruction des affaires courantes, à l'exclusion de tous courriers liés à l'ouverture de dossiers contentieux
- Dépôt de plainte(s) au nom de l'Office

Demeurent notamment réservés à la signature du Directeur Général :

- Contrats de fourniture de fluides (gaz, électricité et eau)
- Correspondances avec les élus / le Préfet
- Communication à des tiers des données de suivi et patrimoniales incluses dans le périmètre RGPD.

En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur Technique, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée :

- ***par la Directrice Générale Adjointe***
- ***ou en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, par le/la DGA ou le/la Directeur/trice désigné.e pour la remplacer, par décision du Directeur Général***

b) Délégation de signature aux Chefs des Services Travaux et Maintenance à l'effet de signer :

1 - En matière de marchés publics relevant de son domaine de compétence :

Pour les marchés sur fiche de consultation (quelle qu'en soit la nature si < 40 000 € HT ou pour les marchés de travaux < 100 000 € HT, dans la limite des délais réglementaires autorisant le recours à ce type d'achat sans publicité ni mise en concurrence) :

Le Chef de service valide le(s) nom(s) du(des) prestataire(s) à consulter et le nom de l'attributaire pressenti.

Le Directeur Technique valide la proposition d'attribution (signe la fiche de consultation).

Le Chef de service signe l'OS ou le bon de commande.

Pour les marchés inférieurs à 90 000 € HT (à l'exception des marchés conclus sur fiche de consultation) :

Le Chef de service valide le DCE simplifié ou le DCE.

Le Directeur Technique signe (valide) le rapport d'analyse des offres.

Le Directeur Général signe (attribue le marché) le rapport d'analyse des offres.

Le Directeur Technique signe les courriers aux candidats retenu/non retenus.

Le Chef de service signe l'OS ou le bon de commande.

- Les bons de travaux, les bons de commande, dans le cadre des marchés en tout ou partie à bons de commande et dans la limite des crédits votés dont le montant est inférieur à 90 000 € HT

- Les bons de commandes des concessionnaires et huissiers (si interventions ponctuelles) dont le montant est inférieur à 90 000 € HT

- Les demandes d'avenants pour les marchés dont le montant est inférieur à 90 000 € HT

- La validation des factures et des situations de travaux dont le montant est inférieur à 90 000 € HT

- Les avis sur les agréments de sous-traitants

2- En matière de documents administratifs ou techniques relevant de son domaine de compétence :

- Documents afférents à la réception des travaux et à l'admission des prestations (y compris avec réserves)

- Courrier de validation des phases études (Esquisse, APS, APD....)

- Courriers aux entreprises et aux intervenants chantier relatifs aux affaires courantes

- Réponses aux courriers de l'administration fiscale pour connaître l'avancement d'un chantier

- Déclarations des logements aux services fiscaux

- BSDA

- DT (par informatique)

- Attestations et courriers simples à la CRAMIF, inspection du travail, OPBTP

- Demande de branchements concessionnaires...

- Courriers aux entreprises pour les coefficients d'actualisation des marchés gérés par la Direction Technique

- Demande de mise en location des postes de détente gaz

- Courrier pour modification des puissances souscrites des compteurs électriques

- Courrier de résiliation des compteurs électricité / gaz / eau

- Attestation sur l'honneur pour la valorisation des certificats d'économie d'énergie
- Arrêté des factures liées aux prestations forfaitaires des marchés d'entretien liées à l'activité du service Maintenance
- Arrêté des mémoires liés à l'activité du service Maintenance, dont mémoire pour régularisation des charges
- Communication à des tiers des données de suivi et patrimoniales exclues du périmètre RGPD
- Courriers afférents aux demandes d'information (DT / DICT)
- Déclaration des installations classées pour la protection de l'environnement sous la rubrique 2910 (chaufferies PIC) et déclassement
- Attestation de capacité
- Certificats administratifs à usage interne
- PV de réception des travaux par la DRIHL
- Permis de feu (travaux d'étanchéité, plomberie, voirie...)
- Dépôt de plainte(s) au nom de l'Office

b1) Délégation de signature au Chef du Service Maintenance à l'effet de signer :

- Convention relative à la délivrance des certificats QUALIGAZ BAILLEUR pour la « Sécurisation des installations intérieures de gaz par un CERTIFICAT QUALIGAZ BAILLEUR »
- Convention tripartite entre Seine-Saint-Denis habitat, QUALIGAZ et un prestataire titulaire de l'appellation « Professionnel du Gaz (PG) »

En cas d'absence ou d'empêchement des Chefs des Services Travaux et Maintenance, la délégation de signature qui leur est conférée sera exercée :

- *par le Directeur Technique*
- *ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par la Directrice Générale Adjointe*
- *ou en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, par le/la DGA ou le/la Directeur/trice désigné.e pour le remplacer, par décision du Directeur Général.*

B2 / DIRECTION DE LA MAITRISE D'OUVRAGE

a) Délégation de signature à la Directrice de la Maitrise d'Ouvrage, à l'effet de signer :

1 - En matière de marchés publics relevant de son domaine de compétence :

Pour les marchés subséquents, quels qu'en soient les montants :

La Directrice de la Maitrise d'Ouvrage valide le DCE et signe le rapport d'analyse des offres valant attribution du marché.

La Directrice de la Maitrise d'Ouvrage signe les courriers aux candidats retenu/non retenus.

La Directrice de la Maitrise d'Ouvrage signe les pièces contractuelles.

La Directrice de la Maitrise d'Ouvrage signe tous documents afférents à la passation et l'exécution de ces marchés.

Pour les marchés sur fiche de consultation (quelle qu'en soit la nature si < 40 000 € HT ou pour les marchés de travaux < 100 000 € HT, dans la limite des délais réglementaires autorisant le recours à ce type d'achat sans publicité ni mise en concurrence) :

Le/La chef.fe de service valide le(s) nom(s) du(des) prestataire(s) à consulter et le nom de l'attributaire pressenti.
La Directrice de la maîtrise d'ouvrage valide la proposition d'attribution (signe la fiche de consultation).
Le/La chef.fe de service signe l'OS ou le bon de commande et, le cas échéant, l'ensemble des pièces associées à l'OS ou au bon de commande.

Pour tous les autres marchés :

Le DCE simplifié ou le DCE est validé par le/la chef.fe de service (si marché inférieur à 90 000 € HT) ou la Directrice de la Maitrise d'Ouvrage (si marché supérieur ou égal à 90 000 € HT).

La Directrice de la Maitrise d'Ouvrage signe (valide) le rapport d'analyse des offres (si marché inférieur à 90 000 € HT) ou la DGA signe (valide) le rapport d'analyse des offres (si marché supérieur ou égal à 90 000 € HT).

Le Directeur Général signe (attribue le marché) le rapport d'analyse des offres.

La Directrice de la Maitrise d'Ouvrage signe les courriers aux candidats retenu/non retenus.

Signature de l'OS ou du bon de commande (et, le cas échéant, l'ensemble des pièces associées à l'OS ou au bon de commande) par :

- Pour les marchés de réhabilitation, construction, démolition et résidentialisation, quel que soit leur montant : le Directeur Général.
- Pour les autres marchés :
 - o Si inférieurs à 90 000 € HT : le/la chef.fe de service.
 - o Si supérieurs ou égaux à 90 000 € HT : la Directrice de la Maitrise d'Ouvrage.
- Les pièces contractuelles (quelle que soit leur procédure de passation (appel d'offres, procédure adaptée,...))
- La notification des marchés (avec copie, en vis-à-vis dans le parapheur ou dans AIRS Courrier, du rapport d'analyse des offres)
- Tous documents afférents au règlement financier (factures, situations de travaux, notes d'honoraires, certificat de paiement, etc) pour les marchés dont le montant est supérieur à 90 000 € HT (si inférieur, signature des chef.fes de service), à l'exclusion des Décomptes Généraux et Définitifs et des libérations des retenus de garantie restant à la signature de la DGA
- Les avenants, et, le cas échéant, les exemplaires uniques d'acte d'engagement modifiés, et leur notification, dans la limite de 5% du montant initial du marché ou de 90 000 € HT
- Les additifs et leur notification pour les marchés dont le montant est supérieur à 90 000 € HT (si inférieur, signature des chef.fes de services), dans la limite de 5% du montant initial du marché ou de 90 000 € HT
- Les mises en demeure non assorties d'une intention de résiliation
- Les actes spéciaux de sous-traitance et leur notification, ainsi que les exemplaires uniques d'acte d'engagement modifiés, et tout autre document nécessaire à la gestion des sous-traitances pour les marchés dont le montant est supérieur à 90 000 € HT (si inférieur, signature des chef.fes de services)
- Les reconductions des marchés
- Les ordres de service de prolongation de délai et de travaux modificatifs pour les marchés dont le montant est supérieur à 90 000 € HT (si inférieur, signature des chef.fes de services), dans la limite de 5% du montant initial du marché ou de 90 000 € HT
- Les états de pénalités
- Les bons de travaux, les bons de commande, dans le cadre des marchés en tout ou partie à bons de commande et dans la limite des crédits votés dont le montant est supérieur à 90 000 € HT
- Les bons de commandes des concessionnaires dont le montant est supérieur à 90 000 € HT
- Les demandes d'avenants pour les marchés dont le montant est supérieur à 90 000 € HT, dans la limite de 5% du montant initial du marché ou de 90 000 € HT

Pour tous les marchés de sa Direction :

- tous documents afférents à la passation et l'exécution des marchés à l'exception de ceux réservés à la signature de la Directrice Générale adjointe ou du Directeur Général

Demeurent notamment réservés à la signature du Directeur Général :

- Etablissement de la liste des membres d'un jury
- Convocation du jury
- L'attribution de tous les marchés supérieurs à 40 000 € HT
- Les ordres de service de démarrage des travaux ou prestations, des opérations de constructions neuves, de réhabilitations, de démolitions et de résidentialisations
- Les décisions de poursuivre et leur notification
- Les mises en demeure assorties d'une intention de résiliation, quelle que soit la procédure de passation du marché (appel d'offres, procédure adaptée, ...)
- Les résiliations des marchés, quelle que soit la procédure de passation du marché (appel d'offres, procédure adaptée, ...)

2 - Tous documents administratifs ou techniques relevant de son domaine de compétence et notamment :

- conventions diverses après approbation du CA ou du Bureau
- conventions d'occupation précaire pour une durée inférieure à 1 an (sur la base d'un modèle type)
- autorisations d'interventions ponctuelles à des tiers sur du foncier de l'Office (en lien avec l'activité de la Direction de la maîtrise d'ouvrage)
- correspondances adressées aux entreprises dans le cadre de l'exécution des marchés suivis par ses services et collaborateurs/trices.
- correspondances précontentieuses avec les entreprises / les équipes de maîtrise d'œuvre / les intervenants chantier
- demandes d'avis de France Domaine soumis à sa signature par le service Juridique
- Cerfa Déclaration de travaux et Déclaration Préalable
- Cerfa Permis de construire
- Déclaration d'ouverture de chantier et d'achèvement des travaux
- plans de bornage soumis à sa signature par le service Juridique
- courriers divers aux partenaires et services de l'Etat (les courriers ayant une forte incidence restant à la signature du Directeur Général)
- Tous documents et courriers nécessaires à l'instruction des affaires courantes, à l'exclusion de tous courriers liés à l'ouverture de dossiers contentieux
- Dépôt de plainte(s) au nom de l'Office

En cas d'absence ou d'empêchement de la Directrice de la Maîtrise d'Ouvrage, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée :

- **par la Directrice Générale Adjointe,**
- **ou en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, par le/la DGA ou le/la Directeur/trice désigné.e pour la remplacer, par décision du Directeur Général.**

b) Délégation de signature aux Chef.fes du Service Réhabilitation 1, du Service Réhabilitation 2 et du Service Construction Neuve, à l'effet de signer :

1 - En matière de marchés publics relevant de son domaine de compétence :

Pour les marchés sur fiche de consultation (quelle qu'en soit la nature si < 40 000 € HT ou pour les marchés de travaux < 100 000 € HT, dans la limite des délais réglementaires autorisant le recours à ce type d'achat sans publicité ni mise en concurrence) :

Le Chef de service valide le(s) nom(s) du(des) prestataire(s) à consulter et le nom de l'attributaire pressenti.
La Directrice de la maîtrise d'ouvrage valide la proposition d'attribution (signe la fiche de consultation).
Le Chef de service signe l'OS ou le bon de commande et, le cas échéant, l'ensemble des pièces associées à l'OS ou au bon de commande.

Pour les marchés inférieurs à 90 000 € HT (à l'exception des marchés conclus sur fiche de consultation) :

Le Chef de service valide le DCE simplifié ou le DCE.
La Directrice de la maîtrise d'ouvrage signe (valide) le rapport d'analyse des offres.
Le Directeur Général signe (attribue le marché) le rapport d'analyse des offres.
La Directrice de la maîtrise d'ouvrage signe les courriers aux candidats retenu/non retenus.
Le Chef de service signe l'OS ou le bon de commande et, le cas échéant, l'ensemble des pièces associées à l'OS ou au bon de commande.

- Les bons de travaux, les bons de commande, dans le cadre des marchés en tout ou partie à bons de commande et dans la limite des crédits votés dont le montant est inférieur à 90 000 € HT

- Les bons de commandes des concessionnaires et huissiers (si interventions ponctuelles) dont le montant est inférieur à 90 000 € HT

- Les demandes d'avenants pour les marchés dont le montant est inférieur à 90 000 € HT

- La validation des factures et des situations de travaux dont le montant est inférieur à 90 000 € HT

- Les avis sur les agréments de sous-traitants

2- En matière de documents administratifs ou techniques relevant de son domaine de compétence :

- Documents afférents à la réception des travaux et à l'admission des prestations (y compris avec réserves)

- Courriers de validation des phases études (Esquisse, APS, APD,)

- Courriers aux entreprises et aux intervenants chantier relatifs aux affaires courantes

- Réponses aux courriers de l'administration fiscale pour connaître l'avancement d'un chantier

- Déclarations des logements aux services fiscaux

- BSDA

- DT (par informatique)

- Attestations et courriers simples à la CRAMIF, inspection du travail, OPBTP
- Demande de branchements concessionnaires....
- Demande de mise en location des postes de détente gaz
- Courrier pour modification des puissances souscrites des compteurs électriques
- Courrier de résiliation des compteurs électricité / gaz / eau
- Attestation sur l'honneur pour la valorisation des certificats d'économie d'énergie
- Communication à des tiers des données de suivi et patrimoniales exclues du périmètre RGPD
- Courriers afférents aux demandes d'information (DT / DICT)
- Attestation de capacité
- Certificat administratif à usage interne
- PV de réception des travaux par la DRIHL
- Dépôt de plainte(s) au nom de l'Office

En cas d'absence ou d'empêchement des Chefs du Service Réhabilitation 1, du Service Réhabilitation 2 et du Service Construction Neuve, la délégation de signature qui leur est conférée sera exercée :

- *par la Directrice de la Maîtrise d'Ouvrage*
- *ou en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, par la Directrice Générale Adjointe*
- *ou en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, par le/la DGA ou le/la Directeur/trice désigné.e pour le remplacer, par décision du Directeur Général.*

C / DIRECTION GENERALE ADJOINTE DE LA GESTION DU PATRIMOINE, DE LA GESTION LOCATIVE, DES ATTRIBUTIONS ET DES POLITIQUES SOCIALES

a) Délégation de signature à la Directrice Générale Adjointe, à l'effet de signer :

- Dépôt de plainte(s) au nom de l'Office

1 - En matière de marchés publics relevant de son domaine de compétence, quelle que soit leur procédure de passation (appel d'offres, procédure adaptée,...) :

- les pièces contractuelles
- la notification du marché
- les avenants, et, le cas échéant, les exemplaires uniques d'acte d'engagement modifiés, et leur notification
- les décisions de poursuivre et leur notification
- les additifs et leur notification
- les fiches de consultation (cf fiche de consultation sur devis) pour tous les marchés < 40 000 € HT ou pour les marchés de travaux < 100 000 € HT (dans la limite des délais réglementaires autorisant le recours à ce type d'achat sans publicité ni mise en concurrence), à l'exception de celles signées par le Chef du service Politiques urbaines

et projets sociaux relatives aux prestations commandées aux associations dans le cadre des activités de développement social et urbain

- les bons de travaux, ordres de service, générés suite à des fiches de consultation (cf fiche de consultation sur devis), si le/la chef.fe de service ou le/la directeur/trice n'a pas délégation pour les signer

- les bons de travaux, ordres de service, générés suite aux marchés pour les besoins inférieurs à 90 000 € HT (cf dématérialisation de ces marchés au 1/10/2018) si le/la chef.fe de service ou le/la directeur/trice n'a pas délégation pour les signer

- les ordres de service de démarrage des travaux ou prestations

- les ordres de service de prolongation de délai et de travaux modificatifs

- les bons de travaux, les bons de commande, dans le cadre des marchés en tout ou partie à bons de commande et dans la limite des crédits votés

- les documents afférents à la réception des travaux et à l'admission des prestations (y compris avec réserves)

- tous documents afférents au règlement financier des marchés (certificat de paiement, décompte général, libération de retenue de garantie, etc)

- les actes spéciaux de sous-traitance et leur notification, ainsi que les exemplaires uniques d'acte d'engagement modifiés, et tout autre document nécessaire à la gestion des sous-traitances

- les mises en demeure non assorties d'une intention de résiliation

- les reconductions des marchés

- et d'une manière générale, tous documents afférents à la passation et l'exécution des marchés à l'exception de ceux réservés à la signature du Directeur Général

Demeurent notamment réservés à la signature du Directeur Général :

- les mises en demeure assorties d'une intention de résiliation, quelle que soit la procédure de passation du marché (appel d'offres, procédure adaptée, ...)

- les résiliations des marchés, quelle que soit la procédure de passation du marché (appel d'offres, procédure adaptée, ...)

2 - Tous documents et courriers à caractère administratif relevant de son domaine de compétence, à l'exception des courriers liés à l'ouverture de dossiers contentieux

3 - Tous documents et courriers à caractère administratif préparés par les services et Agences placés sous son autorité, et notamment :

3.1 : Pour le Service Commerces

- Tous documents et courriers nécessaires à l'instruction des affaires courantes, à l'exclusion des courriers liés à l'ouverture de dossiers contentieux autres que ceux relatifs au recouvrement

- Baux commerciaux

- Renouvellements de baux commerciaux

- Conventions administratives de locaux consenties avec les collectivités territoriales, les personnes morales de droit public et privé, administrations diverses...et renouvellement desdites conventions

- Conventions administratives des logements à usage autre que d'habitation exclusive

- Correspondances adressées aux entreprises dans le cadre de l'exécution des marchés suivis par ce service
- Révisions triennales de loyers
- Conventions précaires (films, cirques, brocantes, etc)
- Agréments de cessions (pour les commerçants)
- Engagements de locations avec les personnes morales de droit privé (associations)
- Tout courrier ou document relatif à la mise à jour des informations cadastrales
- Certificats administratifs
- Copies certifiées conformes

Demeurent notamment réservés à la signature du Directeur Général :

- Conventions de terrains, de panneaux publicitaires, d'enseignes lumineuses et renouvellement desdites conventions
- Conventions de RPA, sites GSM, LCR et leurs renouvellements
- Tous engagements de procédures contentieuses concernant les locations commerciales et administratives

3.2 : Pour le Service Recouvrement

- Tous documents et courriers notifiant un abandon de créance
- Courrier notifiant à un locataire débiteur l'autorisation de muter avec sa dette

3.3 : Pour la Direction du Centre de Relations Locataires

- Tous documents et courriers nécessaires à l'instruction des affaires courantes, à l'exclusion des courriers liés à l'ouverture de dossiers contentieux
- Copies certifiées conformes

3.4 : Pour les Agences

- Tous documents et courriers nécessaires à l'instruction des affaires courantes, à l'exclusion des courriers liés à l'ouverture de dossiers contentieux
- Copies certifiées conformes

3.5 : Pour le Service Politiques urbaines et projets sociaux

- Tous documents et courriers nécessaires à l'instruction des affaires courantes, à l'exclusion des courriers liés à l'ouverture de dossiers contentieux
- Correspondances adressées aux entreprises dans le cadre de l'exécution des marchés suivis par ce service
- Arrêtés des factures et mémoires dans le cadre des crédits délégués
- Certificats administratifs
- Copies certifiées conformes

En cas d'absence ou d'empêchement de la Directrice Générale Adjointe chargée de la gestion du patrimoine, de la gestion locative, des attributions et des politiques sociales, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée par le/la DGA ou le/la Directeur/trice désigné.e pour la remplacer, par décision du Directeur Général.

b) Délégation de signature au Chef du Service Commerces, à l'effet de signer :

- Dépôt de plainte(s) au nom de l'Office
- Tous documents et courriers nécessaires à l'instruction des affaires courantes de son champ de compétence (les locaux et locations autres que les logements), à l'exclusion de tous courriers liés à l'ouverture de dossiers contentieux, et notamment :
 - Dans la limite des crédits votés, et dans le cadre des marchés à bons de commande, bons de travaux relatifs à la remise en état des locaux (autres que ceux destinés à l'habitation), aux insertions publicitaires et au métrage des locaux
- Toutes correspondances concernant les appels de candidatures et les autorisations de visite
- Toutes correspondances relatives à la gestion courante des locations commerciales, administratives et professionnelles, à l'exclusion des courriers adressés aux élus locaux et aux parlementaires
- Tout courrier ou document relatif à la mise à jour des informations cadastrales
- Arrêtés des factures et mémoires dans le cadre des crédits délégués
- Certificats administratifs
- Copies certifiées conformes

En cas d'absence ou d'empêchement du Chef du Service Commerces, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée :

- ***par la Directrice Générale Adjointe***
- ***ou en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, par le/la DGA ou le/la Directeur/trice désigné.e pour la remplacer, par décision du Directeur Général.***

c) Délégation de signature au Chef du Service Politiques urbaines et projets sociaux, à l'effet de signer :

- Dépôt de plainte(s) au nom de l'Office
- Tous documents et courriers nécessaires à l'instruction des affaires courantes, à l'exclusion de tous courriers liés à l'ouverture de dossiers contentieux
- Fiches de consultation pour les besoins inférieurs à 40 000 €HT (cf fiche de consultation sur devis), relatives aux prestations commandées aux associations dans le cadre des activités de développement social et urbain
- Devis
- Arrêtés des factures et mémoires dans le cadre des crédits délégués
- Certificats administratifs
- Copies certifiées conformes

En cas d'absence ou d'empêchement du Chef du Service Politiques urbaines et projets sociaux, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée :

- ***par la Directrice Générale Adjointe***
- ***ou en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, par le/la DGA ou le/la Directeur/trice désigné.e pour la remplacer, par décision du Directeur Général.***

d) Délégation de signature au Directeur du Centre de Relations Locataires, à l'effet de signer :

- Dépôt de plainte(s) au nom de l'Office
- Tous documents et courriers nécessaires à l'instruction des affaires courantes, à l'exclusion de tous courriers liés à l'ouverture de dossiers contentieux
- Bons de travaux, bons de commande, dans le cadre des marchés en tout ou partie à bons de commande et dans la limite des crédits votés
- Les fiches de consultation pour les besoins inférieurs à 40 000 € HT (cf. fiche de consultation sur devis)
- Bons de travaux, ordres de service, générés suite à des fiches de consultation pour les besoins inférieurs à 40 000 € HT (cf. fiche de consultation sur devis)
- Bons de travaux, ordres de service, générés suite aux marchés pour les besoins inférieurs à 90 000 € HT (cf. dématérialisation de ces marchés au 1/10/2018)
- Devis
- Demandes de devis
- Arrêtés des factures et mémoires dans le cadre des crédits délégués
- Documents afférents à la réception des travaux et à l'admission des prestations (y compris avec réserves)
- Réponses type apportées aux demandeurs de logement
- Courriers de confirmation de plan d'apurement amiable
- Attestations de loyer à jour
- Courriers aux locataires pour les sinistres traités en CIDRE (Convention d'Indemnisation Directe et de Renonciation à Recours) et - depuis le 1er juin 2018 - en IRSI (Convention d'Indemnisation et Recours des Sinistres Immeuble), et autres sinistres traités par le Pôle sinistres du Centre de Relations Locataires
- Copies certifiées conformes

En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur du Centre de Relations Locataires, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée :

- ***par son Adjointe***
- ***ou en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, par la Directrice Générale Adjointe***
- ***ou en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, par le/la DGA ou le/la Directeur/trice désigné.e pour la remplacer, par décision du Directeur Général.***

e) Délégation de signature aux Directeurs/trices d'Agences de Bobigny, de Stains, Grand Paris Grand Est, La Courneuve, Dugny et Romainville, à l'effet de signer :

- Dépôt de plainte(s) au nom de l'Office

Tous documents et courriers nécessaires à l'instruction des affaires courantes, à l'exclusion de tous courriers liés à l'ouverture de dossiers contentieux et de tous courriers adressés nominativement aux élus locaux et parlementaires comportant des engagements de portée générale

Courriers adressés aux élus locaux et parlementaires, aux services administratifs, techniques ou sociaux des collectivités territoriales et aux services de l'Etat, et ne comportant pas d'engagement de portée générale

- Conventions dans le cadre du Développement Social Urbain

- les Bons de travaux, ordres de service, générés suite à des fiches de consultation (cf fiche de consultation sur devis) pour tous les marchés < 40 000 € HT ou pour les marchés de travaux < 100 000 € HT (dans la limite des délais réglementaires autorisant le recours à ce type d'achat sans publicité ni mise en concurrence),

- les Bons de travaux, ordres de service, générés suite aux marchés pour les besoins inférieurs à 90 000 € HT (cf dématérialisation de ces marchés au 1/10/2018)

- Correspondances adressées aux entreprises dans le cadre de l'exécution des marchés suivis par l'Agence

- Bons de travaux, dans la limite des crédits votés, et dans le cadre des marchés à bons de commande y compris ceux relatifs aux réhabilitations diffuses des logements

- Procès-verbaux des travaux de réhabilitations diffuses

Pour les marchés subséquents, quels qu'en soient les montants :

Les Directeurs/trices valident le DCE et signent le rapport d'analyse des offres valant attribution du marché.

Les Directeurs/trices signent les courriers aux candidats retenus/non retenus.

Les Directeurs/trices signent les pièces contractuelles.

Les Directeurs/trices signent tous documents afférents à la passation et l'exécution de ces marchés.

- Arrêtés des factures et mémoires dans le cadre des crédits délégués

- Tout courrier ou document relatif à la mise à jour des informations cadastrales

- Baux d'habitation, après accord de la Commission d'Attribution

- Avenants aux baux d'habitation sanctionnant leur transfert ou leur extension :

- au profit du conjoint en cas de mariage du titulaire initial
- au bénéfice du veuf ou de la veuve en cas de décès du titulaire initial
- au détriment de l'un des deux anciens conjoints en cas de divorce conférant la garde du domicile à l'autre
- au profit du partenaire du titulaire initial en cas de PACS
- au profit de l'un des deux partenaires en cas de dissolution du PACS

- Avenants aux baux d'habitation sanctionnant les ruptures de co-titularité suite à un congé donné par l'un des co-titulaires du bail

- Avenants aux baux d'habitation sanctionnant les échanges de logement (article 9 de la loi du 6 juillet 1989) et leur transfert au (x) bénéficiaire (s) du droit au maintien dans les lieux explicitement visé (s) par l'article 14 de la loi du 6 juillet 1989 et par l'article 1751 du Code Civil

- Conventions de locations ou d'occupation annexes

- Conventions d'occupation précaire

- Correspondances, notifications et avis afférents à la gestion courante

- Accusés de réception des congés de logements

- Courriers aux locataires pour les sinistres traités en CIDRE (Convention d'Indemnisation Directe et de Renonciation à Recours) et - depuis le 1er juin 2018 - en IRSI (Convention d'Indemnisation et Recours des Sinistres Immeuble), et autres sinistres traités par les Agences

- Mandats de gestion à la CAF (ajout)

- Certificats administratifs
- Copies certifiées conformes

En cas d'absence ou d'empêchement des Directeurs/trices d'Agence, la délégation de signature qui leur est conférée sera exercée :

- **par les Adjoint.es des Directeurs/trices d'Agence**
- **ou en cas d'absence ou d'empêchement de ces dernier.es, par la Directrice Générale Adjointe**
- **ou en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, par le/la DGA ou le/la Directeur/trice désigné.e pour la remplacer, par décision du Directeur Général.**

C1 / DIRECTION DE LA GESTION LOCATIVE ET DES ATTRIBUTIONS

a) Délégation de signature au Directeur de la Gestion Locative et des Attributions, à l'effet de signer :

- Dépôt de plainte(s) au nom de l'Office

1 - Tous documents et courriers à caractère administratif relevant de son domaine de compétence, à l'exception des courriers liés à l'ouverture de dossiers contentieux

2 - Tous documents et courriers à caractère administratif préparés par les services et collaborateur placés sous son autorité, et notamment :

2.1 : Pour le Service Etudes et Coordination de la gestion locative

- Tous documents et courriers nécessaires à l'instruction des affaires courantes, à l'exclusion des courriers liés à l'ouverture de dossiers contentieux

- Arrêtés des factures et mémoires dans le cadre des crédits délégués

- Certificats administratifs

- Copies certifiées conformes

2.2 : Pour le Service Recouvrement

- Tous documents et courriers nécessaires à l'instruction des affaires courantes, à l'exclusion des courriers liés à l'ouverture de dossiers contentieux

- Arrêtés des factures et mémoires dans le cadre des crédits délégués

- Certificats administratifs

- Copies certifiées conformes

- Courriers et autres documents liés à l'ouverture de dossiers contentieux gérés par ce service, autres que les contentieux du recouvrement

2.3 : Pour le Service Attributions des logements

- Tous documents et courriers nécessaires à l'instruction des affaires courantes, à l'exclusion des courriers liés à l'ouverture de dossiers contentieux

- Décisions en cas de refus, d'absence de signature (droit de suite) ou de suppression de nom

- Certificats administratifs

- Copies certifiées conformes

2.4 : Pour le Service Maîtrise d'œuvre sociale

- Tous documents et courriers nécessaires à l'instruction des affaires courantes, à l'exclusion des courriers liés à l'ouverture de dossiers contentieux
- Correspondances adressées aux entreprises dans le cadre de l'exécution des marchés suivis par ce service
- Arrêtés des factures et mémoires dans le cadre des crédits délégués
- Certificats administratifs
- Copies certifiées conformes

Demeurent notamment réservées à la signature du Directeur Général :

- Réponses aux élus locaux et aux parlementaires dans les matières intéressant l'attribution des logements

En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur de la Gestion Locative et des Attributions, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée :

- ***par la Directrice Générale Adjointe***
- ***ou en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, par le/la DGA ou le/la Directeur/trice désigné.e pour la remplacer, par décision du Directeur Général.***

b) Délégation de signature au Chef du Service Etudes et Coordination de la gestion locative, à l'effet de signer :

- Dépôt de plainte(s) au nom de l'Office
- Tous documents et courriers nécessaires à l'instruction des affaires courantes, à l'exclusion de tous courriers liés à l'ouverture de dossiers contentieux, et à l'exclusion des courriers adressés aux élus locaux et aux parlementaires
- Correspondances adressées aux entreprises dans le cadre de l'exécution des marchés suivis par ce service
- Arrêtés des factures et mémoires dans le cadre des crédits délégués
- Certificats administratifs
- Copies certifiées conformes

En cas d'absence ou d'empêchement du Chef du Service Etudes et Coordination de la gestion locative, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée :

- ***par le Directeur de la Gestion Locative et des Attributions***
- ***ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par la Directrice Générale Adjointe***
- ***ou en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, par le/la DGA ou le/la Directeur/trice désigné.e pour la remplacer, par décision du Directeur Général.***

c) Délégation de signature à la Cheffe du Service Recouvrement, à l'effet de signer :

- Dépôt de plainte(s) au nom de l'Office
- Tous documents et courriers se rapportant aux actes relatifs au recouvrement des créances que l'Office détient sur ses seuls locataires, à l'exclusion des débiteurs divers
- Courriers adressés aux services administratifs, techniques ou sociaux des collectivités territoriales et aux services de l'Etat ne comportant pas d'engagement de portée générale
- Notifications d'indemnités d'occupation

- Accords amiables sur les prises à partie
- Subrogations de créances dans le cadre des prises à partie
- Toutes certifications de service fait pour les honoraires d'avocats ou d'huissiers en relation avec les actes de recouvrement
- Courriers et autres documents liés à l'ouverture de dossiers contentieux relatifs au recouvrement
- Protocoles de cohésion sociale
- Copies certifiées conformes

En cas d'absence ou d'empêchement de la Cheffe du Service Recouvrement, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée :

- ***par son Adjoint(e)***
- ***ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce/cette dernier/dernière, par le Directeur de la Gestion Locative et des Attributions***
- ***ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par la Directrice Générale Adjointe***
- ***ou en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, par le/la DGA ou le/la Directeur/trice désigné.e pour la remplacer, par décision du Directeur Général.***

d) Délégation de signature à la Cheffe du Service Attributions des logements, à l'effet de signer :

- Dépôt de plainte(s) au nom de l'Office
- Tous documents et courriers nécessaires à l'instruction des affaires courantes de son champ de compétence, à l'exclusion de tous courriers liés à l'ouverture de dossiers contentieux, et notamment :
- Copies certifiées conformes
- Conventions d'occupation précaire provisoire et personnelle de mise à disposition de logement, préalable au passage en CAL, dans le cadre des opérations de démolition et réhabilitation
- Accusés de réception des congés de logements
- Toutes correspondances concernant les appels de candidatures et les autorisations de visite
- Toutes correspondances (à l'exclusion des courriers adressés aux élus locaux et aux parlementaires) relatives à la préparation de la Commission d'Attribution et à l'exécution des décisions de cette dernière, y compris les notifications de décisions favorables ou d'ajournement
- Courriers adressés aux services administratifs, techniques ou sociaux des collectivités territoriales et aux services de l'Etat et ne comportant pas d'engagement de portée générale
- Certificats administratifs
- Réponses type apportées aux demandeurs de logement, en cas d'absence ou d'empêchement de l'adjoint au Chef de service pour l'activité Attributions de logements

En cas d'absence ou d'empêchement de la Cheffe du Service Attributions des logements, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée :

- ***par son adjointe***
- ***ou en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, par le Directeur de la Gestion Locative et des Attributions***
- ***ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par la Directrice Générale Adjointe***
- ***ou en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, par le/la DGA ou le/la Directeur/trice désigné.e pour la remplacer, par décision du Directeur Général.***

e) Délégation de signature à la Cheffe du Service Maîtrise d'œuvre sociale à l'effet de signer :

- Tous documents et courriers nécessaires à l'instruction des affaires courantes de son champ de compétence, à l'exclusion de tous courriers liés à l'ouverture de dossiers contentieux, et notamment :

- Copies certifiées conformes
- Fiches navettes du FSL proposées par les conseillères sociales du service

Pour les déménagements des locataires dans le cadre des projets de renouvellement urbain :

- Bons de travaux, dans la limite des crédits votés et dans le cadre des marchés à bons de commande
- Avis sur l'acceptation des sous-traitants et l'agrément des conditions de paiement
- Demande de paiements nécessaires au remboursement de divers frais aux locataires
- Tous autres documents nécessaires à ces opérations de déménagement
- Convention d'occupation précaire de relogement provisoire (dit relogement tiroir) dans le cadre des opérations de réhabilitation
- Arrêtés des factures et mémoires dans le cadre des crédits délégués

En cas d'absence ou d'empêchement de la Cheffe du Service Maîtrise d'œuvre sociale, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée :

- ***par son adjointe***
- ***ou en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, par le Directeur de la Gestion Locative et des Attributions***
- ***ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par la Directrice Générale Adjointe***
- ***ou en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, par le/la DGA ou le/la Directeur/trice désigné.e pour la remplacer, par décision du Directeur Général.***

D / DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES RESSOURCES HUMAINES, DES FINANCES, DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DU NUMERIQUE

a) Délégation de signature au Directeur Général Adjoint chargé des ressources humaines, des finances, des systèmes d'information et du numérique, à l'effet de signer :

- Dépôt de plainte(s) au nom de l'Office

1 - En matière de marchés publics relevant de son domaine de compétence, quelle que soit leur procédure de passation (appel d'offres, procédure adaptée,...) :

- les pièces contractuelles
- la notification du marché
- les avenants, et, le cas échéant, les exemplaires uniques d'acte d'engagement modifiés, et leur notification
- les décisions de poursuivre et leur notification
- les additifs et leur notification
- les fiches de consultation pour les besoins inférieurs à 40 000 € HT (cf fiche de consultation sur devis)

- les bons de travaux, ordres de service, générés suite à des fiches de consultation pour les besoins inférieurs à 40 000 € HT (cf fiche de consultation sur devis), si le/la directeur/trice ou le/la chef.fe de service n'a pas délégué pour les signer
- les bons de travaux, ordres de service, générés suite aux marchés pour les besoins inférieurs à 90 000 € HT (cf dématérialisation de ces marchés au 1/10/2018) si le/la directeur/trice ou le/la chef.fe de service n'a pas délégué pour les signer
- les ordres de service de démarrage des travaux ou prestations
- les ordres de service de prolongation de délai et de travaux modificatifs
- les bons de travaux, les bons de commande, dans le cadre des marchés en tout ou partie à bons de commande et dans la limite des crédits votés
- les documents afférents à la réception des travaux et à l'admission des prestations (y compris avec réserves)
- tous documents afférents au règlement financier des marchés (certificat de paiement, décompte général, libération de retenue de garantie, etc)
- les actes spéciaux de sous-traitance et leur notification, ainsi que les exemplaires uniques d'acte d'engagement modifiés, et tout autre document nécessaire à la gestion des sous-traitances
- les mises en demeure non assorties d'une intention de résiliation
- les reconductions des marchés
- et d'une manière générale, tous documents afférents à la passation et l'exécution des marchés à l'exception de ceux réservés à la signature du Directeur Général

Demeurent notamment réservés à la signature du Directeur Général :

- les mises en demeure assorties d'une intention de résiliation, quelle que soit la procédure de passation du marché (appel d'offres, procédure adaptée, ...)
 - les résiliations des marchés, quelle que soit la procédure de passation du marché (appel d'offres, procédure adaptée, ...)
- 2 -** Tous documents et courriers à caractère administratif relevant de son domaine de compétence, à l'exception des courriers liés à l'ouverture de dossiers contentieux
- 3 -** Tous documents et courriers à caractère administratif préparés par le service et les directions placés sous son autorité, et notamment :

3.1 : Pour le Service Contrôle de Gestion

- Tous documents et courriers nécessaires à l'instruction des affaires courantes, à l'exclusion des courriers liés à l'ouverture de dossiers contentieux
- Correspondances adressées aux entreprises dans le cadre de l'exécution des marchés suivis par ce service
- Copies certifiées conformes

3.2 : Pour la Direction des Finances

Néant

En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur Général Adjoint, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée par le/la DGA ou le/la Directeur/trice désigné.e pour le remplacer, par décision du Directeur Général, sous réserve que les autorisations bancaires ad hoc aient été préalablement signées par le/la DGA ou le/la Directeur/trice ainsi désigné.e.

b) Délégation de signature à la Cheffe du Service Contrôle de gestion, à l'effet de signer :

- Dépôt de plainte(s) au nom de l'Office
- Tous documents et courriers nécessaires à l'instruction des affaires courantes, à l'exclusion de tous courriers liés à l'ouverture de dossiers contentieux
- Arrêtés des factures et mémoires dans le cadre des crédits délégués
- Copies certifiées conformes

En cas d'absence ou d'empêchement de la Cheffe du Service Contrôle de Gestion, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée :

- ***par le Directeur Général Adjoint***
- ***ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par le/la DGA ou le/la Directeur/trice désigné.e pour le remplacer, par décision du Directeur Général, sous réserve que les autorisations bancaires ad hoc aient été préalablement signées par le/la DGA ou le/la Directeur/trice ainsi désigné.e.***

D1 / DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

a) Délégation de signature au Directeur des Ressources Humaines, à l'effet de signer :

- Dépôt de plainte(s) au nom de l'Office
- Tous documents et courriers nécessaires à l'instruction des affaires courantes en matière de personnel, à l'exclusion des publications d'annonces concernant les postes à pourvoir et des courriers liés à l'ouverture de dossiers contentieux
- Convocations et documents afférents à la commission santé sécurité et conditions de de travail du CSE
- Courriers liés à l'ouverture de procédures disciplinaires et à leur instruction
- Courriers de proposition d'embauche
- Courriers de ruptures conventionnelles
- Contrats de travail et leurs avenants
- Pièces comptables concernant la liquidation de la paie
- Fichiers afférents à la paie et aux charges
- Ordres de paiement pour acompte sur salaire

Demeurent notamment réservés à la signature du Directeur Général :

- Convocations et procès-verbaux du CSE
- Courriers afférents aux fins de contrat. **En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur Général, la délégation de signature est consentie au Directeur Général Adjoint.**
- Lettres de licenciement et de fin de période d'essai
- Notes de service concernant l'ensemble du personnel
- Vacances de postes
- Notification des sanctions disciplinaires

En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur des Ressources Humaines, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée :

- **par le Directeur Adjoint des Ressources Humaines pour les courriers et documents suivants :**
 - . Convocations et documents afférents à la commission santé sécurité et conditions de travail du CSE
 - . Courriers de proposition d'embauche
 - . Contrats de travail et leurs avenants
 - . Pièces comptables concernant la liquidation de la paie
 - . Fichiers afférents à la paie et aux charges
 - . Ordres de paiement pour acompte sur salaire
- Et par le Directeur Général Adjoint, pour l'ensemble des autres courriers et documents**
- **ou en cas d'absence ou d'empêchement du Directeur Général Adjoint, par le/la DGA ou le/la Directeur/trice désigné.e pour le remplacer, par décision du Directeur Général.**

b) Délégation de signature au Directeur Adjoint des Ressources Humaines, à l'effet de signer :

- Correspondances adressées aux entreprises dans le cadre de l'exécution des marchés suivis par cette Direction
- Bordereaux ou lettres d'envoi de pièces intéressant la gestion du personnel
- En matière de recrutement, réponses aux candidatures non retenues
- Documents liés aux accidents du travail
- Documents liés aux arrêts de travail pour maladie des salariés
- Attestations et certificats afférents à la gestion du personnel (notamment les certificats de travail)
- Etats d'heures supplémentaires et interventions durant l'astreinte
- Pièces comptables concernant la formation
- Courriers afférents aux retraites
- Etats de service pour concours
- Habilitations électriques
- Courriers divers, aux agents, de renseignements ou d'information (situation administrative, ...)
- Courriers et attestations divers relatifs au traitement des allocations de retour à l'emploi
- Attestations aux agents / Sécurité sociale
- Formulaire DEXIA (assurance statutaire)
- Courriers, certificats, attestations, notes aux chefs de service concernant la retraite
- Conventions de stage
- Décisions relevant de la Fonction Publique territoriale et afférentes aux :
 - .Echelons
 - .Avancements
 - .Promotions internes
 - .CLM/CLD
 - .Temps partiel
 - .Mise à dispo/détachement
 - .Fixation régime indemnitaire

.Concessions de logement
.Titularisation
.Notation

- Apposition du visa afin de constater le caractère exécutoire de l'ensemble des actes administratifs
- Arrêtés des factures et mémoires dans le cadre des crédits délégués
- Copies certifiées conformes

En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur Adjoint des Ressources Humaines, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée :

- **par le Directeur des Ressources Humaines**
- **ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par le Directeur Général Adjoint**
- **ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par le/la DGA ou le/la Directeur/trice désigné.e pour le remplacer, par décision du Directeur Général.**

D2 / DIRECTION DES FINANCES

a) Délégation de signature au Directeur Financier, à l'effet de signer :

- Dépôt de plainte(s) au nom de l'Office

1- Tous documents et courriers à caractère administratif relevant de son domaine de compétence, à l'exception des courriers liés à l'ouverture de dossiers contentieux

2- Tous documents pour le fonctionnement des comptes bancaires de l'Office, et notamment :

- pour les paiements : chèques, virements, prélèvements, ..
- pour les encaissements : chèques, TIP, carte bleue, virements, prélèvements, cash compte, ...
- placements de la trésorerie

3- Tous documents et courriers à caractère administratif préparés par les services placés sous son autorité, et notamment :

3.1 : Pour les Services de la Direction des Finances

- Tous documents et courriers nécessaires à l'instruction des affaires courantes, à l'exclusion des courriers liés à l'ouverture de dossiers contentieux

- Correspondances adressées aux entreprises dans le cadre de l'exécution des marchés suivis par ce service
- Contrats de prêts, conventions de financement 1 % (prêts et subventions) et conventions de financement Région
- Demandes de paiement, factures, avoirs
- Demandes d'accord de principe pour les prêts
- Demandes de subvention
- Demandes de garantie d'emprunt
- Conventions de garantie d'emprunt
- Mobilisation des emprunts et des subventions

- Décomptes d'intérêts moratoires pour l'ensemble des marchés publics de l'Office
- Enquêtes INSEE et DIS
- Factures émises par l'Office
- Tout courrier ou document relatif à la mise à jour des informations cadastrales
- Fiches analytiques et techniques de l'ANRU
- Fiche navette de paiement ANRU
- Copies certifiées conformes

Demeurent notamment réservés à la signature du Directeur Général :

- Conventions d'aide financière (du type Cglls, CD93, ...)
- Demandes de certificats électroniques

En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur Financier, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée :

- ***par le Directeur Général Adjoint***
- ***ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par le/la DGA ou le/la Directeur/trice désigné.e pour le remplacer, par décision du Directeur Général, sous réserve que les autorisations bancaires ad hoc aient été préalablement signées par le/la DGA ou le/la Directeur/trice ainsi désigné.e.***

b) Délégation de signature à l'Adjoint du Directeur Financier, à l'effet de signer :

- Dépôt de plainte(s) au nom de l'Office
- Tous documents et courriers nécessaires à l'instruction des affaires courantes, à l'exclusion de tous courriers liés à l'ouverture de dossiers contentieux
- Arrêtés des factures et mémoires dans le cadre des crédits délégués
- Copies certifiées conformes

En cas d'absence ou d'empêchement de l'Adjoint du Directeur Financier, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée :

- ***par le Directeur Financier***
- ***ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par le Directeur Général Adjoint***
- ***ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par le/la DGA ou le/la Directeur/trice désigné.e pour le remplacer, par décision du Directeur Général, sous réserve que les autorisations bancaires ad hoc aient été préalablement signées par le/la DGA ou le/la Directeur/trice ainsi désigné.e.***

c) Délégation de signature au Chef du Service Comptabilité Locataires, à l'effet de signer :

- Dépôt de plainte(s) au nom de l'Office
- Tous documents et courriers nécessaires à l'instruction des affaires courantes, à l'exclusion de tous courriers liés à l'ouverture de dossiers contentieux
- Arrêtés des factures et mémoires dans le cadre des crédits délégués
- Copies certifiées conformes

En cas d'absence ou d'empêchement du Chef du Service Comptabilité Locataires, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée :

- ***par l'Adjoint du Directeur Financier***
- ***ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par le Directeur Financier***
- ***ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par le Directeur Général Adjoint***
- ***ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par le/la DGA ou le/la Directeur/trice désigné.e pour le remplacer, par décision du Directeur Général, sous réserve que les autorisations bancaires ad hoc aient été préalablement signées par le/la DGA ou le/la Directeur/trice ainsi désigné.e.***

d) Délégation de signature au Chef du Service Comptabilité Investissement, à l'effet de signer :

- Dépôt de plainte(s) au nom de l'Office
- Tous documents et courriers nécessaires à l'instruction des affaires courantes, à l'exclusion de tous courriers liés à l'ouverture de dossiers contentieux
- Demandes de dégrèvement et d'exonération de taxes
- Arrêtés des factures et mémoires dans le cadre des crédits délégués
- Copies certifiées conformes

En cas d'absence ou d'empêchement du Chef du Service Comptabilité Investissement, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée :

- ***par l'Adjoint du Directeur Financier***
- ***ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par le Directeur Financier***
- ***ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par le Directeur Général Adjoint***
- ***ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par le/la DGA ou le/la Directeur/trice désigné.e pour le remplacer, par décision du Directeur Général, sous réserve que les autorisations bancaires ad hoc aient été préalablement signées par le/la DGA ou le/la Directeur/trice ainsi désigné.e.***

e) Délégation de signature au Chef du Service Comptabilité Exploitation et Générale, à l'effet de signer :

- Dépôt de plainte(s) au nom de l'Office
- Tous documents et courriers nécessaires à l'instruction des affaires courantes, à l'exclusion de tous courriers liés à l'ouverture de dossiers contentieux
- Arrêtés des factures et mémoires dans le cadre des crédits délégués
- Copies certifiées conformes

En cas d'absence ou d'empêchement du Chef du Service Comptabilité Exploitation et Générale, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée :

- ***par l'Adjoint du Directeur Financier***
- ***ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par le Directeur Financier***
- ***ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par le Directeur Général Adjoint***
- ***ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par le/la DGA ou le/la Directeur/trice désigné.e pour le remplacer, par décision du Directeur Général, sous réserve que les autorisations bancaires ad hoc aient été préalablement signées par le/la DGA ou le/la Directeur/trice ainsi désigné.e.***

f) Délégation de signature au Chef du Service Charges Locatives, à l'effet de signer :

- Dépôt de plainte(s) au nom de l'Office
- Tous documents et courriers nécessaires à l'instruction des affaires courantes, à l'exclusion de tous courriers liés à l'ouverture de dossiers contentieux
- Arrêtés des factures et mémoires dans le cadre des crédits délégués
- Copies certifiées conformes

En cas d'absence ou d'empêchement du Chef du Service Charges Locatives, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée :

- ***par l'Adjoint du Directeur Financier***
- ***ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par le Directeur Financier***
- ***ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par le Directeur Général Adjoint***
- ***ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par le/la DGA ou le/la Directeur/trice désigné.e pour le remplacer, par décision du Directeur Général, sous réserve que les autorisations bancaires ad hoc aient été préalablement signées par le/la DGA ou le/la Directeur/trice ainsi désigné.e.***

D3 / DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DU NUMERIQUE

a) Délégation de signature au Directeur des systèmes d'information et du numérique, à l'effet de signer :

- Dépôt de plainte(s) au nom de l'Office
- Tous documents et courriers nécessaires à l'instruction des affaires courantes, à l'exclusion des courriers liés à l'ouverture de dossiers contentieux
- Correspondances adressées aux entreprises dans le cadre de l'exécution des marchés suivis par cette Direction
- Arrêtés des factures et mémoires dans le cadre des crédits délégués
- Copies certifiées conformes

En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur des systèmes d'information et du numérique, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée :

- ***par le Directeur Général Adjoint***
- ***ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par le/la DGA ou le/la Directeur/trice désigné.e pour le remplacer, par décision du Directeur Général.***

b) Délégation de signature au Chef du Service Etudes et développement, à l'effet de signer :

- Dépôt de plainte(s) au nom de l'Office
- Tous documents et courriers nécessaires à l'instruction des affaires courantes, à l'exclusion de tous courriers liés à l'ouverture de dossiers contentieux
- Copies certifiées conformes

En cas d'absence ou d'empêchement du Chef du Service Etudes et développements, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée :

- ***par le Directeur des systèmes d'information et du numérique***
- ***ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par le Directeur Général Adjoint***
- ***ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par le/la DGA ou le/la Directeur/trice désigné.e pour le remplacer, par décision du Directeur Général.***

c) Délégation de signature au Chef du Service Systèmes et réseaux, à l'effet de signer :

- Dépôt de plainte(s) au nom de l'Office
- Tous documents et courriers nécessaires à l'instruction des affaires courantes, à l'exclusion de tous courriers liés à l'ouverture de dossiers contentieux
- Copies certifiées conformes

En cas d'absence ou d'empêchement du Chef du Service Systèmes et réseaux, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée :

- ***par le Directeur des systèmes d'information et du numérique***
- ***ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par le Directeur Général Adjoint***
- ***ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par le/la DGA ou le/la Directeur/trice désigné.e pour le remplacer, par décision du Directeur Général.***

d) Délégation de signature au Chef du Service Support IT, à l'effet de signer :

- Dépôt de plainte(s) au nom de l'Office
- Tous documents et courriers nécessaires à l'instruction des affaires courantes, à l'exclusion de tous courriers liés à l'ouverture de dossiers contentieux
- Copies certifiées conformes

En cas d'absence ou d'empêchement du Chef du Service Support IT, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée :

- ***par le Directeur des systèmes d'information et du numérique***
- ***ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par le Directeur Général Adjoint***
- ***ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par le/la DGA ou le/la Directeur/trice désigné.e pour le remplacer, par décision du Directeur Général.***

E / DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES AFFAIRES JURIDIQUES, DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET DES MOYENS GENERAUX

a) Délégation de signature à la Directrice Générale Adjointe chargée des affaires juridiques, de la commande publique et des moyens généraux à l'effet de signer :

- Dépôt de plainte(s) au nom de l'Office

1 - En matière de marchés publics relevant de son domaine de compétence, quelle que soit leur procédure de passation (appel d'offres, procédure adaptée,...) :

- les pièces contractuelles
- la notification du marché
- les avenants, et, le cas échéant, les exemplaires uniques d'acte d'engagement modifiés, et leur notification
- les décisions de poursuivre et leur notification
- les additifs et leur notification
- les fiches de consultation pour les besoins inférieurs à 40 000 € HT (cf fiche de consultation sur devis)

- les bons de travaux, ordres de service, générés suite à des fiches de consultation pour les besoins inférieurs à 40 000 € HT (cf fiche de consultation sur devis), si le/la directeur/trice ou le/la chef.fe de service n'a pas délégué pour les signer
- les bons de travaux, ordres de service, générés suite aux marchés pour les besoins inférieurs à 90 000 € HT (cf dématérialisation de ces marchés au 1/10/2018) si le/la directeur/trice ou le/la chef.fe de service n'a pas délégué pour les signer
- les ordres de service de démarrage des travaux ou prestations
- les ordres de service de prolongation de délai et de travaux modificatifs
- les bons de travaux, les bons de commande, dans le cadre des marchés en tout ou partie à bons de commande et dans la limite des crédits votés
- les documents afférents à la réception des travaux et à l'admission des prestations (y compris avec réserves)
- tous documents afférents au règlement financier des marchés (certificat de paiement, décompte général, libération de retenue de garantie, etc)
- les actes spéciaux de sous-traitance et leur notification, ainsi que les exemplaires uniques d'acte d'engagement modifiés, et tout autre document nécessaire à la gestion des sous-traitances
- les mises en demeure non assorties d'une intention de résiliation
- et d'une manière générale, tous documents afférents à la passation et l'exécution des marchés à l'exception de ceux réservés à la signature du Directeur Général

Demeurent notamment réservés à la signature du Directeur Général :

- les mises en demeure assorties d'une intention de résiliation, quelle que soit la procédure de passation du marché (appel d'offres, procédure adaptée, ...)
 - les résiliations des marchés, quelle que soit la procédure de passation du marché (appel d'offres, procédure adaptée, ...)
- 2 -** Tous documents et courriers à caractère administratif relevant de son domaine de compétence, à l'exclusion des courriers liés à l'ouverture de dossiers contentieux
- 3 -** Tous documents et courriers à caractère administratif préparés par les service et collaborateurs placés sous son autorité, et notamment :

3.1 : Pour le Service Juridique

- Tous documents et courriers majeurs nécessaires à l'instruction des affaires courantes, à l'exclusion de tous courriers liés à l'ouverture de dossiers contentieux
- Correspondances adressées aux entreprises dans le cadre de l'exécution des marchés suivis par ce service
- Apposition du visa afin de constater le caractère exécutoire de l'ensemble des actes administratifs
- Tous actes pris en application des marchés publics d'assurances
- Déclarations de sinistre Dommage Ouvrage aux assureurs
- Lettres d'acceptation d'indemnité
- Courriers de mise en demeure aux responsables des sinistres

- Actes notariés (*ces actes pouvant également être signés par la Cheffe du Service Juridique*)
- Actes sous seing privé (*ces actes pouvant également être signés par la Cheffe du Service Juridique*)
- Tout courrier ou document relatif à la mise à jour des informations cadastrales
- Courriers en réponse aux locataires qui demandent à acquérir leur logement

3.2 : Pour le Délégué à la Protection des Données (DPD)

- Tous documents et courriers nécessaires à l'instruction des affaires courantes, à l'exclusion de tous courriers liés à l'ouverture de dossiers contentieux

3.3 : Pour le Médiateur des litiges

- Tous documents et courriers nécessaires à l'instruction des affaires courantes, à l'exclusion de tous courriers liés à l'ouverture de dossiers contentieux

En cas d'absence ou d'empêchement de la Directrice Générale Adjointe, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée par le/la DGA ou le/la Directeur/trice désigné.e pour la remplacer, par décision du Directeur Général.

b) Délégation de signature à la Cheffe du Service Juridique, à l'effet de signer :

- Dépôt de plainte(s) au nom de l'Office
- Tous documents et courriers nécessaires à l'instruction des affaires courantes, à l'exclusion de tous courriers liés à l'ouverture de dossiers contentieux
- Bons de travaux, dans la limite des crédits votés
- les Bons de travaux, ordres de service, générés suite à des fiches de consultation pour les besoins inférieurs à 40 000 € HT (cf fiche de consultation sur devis)
- Arrêtés des factures et mémoires dans le cadre des crédits délégués
- Lettres de reconduction des marchés du service
- Fax aux entreprises dans le cadre de l'analyse des offres
- Demande de paiement et de facturation
- Déclarations de sinistre aux assureurs (hors sinistre Dommage Ouvrage)
- Courriers aux assureurs, courtiers, experts
- Courriers de relance aux responsables des sinistres
- Courriers aux lésés suite à sinistre
- Actes notariés (*ces actes pouvant également être signés par la Directrice Générale Adjointe*)
- Actes sous seing privé (*ces actes pouvant également être signés par la Directrice Générale Adjointe*)
- Certificats administratifs
- Copies certifiées conformes

En cas d'absence ou d'empêchement de la Cheffe du Service Juridique, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée :

- **par la Directrice Générale Adjointe**
- **ou en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, par le/la DGA ou le/la Directeur/trice désigné.e pour la remplacer, par décision du Directeur Général.**

E1 / DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE, DES MOYENS GENERAUX ET DES ARCHIVES

a) Délégation de signature au Directeur de la commande publique, des moyens généraux et des archives à l'effet de signer :

1- Dépôt de plainte(s) au nom de l'Office

2- Tous documents et courriers à caractère administratif relevant de son domaine de compétence, à l'exclusion des courriers liés à l'ouverture de dossiers contentieux et des documents et courriers majeurs

3- En matière de marchés publics relevant de son domaine de compétence, quelle que soit leur procédure de passation (appel d'offres, procédure adaptée,...) :

- les pièces contractuelles
- la notification du marché
- les avenants, et, le cas échéant, les exemplaires uniques d'acte d'engagement modifiés, et leur notification
- les décisions de poursuivre et leur notification
- les additifs et leur notification
- les fiches de consultation (cf fiche de consultation sur devis) pour tous les marchés < 40 000 € HT ou pour les marchés de travaux < 100 000 € HT (dans la limite des délais réglementaires autorisant le recours à ce type d'achat sans publicité ni mise en concurrence),
- les bons de travaux, ordres de service, générés suite aux marchés pour les besoins inférieurs à 90 000 € HT (cf dématérialisation de ces marchés au 1/10/2018) si le/la directeur/trice ou le/la chef.fe de service n'a pas délégation pour les signer
- les ordres de service de démarrage des travaux ou prestations
- les ordres de service de prolongation de délai et de travaux modificatifs
- les bons de travaux, les bons de commande, dans le cadre des marchés en tout ou partie à bons de commande et dans la limite des crédits votés
- les documents afférents à la réception des travaux et à l'admission des prestations (y compris avec réserves)
- tous documents afférents au règlement financier des marchés (certificat de paiement, décompte général, libération de retenue de garantie, etc)
- les actes spéciaux de sous-traitance et leur notification, ainsi que les exemplaires uniques d'acte d'engagement modifiés, et tout autre document nécessaire à la gestion des sous-traitances
- les mises en demeure non assorties d'une intention de résiliation
- et d'une manière générale, tous documents afférents à la passation et l'exécution des marchés à l'exception de ceux réservés à la signature du Directeur Général

Demeurent notamment réservés à la signature du Directeur Général :

- les mises en demeure assorties d'une intention de résiliation, quelle que soit la procédure de passation du marché (appel d'offres, procédure adaptée, ...)

- les résiliations des marchés, quelle que soit la procédure de passation du marché (appel d'offres, procédure adaptée, ...)

4 - Tous documents et courriers à caractère administratif préparés par les services placés sous son autorité, et notamment :

4.1 : Pour le Service des Moyens généraux et Archives

- Bons de travaux, ordres de service, générés suite aux marchés pour les besoins inférieurs à 90 000 € HT (cf dématérialisation de ces marchés au 1/10/2018)

- Tous documents et courriers nécessaires à l'instruction des affaires courantes, à l'exclusion de tous courriers liés à l'ouverture de dossiers contentieux

- Correspondances adressées aux entreprises dans le cadre de l'exécution des marchés suivis par ce service

- Contrats de cession des véhicules réformés

- Apposition du visa afin de constater le caractère exécutoire de l'ensemble des actes administratifs

- Procurations et attestations pour accomplir des démarches administratives

- Avenants et additifs sur l'ensemble des marchés de l'Office, dès l'instant où ils concernent les activités de ce service, et tous les documents nécessaires à la passation de ces avenants et additifs

4.2 : Pour le Service Expertise commande publique

- Bons de travaux, ordres de service, générés suite aux marchés pour les besoins inférieurs à 90 000 € HT (cf dématérialisation de ces marchés au 1/10/2018)

- Tous documents et courriers nécessaires à l'instruction des affaires courantes, à l'exclusion des courriers liés à l'ouverture de dossiers contentieux

- Correspondances adressées aux entreprises dans le cadre de la passation et de l'exécution des marchés suivis par ce Service

- Rapport de présentation pour la DRCL, pour les marchés passés par ce Service

- Convocation de la CAO, pour les marchés passés par ce Service

- Apposition du visa afin de constater le caractère exécutoire de l'ensemble des actes administratifs

Demeurent notamment réservés à la signature du Directeur Général :

- Etablissement de la liste des membres d'un jury

- Convocation du jury

En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur de la commande publique, des moyens généraux et des archives, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée :

- ***par la Directrice Générale Adjointe***

- ***ou en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, par le/la DGA ou le/la Directeur/trice désigné.e pour la remplacer, par décision du Directeur Général.***

b) Délégation de signature à la Cheffe du Service des Moyens généraux et Archives, à l'effet de signer :

- Dépôt de plainte(s) au nom de l'Office
- Tous documents et courriers nécessaires à l'instruction des affaires courantes, à l'exclusion de tous courriers liés à l'ouverture de dossiers contentieux
- Correspondances adressées aux entreprises dans le cadre de l'exécution des marchés suivis par ce service, à l'exclusion de tous courriers liés à l'ouverture de dossiers contentieux
- Bons de travaux, dans la limite des crédits votés
- les Bons de travaux, ordres de service, générés suite à des fiches de consultation pour les besoins inférieurs à 40 000 € HT (cf fiche de consultation sur devis)
- Arrêtés des factures et mémoires dans le cadre des crédits délégués
- Pièces afférentes à l'immatriculation des véhicules et à leur cession
- Lettres de reconduction des marchés du service
- Courriers et documents relatifs aux contraventions
- Demandes de devis
- Devis
- Bons à tirer (BAT) en création
- Bons à tirer (BAT) en renouvellement
- Bons de livraison
- Fax aux entreprises dans le cadre de l'analyse des offres
- Tous documents en lien avec la gestion du courrier de Seine-Saint-Denis habitat, et en particulier liés :
 - . au retrait et à la réception des plis/des envois de La Poste,
 - . à l'achat des produits nécessaires à l'affranchissement, prêt à poster, prêt à expédier,
 - . à la réexpédition temporaire ou définitive du courrier entrant de l'Office, y compris de ses Agences,
 - . aux contrats post-réponse dans le cadre des enquêtes réalisées auprès des locataires.
- Tous documents afférents à la régie d'avance, y compris :
 - . arrêté des pièces justificatives des dépenses
 - . arrêtés des décomptes de liquidation
 - . signature des demandes d'appels de fonds
- Demande de paiement et de facturation
- Certificats administratifs
- Copies certifiées conformes

En cas d'absence ou d'empêchement de la Cheffe du Service des Moyens généraux et Archives, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée :

- ***par ses adjoint.es***
- ***ou en cas d'absence ou d'empêchement de ces dernier.es, par le Directeur de la commande publique, des moyens généraux et des archives***
- ***ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par la Directrice Générale Adjointe***
- ***ou en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, par le/la DGA ou le/la Directeur/trice désigné.e pour la remplacer, par décision du Directeur Général.***

c) Délégation de signature à la Cheffe du Service Expertise commande publique, à l'effet de signer :

- Dépôt de plainte(s) au nom de l'Office
- Tous documents et courriers nécessaires à l'instruction des affaires courantes, à l'exclusion de tous courriers liés à l'ouverture de dossiers contentieux
- Bons de travaux, dans la limite des crédits votés
- les Bons de travaux, ordres de service, générés suite à des fiches de consultation pour les besoins inférieurs à 40 000 € HT (cf fiche de consultation sur devis)
- Arrêtés des factures et mémoires dans le cadre des crédits délégués
- Lettres de reconduction des marchés du Service
- Lettres aux candidats retenu/non retenus, pour les marchés passés par ce Service
- Réponses aux demandes des candidats des motifs de rejet d'une offre, pour les marchés passés par ce Service
- Pour le « Repêchage » des candidats : demande de documents manquants en phase candidature, pour les marchés passés par ce Service
- Lettres aux candidats relatives aux demandes de précisions, de régularisation ou de négociation de l'offre, ainsi que les demandes d'informations dans le cadre d'une offre suspectée d'être anormalement basse
- Courriers aux entreprises relatifs à la facturation des marchés du Service
- Envoi de Dossiers de consultation (DCE) aux entreprises, pour les marchés passés par ce Service
- Transmissions de pièces en DRCL, pour les marchés passés par ce Service
- Demande de paiement et de facturation pour les marchés du Service
- Certificats administratifs
- Copies certifiées conformes

En cas d'absence ou d'empêchement du Chef du Service Expertise commande publique, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée :

- ***par le Directeur de la commande publique, des moyens généraux et des archives***
- ***ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par la Directrice Générale Adjointe***
- ***ou en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, par le/la DGA ou le/la Directeur/trice désigné.e pour la remplacer, par décision du Directeur Général.***

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 14 DECEMBRE 2023

Le Conseil d'Administration de Seine-Saint-Denis habitat, convoqué par mail le 29 novembre 2023, s'est réuni le jeudi 14 décembre 2023 à 17H en son siège 10, rue Gisèle Halimi à Bobigny (93002) sous la présidence de Monsieur Mathieu MONOT, Président de Seine-Saint-Denis habitat.

Administrateurs.trices :

Présent-e-s

Monsieur Mathieu MONOT
Madame Nadia AZOUG
Monsieur Stéphane TROUSSEL départ à 19h05 mandat à Mathieu MONOT
Madame Pascale LABBE départ à 18h58 mandat à Kamel BRAHMI
Monsieur Anthony MANGIN
Monsieur Géry DYKOKA NGOLO
Madame Françoise KERN
Monsieur Michel LANGLOIS
Madame Marinette SOLER KERRIEN
Madame Claire LEVY VROELANT
Monsieur Mohamed LALOUCH
Monsieur Faouzy GUELLIL départ à 18h30 mandat à Géry DYKOKA NGOLO
Monsieur Maurice MENDES DA COSTA
Monsieur Kamel BRAHMI
Madame Eliane FROMENTEL
Monsieur Philippe GERMAIN
Madame Huguette GRANVILLE
Madame Mebrouka HADJADJ
Madame Viviane PHLEGER
Monsieur Abdou AHAMED départ à 18h50 mandat à Mathieu MONOT
Monsieur Christian BANDE

Excusé-e-s

Monsieur Abdel-Madjid SADI mandat à Géry DYKOKA NGOLO
Madame Marlène DOINE mandat à Nadia AZOUG
Madame Ounissa FODIL mandat à Michel LANGLOIS
Monsieur Michel HOEN mandat à Stéphane TROUSSEL
Madame Sandrine CRIE
Madame Samira AÏT- BENNOUR
Madame Myriam TINE

Absents

Madame Anne-Emmanuelle OUVRARD
Monsieur Vijay MONANY
Monsieur Jean-Baptiste PATURET

Soit 24 membres à voix délibérative présents ou représentés à l'ouverture de la séance. Le quorum a été maintenu tout au long de la séance (quorum à 18 membres).
(possibilité de 2 pouvoirs par Administrateur.trice depuis la réforme de 2022).

Administration :

Présent-e-s

Monsieur Bertrand PRADE	Directeur Général
Monsieur Jean-Marc POULAIN	Directeur Général Adjoint
Madame Cécile MAGE	Directrice Générale Adjointe
Madame Clémence DEBAILLE	Directrice Générale Adjointe
Madame Linda PORCHER	Directrice Générale Adjointe
Madame Pauline HUGOT	Cheffe de cabinet

Excusée

Madame Christelle ROSENTHAL	Secrétaire de Direction
-----------------------------	-------------------------

**DGA Affaires
juridiques,
Commande publique
et Moyens généraux**
LP

Objet : **Attributions du Conseil d'administration et du Bureau de Seine-Saint-Denis habitat**
Délibération modificative de la délibération n°13.03.21 du Conseil d'administration du
23/09/2021

LE PRESIDENT EXPOSE

10 - Attributions CA et
Bureau V01

Vu le renouvellement du Conseil d'administration de Seine-Saint-Denis habitat auquel il a été procédé le jeudi 23 septembre 2021, suite aux élections départementales ;

**Conseil
d'Administration**

Vu la délibération n°13.03.21 du Conseil d'administration du 23 septembre 2021 prise conformément à l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation (modifié par Décret n°2019-873 du 21 août 2019 - art. 4) et précisant notamment les matières dans lesquelles le Bureau a reçu délégation de compétence du Conseil d'administration et les matières qui restent du ressort de ce dernier ;

Délibération n°

08.04.23

Adopté à l'unanimité

Considérant qu'aux termes de cette délibération, le Bureau a reçu délégation de compétence notamment pour autoriser les emprunts ;

Adopté à la majorité

Considérant l'intérêt de préciser dans quelle limite cette délégation est donnée au Bureau ;

Voix contre

Abstention (s) **1**

NPPV

LE CONSEIL DELIBERE

Article 1

La délégation de compétence visée dans la délibération n°13.03.21 du Conseil d'administration du 23/09/2021 pour autoriser les emprunts est donnée au Bureau dans la limite de 25 millions d'euros par opération.

Article 2

Précise que la présente délibération a un caractère permanent jusqu'au prochain renouvellement du Conseil d'administration.

Le Président

M. MONOT

Mathieu MONOT
Conseiller départemental

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 14 DECEMBRE 2023

Le Conseil d'Administration de Seine-Saint-Denis habitat, convoqué par mail le 29 novembre 2023, s'est réuni le jeudi 14 décembre 2023 à 17H en son siège 10, rue Gisèle Halimi à Bobigny (93002) sous la présidence de Monsieur Mathieu MONOT, Président de Seine-Saint-Denis habitat.

Administrateurs.trices :

Présent-e-s

Monsieur Mathieu MONOT
Madame Nadia AZOUG
Monsieur Stéphane TROUSSEL départ à 19h05 mandat à Mathieu MONOT
Madame Pascale LABBE départ à 18h58 mandat à Kamel BRAHMI
Monsieur Anthony MANGIN
Monsieur Géry DYKOKA NGOLO
Madame Françoise KERN
Monsieur Michel LANGLOIS
Madame Marinette SOLER KERRIEN
Madame Claire LEVY VROELANT
Monsieur Mohamed LALOUCH
Monsieur Faouzy GUELLIL départ à 18h30 mandat à Géry DYKOKA NGOLO
Monsieur Maurice MENDES DA COSTA
Monsieur Kamel BRAHMI
Madame Eliane FROMENTEL
Monsieur Philippe GERMAIN
Madame Huguette GRANVILLE
Madame Mebrouka HADJADJ
Madame Viviane PHLEGER
Monsieur Abdou AHAMED départ à 18h50 mandat à Mathieu MONOT
Monsieur Christian BANDE

Excusé-e-s

Monsieur Abdel-Madjid SADI mandat à Géry DYKOKA NGOLO
Madame Marlène DOINE mandat à Nadia AZOUG
Madame Ounissa FODIL mandat à Michel LANGLOIS
Monsieur Michel HOEN mandat à Stéphane TROUSSEL
Madame Sandrine CRIE
Madame Samira AÏT- BENNOUR
Madame Myriam TINE

Absents

Madame Anne-Emmanuelle OUVRARD
Monsieur Vijay MONANY
Monsieur Jean-Baptiste PATURET

Soit 24 membres à voix délibérative présents ou représentés à l'ouverture de la séance. Le quorum a été maintenu tout au long de la séance (quorum à 18 membres).
(possibilité de 2 pouvoirs par Administrateur.trice depuis la réforme de 2022).

Administration :

Présent-e-s

Monsieur Bertrand PRADE	Directeur Général
Monsieur Jean-Marc POULAIN	Directeur Général Adjoint
Madame Cécile MAGE	Directrice Générale Adjointe
Madame Clémence DEBAILLE	Directrice Générale Adjointe
Madame Linda PORCHER	Directrice Générale Adjointe
Madame Pauline HUGOT	Cheffe de cabinet

Excusée

Madame Christelle ROSENTHAL	Secrétaire de Direction
-----------------------------	-------------------------

Direction financière
JMP/KZ

Objet : **Budget Primitif Principal – Exercice 2024**

LE PRESIDENT EXPOSE

02 - BP 2024 **V03**

Vu le projet de budget primitif principal pour l'exercice 2024, joint à la présente délibération et arrêté à :

Conseil d'administration

Délibération n°

01.04.23

Adopté à l'unanimité

Adopté à la majorité

Voix contre 3

Abstention (s) 3

NPPV

-pour le compte de résultat prévisionnel :

En charges 292 989 712 euros

En produits 293 017 018 euros

Soit un résultat prévisionnel (excédent) de 27 306 euros

-pour le tableau de financement prévisionnel :

En emplois 104 500 547 euros

En ressources 116 070 217 euros

Soit un apport sur fond de roulement de 11 569 670 euros

Vu les contrats d'émission de titres participatifs signés entre Seine-Saint-Denis habitat en tant qu'émetteur et la Caisse des Dépôts et Consignations en tant que souscripteur pour un montant de 56 M€,

Vu les engagements d'information pris par Seine-Saint-Denis habitat à l'article 8.4 de ces contrats de transmettre le Plan à Moyen Terme (PMT) prévisionnel aussi longtemps que les Titres Participatifs seront en circulation afin de permettre le suivi du programme d'investissement financé notamment par ces Titres Participatifs,

LE CONSEIL DELIBERE

Article 1

Le budget primitif principal pour l'exercice 2024 est adopté conformément au document **annexé** à la présente délibération.

Article 2

Les crédits sont votés par chapitre tels qu'ils figurent dans la colonne « Total » du compte de résultat et du tableau de financement prévisionnel du budget développé.

Article 3

Valide le Plan à Moyen Terme (PMT) de Seine-Saint-Denis habitat tel que présenté sous forme de détail des investissements figurant en fin de document **annexé** à la présente délibération.

Le Président



Mathieu MONOT
Conseiller départemental

BUDGET 2024

BUDGET PRIMITIF

Direction Financière

Conseil d'Administration du 14 décembre 2023

BUDGET PRINCIPAL 2024

SOMMAIRE

1	COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL 2024.....	5
1.1.	CHARGES 2024	5
1.1.1.	Achats : -18% à 2.484 k€ (-555 k€)	5
1.1.2.	Variation de stock : 0% à 250 k€	5
1.1.3.	Services extérieurs (y compris l'entretien courant) : -1% à 33.779 k€ (-207 k€)...	6
1.1.4.	Dépenses de gros entretien sur biens immobiliers : -19% à 11.171 k€ (-2.688 k€)	6
1.1.5.	Impôts, taxes et versements assimilés : +12% à 5.527 k€ (+587 k€).....	7
1.1.6.	Taxes foncières : +5% à 30.030 k€ (+1.486 k€)	8
1.1.7.	Rémunération du personnel : +7% à 32.205 k€ (+2.068 k€).....	8
1.1.8.	Autres charges de gestion courante : +35% à 1.470 k€ (+384 k€)	8
1.1.9.	Pertes sur créances irrécouvrables : -7% à 2.430 k€ (-170 k€)	9
1.1.10.	Charges financières : +26% à 15.196 k€ (+3.183 k€).....	9
1.1.11.	Charges exceptionnelles : +21% à 10.573 k€ (+1.841 k€).....	9
1.1.12.	VNC des éléments sortis de l'actif immobilisé : -13% à 390 k€ (-60 k€)	10
1.1.13.	Dotations aux amortissements et aux provisions : -2% à 61.529 k€	10
	(-1.098 k€) 10	
1.1.14.	Dotation à la provision pour gros entretien : +9% à 1.200 k€ (+96 k€).....	10
1.1.15.	Charges récupérables non récupérées : +46% à 3.204 k€ (+1.014 k€)	10
1.2.	PRODUITS 2024	11
1.2.1.	Loyers : +2,2% à 157.441 k€ (+3.367 k€).....	11
1.2.2.	Production immobilisée : +46% à 1.900 k€ (+600 k€).....	11
1.2.3.	Subventions d'exploitation : -89% à 409 k€ (-3.168 k€).....	11
1.2.4.	Autres produits de gestion courante : -1% à 5.680 k€ (-68 k€)	12
1.2.5.	Produits financiers : +107% à 3.720 k€ (+1.920 k€)	12
1.2.6.	Produits exceptionnels : -2% à 28.503 k€ (-639 k€)	12
1.2.7.	Produits des cessions d'éléments d'actif : +145% à 4.602 k€ (+2.725 k€).....	13
1.2.8.	Reprises sur provisions pour créances douteuses : 0% à 5.360 k€.....	13
1.2.9.	Reprise pour provision pour risques et charges : +9% à 600 k€ (+50 k€).....	13
1.2.10.	Reprise pour provision sur Gros Entretien : +21% à 3.000 k€ (+530 k€)	13
2	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT 2024.....	13
3	TABLEAU DE FINANCEMENT PREVISIONNEL 2024	14
4	FONDS DE ROULEMENT PREVISIONNEL 2024	14

BUDGET PRINCIPAL 2024

En 2024, l'Office va poursuivre la mise en œuvre de son projet stratégique et de son plan pluriannuel d'investissement dans un contexte de difficultés économiques persistantes.

Dans le prolongement de 2023, l'année 2024 sera pour l'Office une année difficile à équilibrer budgétairement du fait de la très forte progression de ses charges bien supérieure à celle de ses recettes. En effet, le contexte économique défavorable : coût de l'énergie, inflation, coût de construction, taux du livret A, taxes foncières met à mal les grands équilibres budgétaires de l'Office.

Le périmètre de logements gérés à fin 2024 devrait progresser de 11 unités par rapport à 2023 pour atteindre **33.035**, du fait :

- ✓ De la mise en service de l'opération de construction neuve à hauteur de **11** logements :
 - Franklin au Pré-Saint-Gervais : 11 logements

Les principales décisions et hypothèses

Le budget 2024 a été bâti avec les hypothèses suivantes :

➤ **Loyers**

Nous avons intégré, conformément à la décision du Conseil d'Administration du 19 octobre 2023, une hausse des loyers de +3,5% à compter du 1^{er} janvier 2024.

Nous avons pris l'hypothèse d'un taux de vacance courante de 2,3% pour un réel de 2,45% à fin octobre 2023.

➤ **Maintenance du parc**

Nous repartons sur des budgets de maintenance identiques à ceux du BP2023, et ce malgré des indices de coût de travaux en forte progression,

➤ **Taux du livret A**

Le taux du livret A sur lequel est indexée la majeure partie de notre dette est de 3% depuis le 1^{er} février 2023, et est stabilisé jusqu'en janvier 2025. (Rappelons que ce taux du livret A était encore de 0,5% jusqu'en février 2022, soit 600% plus bas).

➤ **TFPB**

Nous tablons sur une hausse moyenne en 2024 de 5 %, après déjà une très forte hausse en 2023 de plus de 7%.

➤ **Frais de personnel**

Contrairement à ce que nous faisons les années précédentes, nous considérons que seule une partie des 55 postes non pourvus à ce jour (dont 14 créations de poste) le seront en 2024, et non plus la totalité, malgré nos efforts pour recruter.

BUDGET PRINCIPAL 2024

Le résultat 2024

Il est attendu à **27 k€** pour 591 k€ en DM1 2023, décomposé en un résultat courant de -3.738 k€ (incluant le retraitement depuis l'exceptionnel de 5 M€ de dégrèvements de taxes foncières), et un résultat exceptionnel de +3.765 k€, confirmant la fragilité de nos équilibres financiers depuis la mise en place de la RLS, et tout particulièrement dans cette période d'inflation et de crise énergétique.

L'autofinancement courant 2024

L'autofinancement courant 2024 est attendu à 15.624 k€, soit 10 % des loyers, pour 12.820 k€ à la DM1 2023.

Cette amélioration de +2.804 k€ par rapport à la DM1 2023, s'explique notamment par :

Des améliorations pour +10.581 k€, dont :

- Progression des loyers nets de la RLS et de la vacance: + 3.382 k€
- Progression des produits financiers : +1.920 k€
- Diminution des annuités d'emprunts: +1.458 k€
- Diminution des dépenses de maintenance : +2.782 k€
- Diminution de la provision pour créances douteuses : +870 k€

Des dégradations pour -7.777 k€, dont :

- Diminution des autres produits : -2.705 k€ (subvention Cglls)
- Progression de la TFPB: -1.486 k€
- Progression des frais de personnel : -2.845 k€
- Progression des frais de gestion : -536 k€

L'autofinancement courant 2024 ne permettra pas de couvrir la totalité de nos travaux de remplacements de composants estimés à 16.311 k€, ainsi que nos dépenses d'investissement de structure, à savoir les dépenses informatiques pour 441 k€, et logistiques pour 286 k€. La différence, soit 1.414 k€ sera prélevée sur nos fonds propres.

BUDGET PRINCIPAL 2024

SYNTHESE DES RESULTATS PREVISIONNELS	REEL 2022	BP 2023	DM1 2023	BP 2024
Loyers quittancés logements	138 036 680	143 012 000	143 897 490	145 749 250
Autres loyers	10 339 087	9 305 000	9 305 000	10 835 000
Total loyers	148 375 767	152 317 000	153 202 490	156 584 250
Autres produits	7 529 482	12 830 106	11 504 845	8 993 668
Marges sur autres activités subv ingénierie	323 000	193 838	193 838	0
Produits financiers	1 698 816	1 800 000	1 800 000	3 720 000
Produits courants	157 927 065	167 140 944	166 701 173	169 297 918
Annuités patrimoine de référence	-26 900 840	-29 920 802	-30 355 373	-28 897 005
Total annuités emprunts locatifs	-26 900 840	-29 920 802	-30 355 373	-28 897 005
<u>Solde après annuités</u>	<u>131 026 226</u>	<u>137 220 142</u>	<u>136 345 800</u>	<u>140 400 913</u>
TFPB	-25 842 848	-27 574 647	-28 543 647	-30 030 000
<u>Solde après annuités et TFPB</u>	<u>105 183 378</u>	<u>109 645 495</u>	<u>107 802 153</u>	<u>110 370 913</u>
Maintenance courante	-14 627 847	-15 284 045	-16 385 864	-16 291 796
Gros entretien	-14 430 661	-13 160 730	-13 858 176	-11 170 502
Maintenance du parc (y compris régie)	-29 058 508	-28 444 775	-30 244 040	-27 462 298
<u>Solde après annuités TFPB et maintenance</u>	<u>76 124 870</u>	<u>81 200 720</u>	<u>77 558 113</u>	<u>82 908 615</u>
Frais de personnel	-31 430 896	-36 251 398	-33 691 371	-36 286 844
Correction régie d'entretien	212 440	250 000	250 000	0
Frais de gestion	-19 722 996	-23 194 044	-23 443 917	-23 979 497
Charges non récupérées	-2 776 190	-2 445 076	-2 916 740	-2 747 915
Intérêts des autres emprunts	-307 306	-296 338	-296 338	-500 505
Coût des impayés	-6 175 592	-4 390 000	-4 640 000	-3 770 000
Autofinancement courant	15 924 331	14 873 863	12 819 747	15 623 854
en % des loyers	10,73%	9,77%	8,37%	9,98%

1 COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL 2024

Les écarts et pourcentages d'augmentation des différents postes budgétaires sont appréciés par rapport à la DM1 du budget 2023.

1.1. CHARGES 2024

1.1.1. Achats : -18% à 2.484 k€ (-555 k€)

Cette baisse est liée à celle de l'électricité non récupérable qui baisse de -738 k€ pour atteindre 1.251 k€ contre 1.989 k€ en 2023 (mais 590 k€ en 2022), du fait du renouvellement de notre marché de fourniture d'électricité en 2024 qui voit le coût du MWh baisser de 563 € à 281 € (alors qu'il était de 169 € en 2022).

1.1.2. Variation de stock : 0% à 250 k€

Le stock est considéré comme stable sur l'année avec une entrée de 250 k€ de marchandises et une sortie équivalente identique à celui de 2023.

BUDGET PRINCIPAL 2024

1.1.3. Services extérieurs (y compris l'entretien courant) : -1% à 33.779 k€ (-207 k€)

Ce chapitre comprend les services extérieurs, les autres charges de gestion courante et l'entretien courant.

➤ Les services extérieurs : -5% à 26.220 k€ (-1.335 k€)

Les variations les plus significatives sont :

- -352 k€ à 851 k€ de **personnel extérieur**, dont l'intérim pour le CRL et le remplacement des gardiens absents sur les tâches administratives
- +720 k€ pour la réalisation de **diagnostics** obligatoires dont DPE
- -599 k€ à 970 k€ de dépenses de **téléphonie** avec l'abandon de la téléphonie fixe
- -130 k€ à 763 k€ de dépenses **d'études** diverses

Les 3 postes suivants sont retraités en « maintenance courante » dans le tableau de calcul de l'autofinancement.

- -156 k€ à 507 k€ de **dépenses de curage**
- -278 k€ à 786 k€ pour les marchés de **protection des logements** vacants hors démolition
- -385 k€ à 2.898 k€ pour les marchés non récupérables de **nettoyage** (dont le traitement externalisé des encombrants)

➤ L'entretien courant : +18% à 7.559 k€ (+1.128 k€)

Cette forte progression est principalement liée à un transfert budgétaire depuis le gros entretien réalisé dans les logements occupés vers l'entretien courant compte tenu des faibles montants unitaires.

1.1.4. Dépenses de gros entretien sur biens immobiliers : -19% à 11.171 k€ (-2.688 k€)

Ce poste comprend :

➤ Gros entretien réalisé dans le cadre du plan pluriannuel d'entretien (PPE) : -20% à 1.591 k€ (-396 k€)

Rappelons qu'il s'agit du montant de travaux de gros entretien programmé qui devrait être comptabilisé sur l'année. Ce montant fait pour partie l'objet d'une provision (PGE) pour couvrir les travaux.

BUDGET PRINCIPAL 2024

Ce montant correspond à la fois aux nouveaux programmes inscrits en 2024, mais aussi à ceux des années antérieures qui vont être comptabilisés en 2024.

Le détail de ces travaux, précisé par années budgétaires, est donné en annexe du document budgétaire.

➤ **Gros entretien réalisé hors PPE : -21% à 9.238 k€ (-2.434 k€)**

Les principales variations résultent de :

- -641 k€ à 4.521 k€ de crédits alloués à **la remise en état des logements vacants** suite à congés spontanés et mutations, permettant de traiter 1130 logements à un coût unitaire moyen de 4.000 €.
- -885 k€ à 100 k€ de gros entretien réalisé dans des **logements occupés**, budget transféré en entretien courant.
- -876 k€ à 1.410 k€ de **travaux d'adaptabilité** sachant qu'ils donnent lieu pour partie à des dégrèvements de taxes foncières.
- -69 k€ à 2.738 k€ de travaux liés au **chauffage**.

➤ **Réhabilitations diffuses : +71% à 341 k€ (+142 k€)**

Ce budget permet de réaliser 13 réhabilitations diffuses (restructuration des logements avant relocation) à un coût unitaire moyen de 25 k€.

Au total le gros entretien se monte à **11.171 k€** pour 13.858 k€ en DM1 2023.

➤ **Effort de maintenance globale**

Il faut ajouter à ce budget les travaux réalisés dans le cadre des remplacements de composants de nos immeubles estimés à 16.311 k€ pour une prévision de 9.734 k€ en DM1 2023. Le détail de ces programmes d'amélioration figure en annexe.

Au total, en cumulant l'entretien courant, le gros entretien et les remplacements de composants, **l'effort consenti en maintenance du patrimoine hors programmes de réhabilitation est attendu à 35.041 k€**, pour 30.024 k€ en DM1 2023.

1.1.5. Impôts, taxes et versements assimilés : +12% à 5.527 k€ (+587 k€)

Ces impôts et taxes sont constitués principalement de la taxe sur les salaires (2.289 k€), de la participation à la formation (716 k€), de la participation au transport du personnel (894 k€), et des frais de rôle sur les taxes foncières (1.266 k€).

BUDGET PRINCIPAL 2024

1.1.6. Taxes foncières : +5% à 30.030 k€ (+1.486 k€)

Nous prenons l'hypothèse d'une hausse moyenne de 5%, tant des taux communaux que de la valeur locative.

Nous considérons par ailleurs pouvoir obtenir 5.000 k€ de dégrèvements de taxes foncières pour les travaux « handicapés », les logements vacants ou les travaux d'économies d'énergie qui compenseront pour partie les dépenses de gros entretien et de remplacements de composants.

1.1.7. Rémunération du personnel : +7% à 32.205 k€ (+2.068 k€)

Les frais de personnel non récupérables (salaires et charges, mais hors taxes) sont attendus en hausse globale de 7% soit +2.068 k€ par rapport à la DM1 2023.

La masse salariale est établie à partir de celle théorique d'octobre 2023 et résulte principalement des hypothèses suivantes :

- *Une progression des salaires, primes, régimes indemnitaires de +8% soit +1.664 k€ à 22.481 k€ par rapport à la DM1 2023, liée aux :*
 - Impacts sur nos postes avec des créations et des superpositions, réalisations dans le temps des recrutements, nombre de longues maladies, effet de Noria. Nous prenons l'hypothèse que seule une partie de nos postes seront pourvus tout au long de l'année, sachant qu'à ce jour 55 postes, dont 14 créations, ne le sont pas, malgré nos efforts pour recruter.
 - Revalorisations indemnitaires pour la fonction publique, un effet GVT, différentes revalorisations salariales, primes, et une augmentation moyenne des CDI de 4% en mai.
- *Une progression des charges patronales de +5% soit +339 k€ à 7.502 k€.*

1.1.8. Autres charges de gestion courante : +35% à 1.470 k€ (+384 k€)

Il s'agit principalement du budget de 1.054 k€ alloué à notre service Politiques Sociales et Urbaines pour nos actions de développement social urbain (DSU), dont 819 k€ de participation GUP (Gestion Urbaine de Proximité) comptabilisée en contrepartie d'une partie de l'exonération de TFPB de 30% accordée sur les logements situés en QPV.

Ce poste contient également les redevances informatiques pour 314 k€ (dont licences Office 365 et licences pour le SIRH).

BUDGET PRINCIPAL 2024

1.1.9. Pertes sur créances irrécouvrables : -7% à 2.430 k€ (-170 k€)

Il s'agit, pour 2.300 k€, à la fois des sommes que nous passons en non valeur quand toutes les voies de recouvrement sont épuisées, mais aussi des créances des locataires partis depuis plus de 5 ans.

Par ailleurs, ce montant inclut des créances effacées pour surendettement pour 130 k€.

Ce montant est à rapprocher des reprises sur provisions pour créances douteuses (cf. 1.2.8 Reprises sur provisions pour créances douteuses).

1.1.10. Charges financières : +26% à 15.196 k€ (+3.183 k€)

Elles tiennent compte à la fois des **intérêts** payés, mais aussi des intérêts courus non échus (ICNE), des intérêts compensateurs, des intérêts des prêts des bâtiments administratifs et de la rémunération des Titres Participatifs.

Le taux du Livret A sur lequel la majorité de notre dette est indexée, est passé de 0,5% à 1% en février 2022, puis 2% en août 2022, et 3% en février 2023, et est figé à ce taux jusqu'à début 2025.

Le **capital** remboursé en 2024 étant attendu à 15.294 k€, l'annuité de la dette locative (capital + intérêts + intérêts compensateurs globaux) devrait s'élever à 28.897 k€, en baisse de -1.486 k€ par rapport à la DM2023.

Rappelons que les emprunts de la CDC bénéficient d'un mécanisme de lissage qui voit le montant du remboursement du capital diminuer pour compenser la hausse des intérêts.

Les 500 k€ d'intérêt des emprunts finançant nos bâtiments administratifs figurent en « intérêts des autres emprunts » dans le calcul de l'autofinancement.

Les 1.008 k€ de rémunération des Titres Participatifs sont comptabilisés avec les frais de gestion dans le calcul de l'autofinancement.

1.1.11. Charges exceptionnelles : +21% à 10.573 k€ (+1.841 k€)

Ce poste comprend notamment :

- Charges liées aux opérations de démolition : +47% à 6.945 k€ (+2.225 k€)

Le recalage de nos plannings de démolitions, notamment celles prévues dans le NPNRU, aboutit à ce montant de dépenses.

- Sinistres : -12% à 2.500 k€ (-332 k€)

Nous prévoyons un budget de 2.500 k€ pour nous permettre de faire face aux dépenses sur des sinistres connus ou à venir.

- Charges sur exercices antérieurs : 0% à 450 k€

BUDGET PRINCIPAL 2024

1.1.12. VNC des éléments sortis de l'actif immobilisé : -13% à 390 k€ (-60 k€)

Il s'agit des valeurs nettes comptables des remplacements de composants et des démolitions.

1.1.13. Dotations aux amortissements et aux provisions : -2% à 61.529 k€ (-1.098 k€)

Nous pouvons distinguer :

- La dotation aux **amortissements des immobilisations corporelles : -1% à 54.229 k€ (-553 k€)**

Il s'agit de l'amortissement de nos constructions neuves et de nos réhabilitations.

- La dotation aux **provisions pour créances douteuses : -9% à 6.700 k€ (-700 k€)**

Le risque d'impayés locataires se traduit comptablement par la comptabilisation d'une provision pour dépréciation des comptes locataires. Le montant de cette provision est analysé individuellement pour chaque locataire, et est ajusté chaque année par le biais d'une dotation si elle doit augmenter ou d'une reprise (cf 1.2.8) si elle doit diminuer.

- La dotation **aux provisions pour risques et charges : +35% à 600 k€ (+155 k€)**

Il s'agit d'une dotation aux provisions pour risques de 300 k€ et de l'ajustement des provisions pour indemnité de départ en retraite de 300 k€.

1.1.14. Dotation à la provision pour gros entretien : +9% à 1.200 k€ (+96 k€)

Cette dotation à la provision est constituée pour faire face aux travaux de gros entretiens programmés dans le cadre du PPE sur les 2 prochaines années.

Ce montant est à rapprocher de la reprise comptabilisée en produits (cf. 1.2.10).

1.1.15. Charges récupérables non récupérées : +46% à 3.204 k€ (+1.014 k€)

Les charges récupérables non récupérées auprès des locataires du fait de la vacance ont été estimées à 3.204 k€.

Au total les **charges non récupérables 2024** s'élèvent à **211.438 k€**.

BUDGET PRINCIPAL 2024

1.2. PRODUITS 2024

1.2.1. Loyers : +2,2% à 157.441 k€ (+3.367 k€)

Nous avons intégré, conformément à la décision du Conseil d'Administration du 19 octobre 2023, une hausse des loyers de +3,5% à compter du 1er janvier 2024, soit +5,6 M€ de loyers théoriques supplémentaires.

Nous avons pris l'hypothèse d'un taux de vacance courante de 2,3% quand il est de 2,45% à fin octobre 2023. Par ailleurs la vacance stratégique (pour réhabilitation et pour démolition) progresse avec l'avancée des chantiers NPNRU et représente un montant équivalent à celui de la vacance courante.

La Réduction de Loyer Solidarité (RLS) est estimée à -11.400 k€ pour -10.625 k€ en DM1 2023.

Avec ces hypothèses, et également les variations de périmètre, les **loyers des logements** progressent au global de +1,3%, soit +1.852 k€ à 145.749 k€.

Les **autres loyers** sont quant à eux attendus en hausse de +16,4% à 10.835 k€ (+1.530 k€), avec +700 k€ pour les commerces à 5.500 k€, +300 k€ pour les foyers à 1.500 k€, +50 k€ pour les parkings à 3.155 k€ et +480 k€ du fait de l'enquête SLS à 680 k€.

Les 2 postes suivants sont retraités en « autres produits » dans le tableau de calcul de l'autofinancement.

Les **autres prestations de service** (principalement rendues à la coopérative les Habitations Populaires) sont attendues à 128 k€, en progression de +14 k€.

Les **produits des activités annexes** diminuent de -29 k€ à 728 k€ pour 757 k€ en DM1 2023.

1.2.2. Production immobilisée : +46% à 1.900 k€ (+600 k€)

La rémunération de maîtrise d'ouvrage (RMO) devrait être refacturée aux opérations de la DMO et de la DT à hauteur de 1.900 k€.

1.2.3. Subventions d'exploitation : -89% à 409 k€ (-3.168 k€)

Il s'agit principalement :

- Des subventions en annuité (part intérêts) pour 59 k€ versées par le Département et la Ville du Blanc-Mesnil au titre de l'équilibre de gestion du patrimoine ex-Sodedat.
- De subventions pour 350 k€ en contreparties d'actions de développement social urbain (DSU).

En revanche, la subvention de la Cglls attendue en 2024 au titre du réalisé 2023 dans le cadre du protocole d'aide, ne pourra pas être prise en compte du fait du retard dans notre calendrier

BUDGET PRINCIPAL 2024

de réalisation des opérations d'investissements par rapport à ce qui était programmé au protocole. Cette subvention était de 3.070 k€ en 2023, ce qui explique la diminution des subventions d'exploitation attendues en 2024.

1.2.4. Autres produits de gestion courante : -1% à 5.680 k€ (-68 k€)

Il s'agit :

- Des produits récupérés auprès des locataires dans le cadre des frais de poursuite pour 280 k€ (iso / DM1 2023)
- Des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) que nous vendons à EDF dans le cadre de la taxe carbone pour 1.600 k€ (iso / DM1 2023)
- Des produits liés à la mutualisation HLM dans le cadre de la RLS pour 3.800 k€ (-68 k€)

1.2.5. Produits financiers : +107% à 3.720 k€ (+1.920 k€)

Ce montant de produits financiers de 3.720 k€ est lié au niveau de notre trésorerie, et à celui du livret A, et est en forte progression du fait de la hausse du Livret A.

1.2.6. Produits exceptionnels : -2% à 28.503 k€ (-639 k€)

Nous pouvons distinguer :

- Produits exceptionnels relatifs **aux démolitions : +3 % à 7.100 k€ (+200 k€)**

Il s'agit des subventions ANRU à recevoir pour les démolitions.

Rappelons qu'il s'agit d'inscription comptable de produits à recevoir et non de fonds réellement perçus.

- **Dégrèvements de taxes foncières : -2% à 5.000 k€ (-102 k€)**

Il s'agit de dégrèvements relatifs aux travaux « handicapés », aux logements vacants et aux travaux d'économies d'énergie qui compensent pour partie les dépenses de gros entretien et de réhabilitation.

- **Amortissement des subventions d'investissement virées au compte de résultat : -10% à 13.528 k€ (-1.481 k€)**

Il s'agit de l'amortissement des subventions d'investissement participant au financement des immobilisations amortissables, qui sont reprises au compte de résultat suivant le même rythme et pour la même durée que l'amortissement de l'immobilisation concernée.

- **Indemnités d'assurances : +12% à 1.450 k€ (+150 k€)**

Ce montant de 1.450 k€ correspond à des indemnités pour des sinistres qui ont de bonnes chances d'être perçues en 2024.

BUDGET PRINCIPAL 2024

➤ **Produits sur exercices antérieurs : 0% à 300 k€**

1.2.7. Produits des cessions d'éléments d'actif : +145% à 4.602 k€ (+2.725 k€)

Il est programmé de céder pour 4.602 k€ d'actif en 2024.

1.2.8. Reprises sur provisions pour créances douteuses : 0% à 5.360 k€

Ce montant de reprise de provision +5.360 k€ est à rapprocher de celui des créances admises en non-valeur -2.430 k€ (cf. 1.1.9 Pertes sur créances irrécouvrables) et de celui des dotations -6.700 k€ (cf. 1.1.13 Dotation aux provisions pour créances douteuses) pour avoir l'impact comptable des impayés. Il ressort ainsi au BP à -3.770 k€ pour -4.640 k€ en DM1 2023.

1.2.9. Reprise pour provision pour risques et charges : +9% à 600 k€ (+50 k€)

Il s'agit de reprises de provisions sur d'anciens litiges pour 600 k€.

1.2.10. Reprise pour provision sur Gros Entretien : +21% à 3.000 k€ (+530 k€)

Il s'agit de la reprise de provision correspondant à la comptabilisation 2024 des travaux de gros entretien réalisés dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Entretien (PPE).

Au total, les **produits** 2024 hors récupération de charges se montent à **211.465 k€**.

Les dépenses s'élevant à **211.438 k€**, le **résultat 2024** est donc attendu à **+27 k€**.

2 CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT 2024

Ce calcul à partir du résultat définit la capacité d'autofinancement selon la norme du Plan Comptable général. Il ne s'agit pas de l'autofinancement net Hlm qui prend notamment en compte des remboursements en capital des emprunts locatifs effectués dans l'exercice.

La capacité d'autofinancement constitue donc les ressources générées par l'exploitation, avant prise en compte du remboursement de la part capital des emprunts locatifs.

Elle se monte à **36.056 k€** au budget principal 2024.

BUDGET PRINCIPAL 2024

3 TABLEAU DE FINANCEMENT PREVISIONNEL 2024

Il retrace les flux financiers de l'exercice et explicite donc le passage du bilan 2023 au bilan 2024 par variation de l'actif : emplois (besoins de financement) et du passif : ressources (dégagements de financement).

➤ Emplois 104.501 k€

- Les investissements de fonctionnement de l'Office en 2024 pour 727 k€
- Réalisation de 88.479 k€ de travaux immobilisés comprenant les travaux sur nos bâtiments administratifs pour 2.824 k€, et sur nos immeubles de rapport pour 85.655 k€.
- Remboursement d'emprunts et dépôts de garantie en 2024 pour un montant de 15.294 k€.

➤ Ressources : 116.070 k€

- Capacité d'autofinancement exposée ci-dessus : 36.056 k€
- Cessions de fonciers pour 4.602 k€
- Augmentation des subventions pour 33.698 k€
- Augmentation des emprunts et autres dettes pour 41.713 k€

Les ressources étant attendues en 2024 supérieures aux emplois de **11.570 k€**, notre fonds de roulement va augmenter de ce montant.

4 FONDS DE ROULEMENT PREVISIONNEL 2024

Il s'agit de l'excédent des capitaux permanents sur l'actif immobilisé, c'est-à-dire les ressources à long terme ou fonds propres disponibles pour réinvestir.

Analysé hors PGE et dépôts de garantie, il correspond à notre potentiel financier disponible pour réinvestir. Cependant il faut noter qu'il ne s'agit pas de notre potentiel financier à terminaison des opérations, tel qu'il apparaît notamment dans le DIS, mais simplement d'une approche prospective N+2, qui tient compte aussi des opérations préliminaires.

Le **fonds de roulement** prévisionnel au 31 décembre 2024 se monte après retraitement à **238.964 k€**.

BUDGET SYNTHETIQUE

Seine-Saint-Denis habitat

BP 2024

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

		PREVISIONS			
		CHARGES (1)	PRODUITS		
60 (sauf 603)	Achats (hors 609)	2 483 620,00	728 000,00	70 (sauf 703, 704)	Produits des activités
603	Variation des stoCTs (annulation SI)	250 000,00	156 712 950,00	704	Loyers
61 (sauf 61521)	Services extérieurs (hors 619)	24 022 388,00	0,00	71	Production stoCTée (constatation SF)
61521	Dépenses de gros entretien sur biens immobiliers	11 170 502,00	1 900 000,00	72	Production immobilisée
62	Autres services extérieurs (hors 629)	9 756 980,00	408 584,00	74	Subventions d'exploitation
63 (sauf 63512)	Impôts, taxes, assimilés (hors 6319, 6339, 6359)	5 527 379,00	5 680 000,00	75	Autres produits de gestion courante
63512	Taxes foncières	30 030 000,00	3 720 000,00	76	Produits financiers
641	Rémunérations du personnel (hors 6419)	22 481 402,00	28 503 000,00	77 (sauf 7723, 775)	Produits exceptionnels (hors 7732)
6481	Autres chges de personnel - Rémunér., indemnités	1 666 204,00	4 602 440,00	775	Produits des cessions d'éléments d'actif
Autres 64	Chges de personnel (hors 6419, 6459, 6479, 6489)	8 057 159,00	5 960 000,00	78 (sauf 78157)	Reprises sur amortis., aux dépréc. et provisions
65 (sauf 654)	Autres charges de gestion courante	1 470 005,00	3 000 000,00	78157	Provisions pour gros entretien
654	Pertes sur créances irrécouvrables	2 430 000,00	0,00	79	Transferts de charges
66	Charges financières (hors 6691)	15 196 230,00	0,00		
67 (sauf 675, 6732)	Charges exceptionnelles	10 572 594,00	0,00		Atténuation de charges non récupérables :
675	VNC des éléments sortis de l'actif immobilisé	390 000,00	250 000,00	603	Variation des stoCTs (constatation SF)
68 (sauf 68157)	Dotations aux amortis., aux dépréc. et aux provis.	61 529 250,00	0,00	"061"	RRR et bonifications d'intérêts
68157	Provisions pour gros entretien	1 200 000,00	0,00	"062"	Rembourst. sur salaires, chges sociales ou taxes
69	Participation des salariés - Impôts sur les bénéf.	0,00	0,00		
71	Production stoCTée (annulation SI)	0,00	0,00		
	Total des charges non récupérables	208 233 713,00	211 464 974,00		Total des produits hors récupération de charges
"063"	Total des charges récupérables	84 755 999,00	81 552 044,00	703	Récupération des charges locatives
6732	Réduction récup. de chges locatives sur ex. antér.	0,00	0,00	7723	Complémt. récup. de chges locatives sur ex. antér.
		0,00	0,00	"064"	Atténuation de charges récupérables
	TOTAL DES CHARGES	292 989 712,00	293 017 018,00		TOTAL DES PRODUITS
	RESULTAT PREVISIONNEL (EXCEDENT)	27 306,00	0,00		RESULTAT PREVISIONNEL (DEFICIT)
	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT	293 017 018,00	293 017 018,00		TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT

Tableau de passage du résultat prévisionnel à la CAF prévisionnelle (non soumis au vote du CA)

RESULTAT PREVISIONNEL (EXCEDENT)	27 306,00	0,00	RESULTAT PREVISIONNEL (DEFICIT)
+ Valeur comptable des éléments d'actif cédés, démolis, remplacés	390 000,00	4 602 440,00	- Produits des cessions d'éléments d'actifs
+ Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	62 729 250,00	8 960 000,00	- Quote-part des subventions virée au résultat
			- Reprises sur amortissements, aux dépréciations et provisions
			- Transfert de charges financières - Intérêts compensateurs
TOTAL (I)	63 146 556,00	27 090 440,00	TOTAL (II)
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	36 056 116,00	0,00	INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT

TABLEAU DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE	0,00	36 056 116,00	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE
Acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé :			Cessions ou réductions d'éléments de l'actif immobilisé :
Immobilisations incorporelles	206 500,00	4 602 440,00	... 775 Cessions d'éléments d'actif
Immobilisations corporelles	88 999 767,00	0,00	... 27 Autres immobilisations financières (sauf 271, 272 et 2768)
Immobilisations financières	0,00		
Réduction de capitaux propres	0,00	33 698 455,00	Augmentation de capitaux propres
Remboursement des dettes financières [hors accession (2)]	15 294 280,00	41 713 206,00	Augmentation des dettes financières [hors accession (2)]
Intérêts compensateurs courus		0,00	Émission Titres Participatifs
Charges à répartir sur plusieurs exercices			
Primes de remboursement des obligations			
SOUS-TOTAL - EMPLOIS	104 500 547,00	116 070 217,00	SOUS-TOTAL - RESSOURCES
Remboursement des dettes finançant des stoCTs immobiliers (2)			Augmentation des dettes finançant des stoCTs immobiliers (2)
Annulation de titres sur exercices clos (3)			Annulation de mandats sur exercices clos (4)
TOTAL EMPLOIS	104 500 547,00	116 070 217,00	TOTAL RESSOURCES
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	11 569 670,00	0,00	PRELEVEMENT SUR FONDS DE ROULEMENT
dont variation de FR liée au financement de stoCT immobilier :			dont variation de FR liée au financement de stoCT immobilier :
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	116 070 217,00	116 070 217,00	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT

FONDS DE ROULEMENT PREVISIONNEL

Fonds de roulement estimé au 1er janvier 2023	227 394 088,04
Variation du fonds de roulement	11 569 670,00
Fonds de roulement prévisionnel au 31 décembre 2023	238 963 758,04

(Cf. Annexe 2 FDR pluriannuel)

(1) Inscrire uniquement les charges non récupérables (jusqu'à la ligne "Total des charges non récupérables").

(2) Emprunts affectés au financement de stoCTs immobiliers - code 4 de l'état récapitulatif des emprunts - Fiche 3 de l'annexe 7.

BUDGET DEVELOPPE

Seine-Saint-Denis habitat

BP 2024

VOTE DU COMPTE DE RESULTAT

CHARGES

CHAPITRES	FINANCEMENT PREVISIONNEL DES OPERATIONS	REALISATIONS 2022	BP ET D.M 2023 (1)	BP 2024		
				Reconduction	Mesures nouvelles	Total
CHARGES NON RECUPERABLES						
60 (sauf 603)	ACHATS (hors 609)	1 557 908,37	3 039 044,00	2 483 620,00		2 483 620,00
603	VARIATION DES STOCKS (annulation stock initial)	-3 792,22	250 000,00	250 000,00		250 000,00
61 (sauf 61521)	SERVICES EXTERIEURS (hors 619)	20 940 129,36	24 519 208,00	24 022 388,00		24 022 388,00
61521	DEPENSES DE GROS ENTRETIEN SUR BIENS IMMOBILIERS	14 430 660,54	13 832 576,00	11 170 502,00		11 170 502,00
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS (hors 629)	9 009 917,29	9 380 037,25	9 756 980,00		9 756 980,00
63 (sauf 63512)	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES (hors 6319, 6339, 6359)	4 564 078,02	4 940 050,84	5 527 379,00		5 527 379,00
63512	TAXES FONCIERES	21 942 968,00	28 543 647,08	30 030 000,00		30 030 000,00
641	REMUNERATIONS DU PERSONNEL (hors 6419)	19 719 185,22	20 817 300,20	22 481 402,00		22 481 402,00
6481	AUTRES CHGES DE PERSONNEL - REMUNERATIONS, INDEMNITES	1 016 329,20	1 158 503,00	1 666 204,00		1 666 204,00
Autres 64	CHARGES DE PERSONNEL (hors 6419, 6459, 6479, 6489)	7 268 605,33	8 160 891,32	8 057 159,00		8 057 159,00
65 (sauf 654)	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	807 360,16	1 092 308,00	1 470 005,00		1 470 005,00
654	PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES	2 726 502,58	2 600 000,00	2 430 000,00		2 430 000,00
66	CHARGES FINANCIERES (hors 6691)	7 674 601,30	12 013 245,22	15 196 230,00		15 196 230,00
67 (sauf 675, 6732)	CHARGES EXCEPTIONNELLES	18 504 453,34	8 732 000,00	10 572 594,00		10 572 594,00
675	VNC DES ELEMENTS SORTIS DE L'ACTIF IMMOBILISE	278 194,78	450 027,18	390 000,00		390 000,00
68 (sauf 68157)	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS	61 580 942,59	62 627 040,23	61 529 250,00		61 529 250,00
68157	PROVISIONS POUR GROS ENTRETIEN	1 166 333,33	1 104 000,00	1 200 000,00		1 200 000,00
69	PARTICIPATION DES SALARIES - IMPOTS SUR LES BENEFICES					
71	PRODUCTION STOCKEE (annulation stock initial)					
TOTAL DES CHARGES NON RECUPERABLES (hors 6732)		A	193 184 377,19	203 259 878,33	208 233 713,00	208 233 713,00
CHARGES RECUPERABLES ET REGULARISATION D'APPEL DE CHARGES (sur ex. antérieurs)						
"063"	TOTAL DES CHARGES RECUPERABLES	B	66 945 479,04	80 295 253,80	84 755 999,00	84 755 999,00
6732	REDUCTION DE RECUPERATION DE CHARGES LOCATIVES SUR EXERCICES ANTERIEURS					
TOTAL DES CHARGES		A+B+(c/6732)	260 129 856,23	283 555 132,13	292 989 712,00	292 989 712,00
(1) Détailler les chapitres budgétaires par articles conformément au plan de comptes						
EXCEDENT PREVISIONNEL			4 312 125,40	695 542,12		27 306,00

BUDGET DEVELOPPE

Seine-Saint-Denis habitat

BP 2024

VOTE DU COMPTE DE RESULTAT
PRODUITS

CHAPITRES	FINANCEMENT PREVISIONNEL DES OPERATIONS	REALISATIONS 2022	BP ET D.M 2023 (1)	BP 2024		
				Reconduction	Mesures nouvelles	Total
70 (sauf 703, 704)	PRODUITS DES ACTIVITES	618 991,25		728 000,00		728 000,00
704	LOYERS	148 608 994,91	154 074 415,87	156 712 950,00		156 712 950,00
71	PRODUCTION STOCKEE (constatation stock final)					
72	PRODUCTION IMMOBILISEE	1 370 545,00	1 300 000,00	1 900 000,00		1 900 000,00
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	1 046 223,17	3 576 395,85	408 584,00		408 584,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	4 583 494,76	5 748 252,02	5 680 000,00		5 680 000,00
76	PRODUITS FINANCIERS	1 698 816,22	1 800 000,00	3 720 000,00		3 720 000,00
77 (sauf 7723, 775)	PRODUITS EXCEPTIONNELS (hors 7732)	30 057 036,95	29 141 868,65	28 503 000,00		28 503 000,00
775	PRODUITS DES CESSIONS D'ELEMENTS D'ACTIF	4 232 682,36	1 876 507,00	4 602 440,00		4 602 440,00
78 (sauf 78157)	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	7 409 992,15	5 910 000,00	5 960 000,00		5 960 000,00
78157	PROVISIONS POUR GROS ENTRETIEN	645 500,00	2 470 000,00	3 000 000,00		3 000 000,00
79	TRANSFERTS DE CHARGES					
603	VARIATION DE STOCKS (constatation stock final)		250 000,00	250 000,00		250 000,00
061	RABAIS, REMISES, RISTOURNES ET BONIFICATIONS D'INTERETS (sur charges non récupérables)					
062	REMBOURSEMENTS SUR SALAIRES, CHARGES SOCIALES ET TAXES (sur charges non récupérables)					
TOTAL DES PRODUITS HORS RECUPERATION DE CHARGES		A	200 272 276,77	206 147 439,38	211 464 974,00	211 464 974,00
RECUPERATION DE CHARGES LOCATIVES ET ATTENUATION DE CHARGES RECUPERABLES						
703	RECUPERATION DES CHARGES LOCATIVES	64 169 704,86	78 103 234,86	81 552 044,00		81 552 044,00
7723	COMPLEMENT DE RECUPERATION DE CHARGES LOCATIVES SUR EXERCICES ANTERIEURS					
064	ATTENUATION DE CHARGES RECUPERABLES	B				
TOTAL DES PRODUITS		A+(c/703)+(c/7723)+B	264 441 981,63	284 250 674,24	293 017 018,00	293 017 018,00
DEFICIT PREVISIONNEL						

(1) Reporter ici, le cumul du budget primitif et des autres décisions budgétaires de l'exercice précédent

(1) Détailler les chapitres budgétaires par articles conformément au plan de comptes

Le tableau suivant ne fait pas partie de la maquette budgétaire, il a pour objet de déterminer la capacité ou l'insuffisance d'autofinancement pour le tableau de financement développé

BUDGET DEVELOPPE

Seine-Saint-Denis habitat

BP 2024

VOTE DU TABLEAU DE FINANCEMENT PREVISIONNEL - EMPLOIS

Chapitre	FINANCEMENT PREVISIONNEL DES OPERATIONS	Réalizations 2022	BP et D.M de l'exercice 2023	BP 2024		
				Opérations en cours	Opérations nouvelles	Total
	INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT					
	Acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé :	-4 179 778,85	261 589 214,46	89 206 267,00		89 206 267,00
	- Immobilisations incorporelles :	1 811 806,67	2 716 263,00	206 500,00		206 500,00
20	Immobilisations incorporelles (hors 232, 237)	424 283,66	175 242,00			
232	Immobilisations incorporelles en cours					
237	Avances et acomptes versés sur immobilisations incorporelles	1 387 523,01	2 541 021,00	206 500,00		206 500,00
	- Immobilisations corporelles :	-5 991 585,52	258 872 951,46	88 999 767,00		88 999 767,00
211	Terrains	325 644,24				
212	Agencements et aménagements de terrains					
213 (hors 21311)	Constructions					
21311	Constructions - Immeubles de rapport	54 790 043,57				
214 (hors 21411)	Constructions sur sol d'autrui					
21411	Constructions sur sol d'autrui - Immeubles de rapport					
215	Installations techniques, matériel et outillage	2 124,00	61 031,00	95 000,00		95 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	134 015,20	681 043,00	426 000,00		426 000,00
221	Immeubles en location-vente					
2312	Terrains en cours	-422 544,60				
2313 (hors 231311)	Constructions en cours	-5 862 263,89	6 748 209,78	2 823 600,00		2 823 600,00
231311	Constructions en cours - Immeubles de rapport en cours	-54 958 604,04	251 382 667,69	85 655 167,00		85 655 167,00
2314 (hors 231411)	Constructions sur sol d'autrui en cours					
231411	Constructions sur sol d'autrui en cours - Immeubles de rapport en cours					
2318	Autres immobilisations corporelles en cours					
238	Avances et acomptes versés sur immobilisations corporelles					
	- Immobilisations financières :					
(1) Détailler les chapitres	Participations et créances rattachées à des participations					
27 (hors 2768 * et 278)	Autres immobilisations financières					
278	Prêts accession					
481 (hors 4813 *)	Charges à répartir sur plusieurs exercices					
169	Primes de remboursements des obligations					
103	Autres compléments de dotation et dons et legs en capital					
13 (hors 139 *)	Subventions remboursées	3 788 422,41				
	Remboursement des dettes financières :	6 068 186,71	18 149 428,25	15 294 280,00		15 294 280,00
162	Participation des employeurs à l'effort de construction	3 092 929,86	2 889 412,81	3 000 000,00		3 000 000,00
163	Emprunts obligataires					
164 (hors 1649)	Emprunts auprès des établissements de crédits	2 699 990,78	14 904 744,79	12 088 780,00		12 088 780,00
1649	Refinancement de dette					
1651	Dépôts de garantie des locataires					
1654	Redevances (location-accession)					
1658	Autres dépôts					
166	Participation des salariés aux résultats					
167	Emprunts et dettes assorties de conditions particulières	228 539,33	203 805,65	199 000,00		199 000,00
168 (hors 1688)	Autres emprunts et dettes assimilées	34 111,66	125 965,00	6 500,00		6 500,00
16883	Intérêts compensateurs courus (diminution)	12 615,08	25 500,00			
071	Annulation de titres sur exercices clos (1)					
	TOTAL DES EMPLOIS	5 676 830,27	279 738 642,71	104 500 547,00		104 500 547,00
	APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	108 669 433,73		11 569 670,00		11 569 670,00
	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	114 346 264,00	279 738 642,71	116 070 217,00		116 070 217,00

* comptes non budgétaires en débit

(1) Annulation de titres qui constituaient des ressources du tableau de financement d'un exercice clos

BUDGET DEVELOPPE

Seine-Saint-Denis habitat

BP 2024

VOTE DU TABLEAU DE FINANCEMENT PREVISIONNEL - RESSOURCES

Chapitre	FINANCEMENT PREVISIONNEL DES OPERATIONS	Réalizations 2022	BP et D.M de l'exercice 2023	BP 2024		
				Opérations en cours	Opérations nouvelles	Total
	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	40 082 071,64	40 123 902,53	36 056 116,00		36 056 116,00
	Cession ou réduction d'éléments de l'actif immobilisé :	4 232 682,36	1 876 507,00	4 602 440,00		4 602 440,00
775	Cession d'éléments d'actif	4 232 682,36	1 876 507,00	4 602 440,00		4 602 440,00
278	Prêts accession					
Autres 27	Autres immobilisations financières (sauf 271, 272 et 2768)					
	Augmentation des capitaux propres :		39 296 906,00	33 698 455,00		33 698 455,00
102	Dotations					
103	Autres compléments de dotation et dons et legs en capital					
13 (hors 139 *)	Comptabilisation des subventions d'investissement		39 296 906,00	33 698 455,00		33 698 455,00
	Augmentation des dettes financières :	70 031 510,00	100 116 568,67	41 713 206,00		41 713 206,00
162	Participation des employeurs à l'effort de construction	5 792 660,00				
163	Emprunts obligataires					
164 (hors 1649)	Emprunts auprès des établissements de crédits	38 238 850,00	100 116 568,67	41 713 206,00		41 713 206,00
1649	Refinancement de dette					
1651	Dépôts de garantie des locataires					
1654	Redevances (location-accession)					
1658	Autres dépôts					
167	Emprunts et dettes assorties de conditions particulières	26 000 000,00				
168 (hors 1688 *)	Autres emprunts et dettes assimilées					
16883	Intérêts compensateurs courus (augmentation)					
070	Annulation de mandats sur exercices clos (2)					
	TOTAL DES RESSOURCES	114 346 264,00	181 413 884,20	116 070 217,00		116 070 217,00
	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT		98 324 758,51			
	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	114 346 264,00	279 738 642,71	116 070 217,00		116 070 217,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par articles conformément au plan de comptes

BUDGET DEVELOPPE

Seine-Saint-Denis habitat

BP 2024

BUDGET DEVELOPPE VOTE DU TABLEAU DE SUIVI DES STOCKS DE PRODUCTION

Chapitre	FINANCEMENT PREVISIONNEL DES OPERATIONS AU 31/12/2024	EMPLOIS	RESSOURCES
31	Terrains à aménager		
33	Immeubles en cours		
35	Immeubles achevés		
	Total		
BFR lié aux stocks (Total emplois - Total ressources)			

BUDGET DETAILLE

Seine-Saint-Denis habitat

BP 2024

COMPTE DE RESULTAT
CHARGES

Article (1)	Intitulés des charges	Réalizations 2022		BP et D.M. de 2023 (2)		BP 2024					
						Reconduction		Mesures nouvelles		Total	
		Charges non récupérables	Charges récupérables	Charges non récupérables	Charges récupérables	Charges non récupérables	Charges récupérables	Charges non récupérables	Charges récupérables	Charges non récupérables	Charges récupérables
60 (sauf 603)	ACHATS (hors 609)	1 557 908,37	35 648 746,82	3 039 044,00	47 393 827,05	2 483 620,00	51 559 106,00			2 483 620,00	51 559 106,00
60222	Produits d'entretien	430 504,80	74 123,42	207 054,00		280 000,00				280 000,00	
60223	Fournitures d'atelier et de magasin	34 059,07		70 000,00		150 000,00				150 000,00	
60611	Electricité	502 749,26	3 802 143,07	1 989 140,00	13 174 283,05	1 250 950,00	9 305 556,00			1 250 950,00	9 305 556,00
60612	Eau	26 109,65	15 964 668,81	109 690,00	16 838 544,00	110 200,00	16 560 000,00			110 200,00	16 560 000,00
60613	Gaz	142 814,30	6 570 290,80	85 000,00	7 700 000,00	160 000,00	15 804 750,00			160 000,00	15 804 750,00
60614	Chaleur	63 968,52	9 183 295,97	60 000,00	9 600 000,00	63 200,00	9 807 800,00			63 200,00	9 807 800,00
60615	Carburants et lubrifiants	86 604,19		146 000,00		140 000,00				140 000,00	
60616	Combustibles		53 846,27		81 000,00		81 000,00				81 000,00
6063	Fournitures d'entretien et petit équipement	208 473,26	378,48	302 960,00		246 570,00				246 570,00	
6064	Fournitures administratives	56 696,46		65 000,00		77 000,00				77 000,00	
6068	Autres matières et fournitures	5 928,86		4 200,00		5 700,00				5 700,00	
603	VARIATION DES STOCKS (annulation de stock initial)	-3 792,22		250 000,00		250 000,00				250 000,00	
6031	Variation des stocks de terrains										
6032	Variation des stocks des approvisionnements, part non récupérable	-3 792,22		250 000,00		250 000,00				250 000,00	
6037	Variation des stocks d'immeubles acquis par résolution de vente ou adjudication										
61 (sauf 6152)	SERVICES EXTERIEURS (hors 619)	20 940 129,36	16 989 917,69	24 435 524,00	18 348 968,45	24 022 388,00	18 302 383,00			24 022 388,00	18 302 383,00
6111	Hygiène et sécurité	3 974 005,72	3 138 048,10	3 779 795,00	3 132 656,00	3 286 435,00	2 881 602,00			3 286 435,00	2 881 602,00
6112	Espaces verts	559 322,18	1 661 153,66	767 800,00	1 703 456,50	648 000,00	1 754 551,00			648 000,00	1 754 551,00
6113	Chauffage	33 707,94	2 827 061,50	116 865,00	3 386 320,00	97 720,00	3 370 075,00			97 720,00	3 370 075,00
6114	Nettoyage	3 141 060,31	6 896 841,26	3 282 680,00	7 271 950,00	2 897 750,00	7 411 400,00			2 897 750,00	7 411 400,00
6116	Ascenseurs	417 011,59	627 740,28	548 205,00	854 955,00	432 770,00	898 695,00			432 770,00	898 695,00
6118	Divers	500 487,15	288 974,72	628 875,00	246 999,69	693 299,00	257 130,00			693 299,00	257 130,00
6132	Locations immobilières	1 611 559,31		2 232 379,00		2 057 250,00				2 057 250,00	
6135	Locations mobilières	288 642,35	659 188,49	417 100,00	661 816,26	386 370,00	497 470,00			386 370,00	497 470,00
614	Charges locatives et de copropriétés	1 618 614,43	806 054,01	1 479 180,00	1 066 815,00	1 406 102,00	1 157 460,00			1 406 102,00	1 157 460,00
6151	Entretien courant sur biens immobiliers	5 120 567,32	84 855,67	6 431 630,00	24 000,00	7 559 252,00	74 000,00			7 559 252,00	74 000,00
6156	Maintenance	905 142,87		1 310 500,00		1 277 000,00				1 277 000,00	
6161	Multirisques	1 468 670,85		1 700 000,00		1 750 000,00				1 750 000,00	
6162	Assurance obligatoire dommage construction	163 346,58		300 000,00		200 000,00				200 000,00	
6163	Assurance transport	156 935,10		150 000,00		180 000,00				180 000,00	
6168	Autres primes d'assurance	100 525,26		97 425,00		96 000,00				96 000,00	
617	Etudes et recherches	640 158,26		893 090,00		762 940,00				762 940,00	
6181	Documentation	69 792,46		80 000,00		84 000,00				84 000,00	
6185	Frais de colloques, séminaires, conférences, congrès	170 579,68		220 000,00		207 500,00				207 500,00	
6152	DEPENSES DE GROS ENTRETIEN SUR BIENS IMMOBILIERS	14 430 660,54	342 780,43	13 858 176,00	332 000,00	11 170 502,00	335 000,00			11 170 502,00	335 000,00
61521	Dépenses de gros entretien sur biens immob., part non récupérable	14 430 660,54		13 858 176,00		11 170 502,00				11 170 502,00	
61522	Dépenses de gros entretien sur biens immob., part récupérable		342 780,43		332 000,00		335 000,00				335 000,00
61581	Autres travaux d'entretien N.R.										
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS (hors 629)	9 009 917,29		9 548 757,25		9 756 980,00				9 756 980,00	
6211	Personnel extérieur à l'office, part non récupérable	1 010 559,69		1 202 820,00		851 000,00				851 000,00	
6212	Personnel extérieur à l'office, part récupérable										
6224	Honoraires d'architectes	87 708,00		108 320,00		42 800,00				42 800,00	
6226	Autres honoraires	946 749,17		1 109 810,00		2 100 450,00				2 100 450,00	
6227	Frais d'actes et de contentieux	698 008,84		570 460,00		654 430,00				654 430,00	
623	Publicité, publications, relations publiques	377 153,11		511 060,00		664 930,00				664 930,00	
624	Transports de biens	96 790,47		59 630,00		105 000,00				105 000,00	
6251	Voyages et déplacements des administrateurs	31 883,50		49 190,00		33 000,00				33 000,00	
6255	Frais de déménagement	2 769,48		3 200,00		2 000,00				2 000,00	
6256	Missions	23 297,41		21 195,00		18 570,00				18 570,00	
6257	Réceptions	29 146,94		39 500,00		49 420,00				49 420,00	
626	Frais postaux et frais de télécommunications	1 574 225,19		1 569 245,00		970 380,00				970 380,00	
627	Services bancaires et assimilés	300 780,67		345 200,00		320 000,00				320 000,00	
6281	Concours divers (cotisations)	221 249,82		258 824,00		224 200,00				224 200,00	

BUDGET DETAILLE

Seine-Saint-Denis habitat

BP 2024

COMPTE DE RESULTAT
CHARGES

Article (1)	Intitulés des charges	Réalizations 2022		BP et D.M. de 2023 (2)		BP 2024					
						Reconduction		Mesures nouvelles		Total	
		Charges non récupérables	Charges récupérables	Charges non récupérables	Charges récupérables	Charges non récupérables	Charges récupérables	Charges non récupérables	Charges récupérables	Charges non récupérables	Charges récupérables
6283	Cotisations et prélèvement CGLLS	3 510 045,00		3 583 813,25		3 600 000,00				3 600 000,00	
6284	Frais de recrutement	99 550,00		115 690,00		120 000,00				120 000,00	
6285	Redevances			800,00		800,00				800,00	
63 (sauf 63512)	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES (hors 6319, 6339, 6359)	4 564 078,02	7 681 956,01	4 940 050,84	8 300 557,70	5 527 379,00	8 658 214,00			5 527 379,00	8 658 214,00
6311	Taxes sur les salaires	2 144 792,99	527 921,55	2 008 088,00	451 877,00	2 286 725,00	532 072,00			2 286 725,00	532 072,00
6312	Taxe d'apprentissage										
6313	Participation des employeurs à l'effort de la formation professionnelle continue										
6318	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts)	-111 232,92				2 652,00				2 652,00	
63188	Charges fiscales sur provision de congés à payer										
6331	Versement de transport	633 755,13	123 275,87	649 596,47	126 657,00	894 427,00	126 822,00			894 427,00	126 822,00
6332	Allocation logement										
6333	Participation des employeurs à la formation professionnelle	113 277,00		715 210,00		715 693,00				715 693,00	
6334	Participation des employeurs à l'effort de construction	536 052,54		130 000,00		130 000,00				130 000,00	
6635	Versements libératoires ouvrant droit à l'exonération de la taxe d'apprentissage										
6336	Cotisation au CNFPT et autres centres de gestion	110 131,28	18 301,59	51 782,00	18 736,00	52 582,00	19 320,00			52 582,00	19 320,00
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)										
63513	Autres impôts locaux	969 763,00	7 012 457,00	1 205 990,37	7 703 287,70	1 266 300,00	7 980 000,00			1 266 300,00	7 980 000,00
63514	Taxe sur les véhicules de sociétés	60 850,00		67 000,00		64 000,00				64 000,00	
6354	Droits d'enregistrement et de timbres	39 603,00		45 200,00		45 000,00				45 000,00	
63581	Contribution sur les logements à usage localif										
63588	Autres droits	138,00									
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)	66 948,00		67 184,00		70 000,00				70 000,00	
63512	TAXES FONCIERES	21 942 968,00		28 543 647,08		30 030 000,00				30 030 000,00	
641	REMUNERATIONS DU PERSONNEL (hors 6419)	19 719 185,22	5 256 234,93	20 817 300,20	4 703 955,77	22 481 402,00	4 852 779,00			22 481 402,00	4 852 779,00
6411	Salaires et traitements	16 290 701,51	4 035 168,23	17 202 552,00	3 702 426,00	18 958 649,00	3 716 732,00			18 958 649,00	3 716 732,00
6412	Congés payés	1 023 028,69	171 065,68	928 169,64	168 931,68	928 170,00	168 932,00			928 170,00	168 932,00
64128	Congés payés provisionnés	-333 446,43									
6413	Primes et gratifications	128 865,23	206 850,56	143 778,57	160 436,09	128 000,00	234 300,00			128 000,00	234 300,00
6414	Indemnités et avantages divers	2 550 612,58	789 451,60	2 489 652,00	618 802,00	2 417 113,00	681 316,00			2 417 113,00	681 316,00
6415	Supplément familial	59 423,64	53 698,86	53 148,00	53 360,00	49 470,00	51 499,00			49 470,00	51 499,00
6481	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL - REMUNERATIONS, INDEMNITES	1 016 329,20		1 158 503,00		1 666 204,00				1 666 204,00	
Autres 64	CHARGES DE PERSONNEL (hors 6419, 6459, 6479, 6489)	7 268 605,33	1 025 843,16	8 160 891,32	1 215 944,83	8 057 159,00	1 048 517,00			8 057 159,00	1 048 517,00
6451	Cotisations à l'URSSAF	3 690 003,55	518 609,03	4 451 609,18	688 586,83	3 993 134,00	488 146,00			3 993 134,00	488 146,00
6452	Cotisations aux mutuelles					595 925,00				595 925,00	
6453	Cotisations aux caisses de retraite	846 161,50	129 814,27	881 628,22	169 821,00	1 038 435,00	132 779,00			1 038 435,00	132 779,00
6455	Cotisations à la CNRACL	1 191 902,90	377 419,86	1 130 463,00	357 537,00	1 162 315,00	427 592,00			1 162 315,00	427 592,00
6458	Autres charges sociales	660 513,20		698 890,92		166 048,00				166 048,00	
64588	Charges de Sécu. Sociales et de prévoyance - congés payés	-47 671,25									
64721	Comité d'entreprise NR	526 952,00		26 000,00		546 000,00				546 000,00	
6474	Comité des oeuvres sociales			707 110,00		454 302,00				454 302,00	
6475	Médecine du travail, pharmacie	134 553,10		160 690,00		1 000,00				1 000,00	
6478	Divers	266 190,33		105 500,00		100 000,00				100 000,00	
65 (sauf 654)	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	807 360,16		1 086 048,00		1 470 005,00				1 470 005,00	
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, droits et valeurs similaires	54 226,00		236 748,00		351 400,00				351 400,00	
655	Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun										
6581	Charges diverses de gestion courante, part non récupérable	753 134,16		849 300,00		1 118 605,00				1 118 605,00	
6582	Charges diverses de gestion courante, part récupérable										
654	PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES	2 726 502,58		2 600 000,00		2 430 000,00				2 430 000,00	
65411	Pertes sur créances irrécouvrables - Locataires			2 300 000,00		2 300 000,00				2 300 000,00	

BUDGET DETAILLE

Seine-Saint-Denis habitat

BP 2024

COMPTE DE RESULTAT
CHARGES

Article (1)	Intitulés des charges	Réalizations 2022		BP et D.M. de 2023 (2)		BP 2024					
		Charges non récupérables	Charges récupérables	Charges non récupérables	Charges récupérables	Reconduction		Mesures nouvelles		Total	
						Charges non récupérables	Charges récupérables	Charges non récupérables	Charges récupérables	Charges non récupérables	Charges récupérables
65414	Pertes sur créances irrécouvrables exercice antérieur- Locataires	2 604 795,42									
65421	Pertes sur créances irrécouvrables par décision du juge - Locataires	121 707,16		300 000,00		130 000,00					130 000,00
6548	Pertes sur créances irrécouvrables - Divers										
66	CHARGES FINANCIERES (hors 6691)	7 674 601,30		12 013 245,22		15 196 230,00					15 196 230,00
6611221	Intérêts sur opérations de location	6 677 717,49		11 631 874,02		13 602 725,00					13 602 725,00
661123	Intérêts compensateurs										
661124	Intérêts de préfinancement consolidables										
66117	Charges d'intérêts - Bâtiments administratifs	307 305,79		296 338,29		500 505,00					500 505,00
66118	Autres - destinations	37,89		32,91							
6618	Intérêts des autres dettes										
667	Charges nettes sur cessions de VMP										
668	Autres charges	689 540,13		85 000,00		1 093 000,00					1 093 000,00
67 (sauf 6732, 675)	CHARGES EXCEPTIONNELLES	18 504 453,34		8 732 000,00		10 572 594,00					10 572 594,00
6711	Intérêts moratoires	237 009,13		10 000,00		10 000,00					10 000,00
6712	Pénalités et amendes	1 475,95		25 000,00		25 000,00					25 000,00
6713	Créances effaçées dans le cadre d'une procédure de traitement de surendettement des particuliers										
6715	Subventions accordées	65 000,00		270 000,00		267 594,00					267 594,00
67188	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	111 286,66									
672	Charges sur exercices antérieurs			450 000,00		450 000,00					450 000,00
6721	Charges sur exercices antérieurs										
6731	Titres annulés sur exercices antérieurs (hors réduction de récup. charges locatives)										
6786	Sinistres	2 044 742,93		2 832 000,00		2 500 000,00					2 500 000,00
67881	Charges exceptionnelles diverses										
67888	Autres charges exceptionnelles	16 044 938,77		5 145 000,00		7 320 000,00					7 320 000,00
675	VNC DES ELEMENTS SORTIS DE L'ACTIF IMMOBILISE	278 194,78		450 027,18		390 000,00					390 000,00
67521	Valeur nette comptable des composants remplacés	163 552,44		300 000,00		250 000,00					250 000,00
67522	Valeur nette comptable des immobilisations corporelles cédées	96 900,36		40 000,00		40 000,00					40 000,00
67523	Valeur nette comptable des immobilisations corporelles démolies ou mises au rebut	17 741,98		110 027,18		100 000,00					100 000,00
6756	Valeur nette comptable des Immobilisations financières										
68 (sauf 68157)	DOTATIONS AUX AMORTIS., AUX DEPREC. ET AUX PROVISIONS	61 580 942,59		62 627 040,23		61 529 250,00					61 529 250,00
681112	Dotations aux amortissements sur immo - incorp Bail emphytéotique	99,94		99,94		100,00					100,00
681113	Dotations aux amortissements sur immo incorp Bail à construction	1 400,87		1 400,87		1 400,00					1 400,00
681118	Dotations aux amortissements - Autres immobilisations incorporelles	689 921,16		671 852,46		535 150,00					535 150,00
6811231101	Dotations aux amortissements des IMR - Structure	9 354 867,72		14 057 211,70		13 105 910,00					13 105 910,00
6811231102	Dotations aux amortissements des IMR - Menuiseries extérieures	3 990 276,38		3 837 346,71		4 123 780,00					4 123 780,00
6811231103	Dotations aux amortissements des IMR - Chauffage collectif	3 787 989,39		3 611 850,11		3 358 950,00					3 358 950,00
6811231104	Dotations aux amortissements des IMR - Chauffage individuel	1 197 578,48		1 025 480,48		1 022 920,00					1 022 920,00
6811231105	Dotations aux amortissements des IMR - Etanchéité	2 410 603,87		2 347 284,61		2 456 100,00					2 456 100,00
6811231106	Dotations aux amortissements des IMR - Ravalement avec amélioration	5 557 067,31		5 390 887,43		5 399 550,00					5 399 550,00
6811231107	Dotations aux amortissements des IMR - Electricité	4 427 026,36		4 278 339,59		4 901 320,00					4 901 320,00
6811231108	Dotations aux amortissements des IMR - Plomberie/sanitaire	4 215 093,16		4 082 099,68		4 390 110,00					4 390 110,00
6811231109	Dotations aux amortissements des IMR - Ascenseurs	3 003 019,84		2 940 354,30		2 902 690,00					2 902 690,00
6811231110	Dotations aux amortissements des IMR - Equipement de sécurité	2 473 158,07		2 408 641,07		2 329 960,00					2 329 960,00
6811231111	Dotations aux amortissements des IMR - Aménagement extérieur	5 627 060,28		5 488 338,92		5 612 160,00					5 612 160,00
6811231112	Dotations aux amortissements des IMR - Aménagement intérieur	2 535 475,66		2 520 746,61		2 553 720,00					2 553 720,00
6811231501	Dotations aux amortissements des BA - Structure	439 978,43		441 571,80		510 320,00					510 320,00
6811231502	Dotations aux amortissements des BA - Menuiseries extérieures	47 606,20		47 581,07		56 750,00					56 750,00
6811231503	Dotations aux amortissements des BA - Chauffage collectif	40 013,91		39 989,54		48 540,00					48 540,00
6811231505	Dotations aux amortissements des BA - Etanchéité	22 135,92		22 134,43		21 080,00					21 080,00
6811231506	Dotations aux amortissements des BA - Ravalement avec amélioration	35 121,23		35 099,91		39 840,00					39 840,00
6811231507	Dotations aux amortissements des BA - Electricité	60 245,24		60 199,04		77 060,00					77 060,00

BUDGET DETAILLE

Seine-Saint-Denis habitat

BP 2024

COMPTE DE RESULTAT
CHARGES

Article (1)	Intitulés des charges	Réalizations 2022		BP et D.M. de 2023 (2)		BP 2024					
						Reconduction		Mesures nouvelles		Total	
		Charges non récupérables	Charges récupérables	Charges non récupérables	Charges récupérables	Charges non récupérables	Charges récupérables	Charges non récupérables	Charges récupérables	Charges non récupérables	Charges récupérables
6811231508	Dotations aux amortissements des BA - Plomberie/sanitaire	52 000,75		51 961,15		66 410,00				66 410,00	
6811231509	Dotations aux amortissements des BA - Ascenseurs	41 909,70		41 909,70		41 910,00				41 910,00	
6811231510	Dotations aux amortissements des BA - Equipement de sécurité	17 603,75		17 603,75		17 600,00				17 600,00	
6811231511	Dotations aux amortissements des BA - Aménagement extérieur	17 707,73		14 967,75		24 930,00				24 930,00	
6811231512	Dotations aux amortissements des BA - Aménagement intérieur	52 096,38		46 631,08		82 580,00				82 580,00	
6811231801	Dotations aux amortissements STRUCTURE	106 304,49		148 266,78		106 300,00				106 300,00	
6811231802	Dotations aux amortissements MENUISERIES EXTERIEURES	16 120,83		16 120,83		16 120,00				16 120,00	
6811231803	Dotations aux amortissements CHAUFFAGE COLLECTIF	33 949,02		33 949,02		33 950,00				33 950,00	
6811231804	Dotations aux amortissements CHAUFFAGE INDIVIDUEL										
6811231805	Dotations aux amortissements ETANCHEITE	7 126,33		7 126,33		7 130,00				7 130,00	
6811231806	Dotations aux amortissements RAVALT AVEC AMELIORATION	13 604,81		13 604,81		13 600,00				13 600,00	
6811231807	Dotations aux amortissements ELECTRICITE	24 330,29		24 330,29		24 330,00				24 330,00	
6811231808	Dotations aux amortissements PLOMBERIE SANITAIRE	37 188,21		37 188,21		37 190,00				37 190,00	
6811231809	Dotations aux amortissements ASCENSEURS	18 139,74		18 139,74		18 140,00				18 140,00	
6811231810	Dotations aux amortissements EQUIPEMENTS DE SECURITE	6 478,48		6 478,48		6 480,00				6 480,00	
6811231811	Dotations aux amortissements AMENAGEMENTS EXTERIEURS	6 478,48		6 478,48		6 480,00				6 480,00	
6811241101	Dotations aux amortissements STRUCTURE	3 280,35		27 883,01		3 280,00				3 280,00	
6811241102	Dotations aux amortissements MENUISERIES EXTERIEURES	16 567,29		16 567,29		16 570,00				16 570,00	
6811241103	Dotations aux amortissements CHAUFFAGE COLLECTIF	14 584,65		14 584,65		14 580,00				14 580,00	
6811241104	Dotations aux amortissements CHAUFFAGE INDIVIDUEL										
6811241105	Dotations aux amortissements ETANCHEITE										
6811241106	Dotations aux amortissements RAVALEMENT AVEC AMELIORATI	15 273,98		15 273,98		15 270,00				15 270,00	
6811241107	Dotations aux amortissements ELECTRICITE	1 920,28		1 920,28		1 920,00				1 920,00	
6811241108	Dotations aux amortissements PLOMBERIE SANITAIRE	2 137,95		2 137,95		2 140,00				2 140,00	
6811241109	Dotations aux amortissements ASCENSEURS										
6811241110	Dotations aux amortissements EQUIPEMENT DE SECURITE	13 669,94									
6811241111	Dotations aux amortissements AMENAGEMENT EXTERIEURS			13 669,94							
6811241801	Dotations aux amortissements STRUCTURE	9 543,62		61 896,32		9 540,00				9 540,00	
6811241802	Dotations aux amortissements MENUISERIES EXTERIEURES	5 698,46		5 698,46		5 700,00				5 700,00	
6811241803	Dotations aux amortissements CHAUFFAGE COLLECTIF										
6811241804	Dotations aux amortissements CHAUFFAGE INDIVIDUEL										
6811241805	Dotations aux amortissements ETANCHEITE										
6811241806	Dotations aux amortissements RAVALEMENT AVEC AMELIORATI										
6811241807	Dotations aux amortissements ELECTRICITE	9 110,92		9 110,92		9 110,00				9 110,00	
6811241808	Dotations aux amortissements PLMOMBERIE SANITAIRE										
6811241809	Dotations aux amortissements ASCENSEURS	12 625,37		12 625,37		12 630,00				12 630,00	
6811241810	Dotations aux amortissements EQUIPEMENTS DE SECURITE	7 882,29		7 882,29		7 880,00				7 880,00	
6811241811	Dotations aux amortissements AMENAGEMENTS EXTERIEURS										
6811234	Dotations aux amortissements des travaux d'amélioration	239 939,04		239 939,04		5 920,00				5 920,00	
6811235	Dotations aux amortissements des travaux d'amélioration										
6811238	Dotations aux amortissements voiries, réseaux divers										
6811244	Dotations aux amortissements des travaux d'amélioration - Sol d'autrui										
6811245	Dotations aux amortissements des agencements sur BA										
681125	Dotations aux amortissements des ITMOI	29 322,63		29 322,63		27 060,00				27 060,00	
6811281	Dotations aux amortissements des agencements et aménagements divers	31 265,98		24 254,11		20 000,00				20 000,00	
6811282	Dotations aux amortissements des matériels de transport	50 389,43		50 389,43		33 850,00				33 850,00	
6811283	Dotations aux amortissements du matériel de bureau et matériel informatique	391 236,85		379 378,99		343 140,00				343 140,00	
6811284	Dotations aux amortissements du mobilier	43 098,55		40 658,68		39 820,00				39 820,00	
6811288	Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles diverses	10 580,22		10 580,22		9 780,00				9 780,00	
68151	Provisions pour risques	1 132 251,05		245 000,00		300 000,00				300 000,00	
68158	Dotations aux provisions - autres provisions d'exploitation	552 701,00		200 000,00		300 000,00				300 000,00	
68162	Dot. pour Dépréc. des immo. corp.										
6817	Dot.dépréciation des actifs circulants	439 895,13									
681741	Dotations aux provisions pour dépréciation des créances	8 167 983,85		7 400 000,00		6 700 000,00				6 700 000,00	
6863	Dotations aux amortissements des intérêts compensateurs à répartir	12 615,08		25 000,00							
6865	Dotations aux provisions financières										
68662	Dotations pour dépréciation des immobilisations financières										
6871	Dotations aux amort. except. des immob.										
68725	Dotations aux amortissements dérogatoires										

BUDGET DETAILLE

Seine-Saint-Denis habitat

BP 2024

COMPTE DE RESULTAT
CHARGES

Article (1)	Intitulés des charges	Réalizations 2022		BP et D.M. de 2023 (2)		BP 2024						
						Reconduction		Mesures nouvelles		Total		
		Charges non récupérables	Charges récupérables	Charges non récupérables	Charges récupérables	Charges non récupérables	Charges récupérables	Charges non récupérables	Charges récupérables	Charges non récupérables	Charges récupérables	
6875	Dotations aux provisions exceptionnels											
68157	PROVISIONS POUR GROS ENTRETIEN	1 166 333,33		1 104 000,00		1 200 000,00					1 200 000,00	
69	PARTICIPATION DES SALARIES - IMPOTS SUR LES BENEFICES											
691	Participation des salariés											
695	Impôts sur les bénéfices											
71	PRODUCTION STOCKEE (annulation de stock initial)											
7133	Immeubles en cours											
7135	Immeubles achevés											
	Total des charges non récupérables (sauf 6732)	A	193 184 377,19	203 364 254,33		208 233 713,00					208 233 713,00	84 755 999,00
063	Total des charges récupérables	B		66 945 479,04	80 295 253,80		84 755 999,00					84 755 999,00
6732	Réduction de récupération de chges locatives sur ex. antérieurs											
	TOTAL DES CHARGES A+B+(C/6732)		260 129 856,23	283 659 508,13		292 989 712,00					292 989 712,00	
	EXCEDENT PREVISIONNEL		4 312 125,40	591 166,12		27 306,00					27 306,00	
	TOTAL EQUILIBRE DU CR PREVISIONNEL		264 441 981,63	284 250 674,24		293 017 018,00					293 017 018,00	

BUDGET DETAILLE

Seine-Saint-Denis habitat

BP 2024

COMPTE DE RESULTAT PRODUITS

Chapitre / Article (1)	Intitulés des produits	Réalizations 2022	Budget primitif et D.M. de 2023 (2)	BP 2024		
				Reconstruction	Mesures nouvelles	Total
70 (sauf 703, 704)	PRODUITS DES ACTIVITES					
7011	Ventes d'immeubles - Immeubles construits					
.....						
704	LOYERS	149 227 986,16	154 074 415,87	157 440 950,00		157 440 950,00
7041	Loyers des logements non conventionnés	738 881,34	708 490,00	774 000,00		774 000,00
7042	Supplément de loyer	664 559,56	200 000,00	680 000,00		680 000,00
7043	Loyers des logements conventionnés	142 164 842,19	147 391 000,00	149 535 250,00		149 535 250,00
7044	Loyers commerciaux	5 399 341,49	4 800 000,00	5 500 000,00		5 500 000,00
7045	Garages et parkings	3 008 794,42	3 105 000,00	3 155 000,00		3 155 000,00
7046	Loyers des foyers et résidences sociales	1 266 391,43	1 200 000,00	1 500 000,00		1 500 000,00
7048	Autres	5 722 910,46	6 423 000,00	6 840 000,00		6 840 000,00
7063	Autres produits des activités d'accession	233 227,83	114 700,00	128 700,00		128 700,00
7064	Prestations de services, aménagement et rénovation					
7065	Prestations de services, copropriétés, administrations de biens					
7066	Gestion d'immeubles appartenant à des tiers					
7068	Autres prestations de service					
7081	Produits des services accessoires		757 225,87			
7082	Locations diverses	618 991,25		728 000,00		728 000,00
7085	Frais accessoires facturés					
7086	Récupération de charges de gestion imputables à d'autres organismes d'HLM					
7088	Autres produits d'activités diverses					
7096	Réduction de loyer solidarité	-10 589 953,81	-10 625 000,00	-11 400 000,00		-11 400 000,00
71	PRODUCTION STOCKEE (constatation de stock final)					
7133	Variation des stocks : immeubles en cours					
7135	Variation des stocks : immeubles achevés					
72	PRODUCTION IMMOBILISEE	1 370 545,00	1 300 000,00	1 900 000,00		1 900 000,00
721	Immobilisations corporelles					
722	1 370 545,00	1 300 000,00	1 900 000,00		1 900 000,00
.....						
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	1 046 223,17	3 576 395,85	408 584,00		408 584,00
742	Primes à la construction					
743	Subventions d'exploitation	1 046 223,17	3 576 395,85	408 584,00		408 584,00
744	Subventions pour travaux de gros entretiens					
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	4 583 494,76	5 748 252,02	5 680 000,00		5 680 000,00
751	Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés ...					

BUDGET DETAILLE

Seine-Saint-Denis habitat

BP 2024

COMPTE DE RESULTAT PRODUITS

Chapitre / Article (1)	Intitulés des produits	Réalizations 2022	Budget primitif et D.M. de 2023 (2)	BP 2024		
				Reconduction	Mesures nouvelles	Total
7581	Remboursements prestations à la charge directe de l'Office					
7583	Produit de la mutualisation HLM	3 923 266,00	3 868 252,02	3 800 000,00		3 800 000,00
7588	Autres remboursements de frais	660 228,76	1 880 000,00	1 880 000,00		1 880 000,00
76	PRODUITS FINANCIERS	1 698 816,22	1 800 000,00	3 720 000,00		3 720 000,00
76241	Prêts principaux pour accession					
7631	Revenus des comptes à terme					
7632	Revenus du livret A	1 666 304,12	1 800 000,00			
7638	Revenus sur créances diverses			3 720 000,00		3 720 000,00
764	Revenus des valeurs mobilières de placement					
767	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					
7688	Autres revenus	32 512,10				
77 (sauf 7723, 775)	PRODUITS EXCEPTIONNELS (hors 7732)	30 057 036,95	29 141 868,65	28 503 000,00		28 503 000,00
7711	Dédits et pénalités sur Achats et ventes	39 404,24	25 000,00	25 000,00		25 000,00
7714	Recouvrements sur créances admises en non valeur	45 319,58	500 000,00	500 000,00		500 000,00
7715	Subvention d'équilibre					
7716	Deniers d'entrée					
7717	Dégrèvements d'impôts		5 102 000,00	5 000 000,00		5 000 000,00
77188	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion					
77181	Pénalités sur suppléments de loyers de solidarité	619 216,52	6 095,00	600 000,00		600 000,00
772	Produits sur exercices antérieurs		300 000,00	300 000,00		300 000,00
7721	Produits sur exercices antérieurs (hors récupération des charges locatives)					
773	Mandats annulés sur exercice antérieur					
7731	Mandats annulés sur exercice antérieur					
777	Quote-part des subventions d'invest. virée au résultat de l'exercice	13 339 617,15	15 008 773,65	13 528 000,00		13 528 000,00
7784	Indemnités d'assurances	1 205 046,84	1 300 000,00	1 450 000,00		1 450 000,00
7788	Produits exceptionnels divers	14 808 432,62	6 900 000,00	7 100 000,00		7 100 000,00
775	PRODUITS DES CESSIONS D'ELEMENTS D'ACTIF	4 232 682,36	1 876 507,00	4 602 440,00		4 602 440,00
7752	Produits des cessions d'éléments d'actif - immobilisations corporelles	4 232 682,36	1 876 507,00	4 602 440,00		4 602 440,00
7756	Produits des cessions d'éléments d'actif - immobilisations financières					
78 (sauf 78157)	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	7 409 992,15	5 910 000,00	5 960 000,00		5 960 000,00
78111	Reprises sur amortissements des immobilisations incorporelles					
78112	Reprises sur amortissements et provisions corporels					
78151	Reprise sur provision pour risques	204 476,41	150 000,00	200 000,00		200 000,00
78153	Provisions pour pensions et obligations similaires					
78158	Reprise sur provision - Autres provisions pour charge	1 399 027,71	400 000,00	400 000,00		400 000,00
78162	Reprise sur amortissement sur immo. corporelles	82 044,66				
7817	Reprise sur dépréciations - Actif circulant	651 839,16				

BUDGET DETAILLE

Seine-Saint-Denis habitat

BP 2024

COMPTE DE RESULTAT PRODUITS

Chapitre / Article (1)	Intitulés des produits	Réalizations 2022	Budget primitif et D.M. de 2023 (2)	BP 2024		
				Reconstruction	Mesures nouvelles	Total
781741	Créances - Locataires	4 718 894,21	5 360 000,00	5 360 000,00		5 360 000,00
78662	Reprises sur dépréciations des immo. Financières					
7865	Reprises aux provisions financières					
7875	Reprise exceptionnelle sur provision pour gros entretien	353 710,00				
78725	Reprise sur amortissements dérogatoires					
78157	PROVISIONS POUR GROS ENTRETIEN	645 500,00	2 470 000,00	3 000 000,00		3 000 000,00
79	TRANSFERTS DE CHARGES					
7913	Prestations fournies sous forme d'avantages en nature au personnel					
7963	Transfert de charges financières - Intérêts compensateurs					
797	Transferts de charges exceptionnelles					
603	VARIATION DE STOCKS (constatation de stock final)		250 000,00	250 000,00		250 000,00
6031	Variation des stocks de terrains					
6032	Variation des stocks des approvisionnements, part non récupérable		250 000,00	250 000,00		250 000,00
6037	Variation des stocks d'immeubles acquis par résolution de vente ou adjudication					
061	RABAIS, REMISES, RISTOURNES ET BONIFICATIONS D'INTERETS (sur charges non récupérables)					
609..... (sauf 60922, 60962)	Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats					
6191	Rabais, remises et ristournes obtenus sur services extérieurs					
6291	RRR obtenus sur autres services extérieurs					
6691	Bonifications d'intérêts reçues					
062	REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATIONS OU CHARGES SOCIALES (sur charges non récupérables)					
63191	Remboursements sur impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts)					
63391	Remboursements sur impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)					
63591	Remboursements sur autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)					
64191	Remboursements sur rémunération du personnel					
64591	Remboursements sur charges de Sécurité Sociale et de Prévoyance					
64791	Remboursements sur autres charges sociales					
6489	Remboursements sur autres charges de personnel					
649	Crédit d'Impôt pour la compétitivité et l'emploi					
703	RECUPERATION DES CHARGES LOCATIVES	64 169 704,86	78 103 234,86	81 552 044,00		81 552 044,00
7031	Charges et prestations communes	22 254 721,26	28 484 844,00	28 494 574,00		28 494 574,00

BUDGET DETAILLE

Seine-Saint-Denis habitat

BP 2024

COMPTE DE RESULTAT
PRODUITS

Chapitre / Article (1)	Intitulés des produits	Réalizations 2022	Budget primitif et D.M. de 2023 (2)	BP 2024		
				Reconduction	Mesures nouvelles	Total
7032	Impôts, taxes locatives et droits	6 943 035,51	7 703 288,00	7 740 600,00		7 740 600,00
7033	Fournitures individuelles	34 584 359,88	41 582 102,86	44 986 870,00		44 986 870,00
7034	Frais de poursuites					
7035	Réparations locatives	387 588,21	333 000,00	330 000,00		330 000,00
7723	COMPLEMENT DE RECUPERATION DE CHARGES LOCATIVES SUR EXERCICES ANTERIEURS					
<i>064</i>	ATTENUATION DE CHARGES RECUPERABLES					
60322	Variation des stocks des approvisionnements, part récupérable (constatation de st					
60922	RRR obtenus sur achats - approvisionnements					
60962	RRR obtenus sur achats non stockés de matière et fournitures					
6192	RRR obtenus sur services extérieurs					
6292	RRR obtenus sur autres services extérieurs					
63192	Remboursements sur impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts)					
63392	Remboursements sur impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)					
63592	Remboursements sur autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts)					
64192	Remboursements sur rémunération du personnel					
64592	Remboursements sur charges de Sécurité Sociale et de Prévoyance					
64792	Remboursements sur autres charges sociales					
7732	Réduction de charges récupérables sur exercices antérieurs					
TOTAL DES PRODUITS		264 441 981,63	284 250 674,24	293 017 018,00		293 017 018,00
DEFICIT PREVISIONNEL						
TOTAL EQUILIBRE DU CR PREVISIONNEL		264 441 981,63	284 250 674,24	293 017 018,00		293 017 018,00

BUDGET DETAILLE

Seine-Saint-Denis habitat

BP 2024

TABLEAU DE FINANCEMENT PREVISIONNEL - EMPLOIS

Chapitre / Article (1)	EMPLOIS	Réalizations 2022	Budget primitif et D.M de l'exercice 2023	BP 2024		
				Opérations en cours	Opérations nouvelles	Total
	INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT					
	Acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé :	-4 179 778,85	261 589 214,46	89 206 267,00	-	89 206 267,00
20	- Immobilisations incorporelles (hors 232, 237)	424 283,66	175 242,00			
201 2082/2083 203/205/2088	Frais d'établissement Baux emphytéotiques, à construction et à réhabilitation Autres immobilisations incorporelles	424 283,66	175 242,00			
232	Immobilisations incorporelles en cours					
237	Avances et acomptes versés sur immobilisations incorporelles	1 387 523,01	2 541 021,00	206 500,00		206 500,00
	- Immobilisations corporelles	-5 991 585,52	258 872 951,46	88 999 767,00		88 999 767,00
211	Terrains	325 644,24				
2111 2115	Terrains nus Terrains bâtis	325 644,24				
	Agencements et aménagements de terrains					
	Constructions					
21315.... 21318	Bâtiments administratifs Autres ensembles immo biliers					
21311	Constructions - Immeubles de rapport	54 790 043,57				
2131101 2131102 2131103 2131104 2131105 2131106 2131107 2131108 2131109 2131110 2131111	Immeubles de rapport structure Menuiseries extérieures Chauffage collectif Chauffage individuel Étanchéité Ravalement avec amélioration Electricité Plomberie / Sanitaire Ascenseurs Equipements de sécurité Aménagements extérieurs	15 471 523,71 4 318 119,28 4 418 115,43 1 591 475,72 1 950 596,99 4 126 705,18 4 311 449,37 8 215 028,45 2 157 894,85 1 524 706,30 6 704 428,29				
214 (hors 21411)	Constructions sur sol d'autrui					
21415 21418.....	Bâtiments administratifs Autres ensembles immobiliers					
21411	Constructions sur sol d'autrui - Immeubles de rapport					
21411.....	Immeuble de rapports					
215	Installations techniques, matériel et outillage	2 124,00	61 031,00	95 000,00		95 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	134 015,20	681 043,00	426 000,00		426 000,00
2181 2182 2183 2184 2188	Installations générales, agencements, aménagements divers Matériel de transport Matériel de bureau et matériel Informatique Mobilier Immobilisations corporelles diverses	-64 952,23 160 661,53 38 305,90	91 443,00 35 000,00 538 600,00 16 000,00	150 000,00 235 000,00 41 000,00		150 000,00 235 000,00 41 000,00
2312	Terrains en cours	-422 544,60				
2313 (hors 231311)	Constructions en cours	-5 862 263,89	6 748 209,78	2 823 600,00		2 823 600,00
23131501	Bâtiments administratifs	-5 862 263,89	6 748 209,78	2 823 600,00		2 823 600,00
231311	Constructions en cours - Immeubles de rapport en cours	-54 958 604,04	251 382 667,69	85 655 167,00		85 655 167,00
23131101	Immeubles de rapport	-54 958 604,04	251 382 667,69	85 655 167,00		85 655 167,00
2314 (hors 231411)	Constructions sur sol d'autrui en cours					

BUDGET DETAILLE

Seine-Saint-Denis habitat

BP 2024

TABLEAU DE FINANCEMENT PREVISIONNEL - EMPLOIS

Chapitre / Article (1)	EMPLOIS	Réalizations 2022	Budget primitif et D.M de l'exercice 2023	BP 2024		
				Opérations en cours	Opérations nouvelles	Total
231415	Bâtiments administratifs					
231411	Constructions sur sol d'autrui en cours - Immeubles de rapport en cours					
231411	Immeubles de rapport					
2318	Autres immobilisations corporelles en cours					
23181	Installations générales, agencements, aménagements divers					
238	Avances et acomptes versés sur immobilisations corporelles					
	- Immobilisations financières :					
26	Participations et créances rattachées à des participations					
2611	Parts des sociétés civiles immobilières					
2618	Autres titres de participations					
27 (hors 2768 * et 278)	Autres immobilisations financières					
271	Titres immobilisés (droit de propriété)					
275	Dépôts et cautionnements versés					
2761	Créances diverses					
278	Prêts accession					
2781	Prêts principaux					
2782	Prêts complémentaires					
481 (hors 4813*)	Charges à répartir sur plusieurs exercices					
4811	Pénalités de renégociation de la dette					
169	Primes de remboursements des obligations					
	Réduction des capitaux propres :	3 788 422,41				
1032	Autres compléments de dotations - autres collectivités publiques					
13 (hors 139*)	Subventions remboursées	3 788 422,41				
1311	Etat	1 947 971,39				
1312	Région	1 291 499,27				
1313	Département	28 989,19				
1315	Établissements publics locaux et nationaux	172 381,60				
1316	Subventions Entreprises publiques	235 823,21				
1318	Autres subventions	100 797,45				
1321	Participations Employeurs Effort construction - Collecte directe	10 960,30				
138	Autres subventions d'investissement					
	Remboursement des dettes financières :	6 068 186,71	18 149 428,25	15 294 280,00		15 294 280,00
162	Participation des employeurs à l'effort de construction	3 092 929,86	2 889 412,81	3 000 000,00		3 000 000,00
163	Emprunts obligataires					
164 (hors 1649)	Emprunts auprès des établissements de crédits	2 699 990,78	14 904 744,79	12 088 780,00		12 088 780,00
1641	Emprunts C.D.C.		10 373 217,35	8 345 780,00		8 345 780,00
1642	Emprunts C.G.L.L.S.		663 645,84	443 000,00		443 000,00
1648	Autres établissements de crédit	2 699 990,78	3 867 881,60	3 300 000,00		3 300 000,00
1649	Refinancement de dette					
1651	Dépôts de garantie des locataires					
1654	Redevances (location-accession)					
1658	Autres dépôts					
166	Participation des salariés aux résultats					

BUDGET DETAILLE

Seine-Saint-Denis habitat

BP 2024

TABLEAU DE FINANCEMENT PREVISIONNEL - RESSOURCES

Chapitre / Article (1)	RESSOURCES	Réalizations 2022	BP et D.M de l'exercice 2023	BP 2024		
				Opérations en cours	Opérations nouvelles	Total
	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	40 082 071,64	40 123 902,53	36 056 116,00		36 056 116,00
	Cession ou réduction d'éléments de l'actif immobilisé :	4 232 682,36	1 876 507,00	4 602 440,00		4 602 440,00
775	Cession d'éléments d'actif	4 232 682,36	1 876 507,00	4 602 440,00		4 602 440,00
7751	Immobilisations incorp.					
7752	Immobilisations corp.	4 232 682,36	1 876 507,00	4 602 440,00		4 602 440,00
278	Prêts accession					
2781	Prêts principaux					
2782	Prêts secondaires					
Autres 27	Autres immobilisations financières (sauf 271, 272 et 2768)					
2743	Prêts au personnel					
2761	Créances diverses					
	Augmentation des capitaux propres :		39 296 906,00	33 698 455,00		33 698 455,00
102	Dotations					
1021	Dotation initiale					
1022	Complément de dotation					
103	Autres compléments de dotation et dons et legs en capital					
10311	Dotations exceptionnelles de l'Etat					
1032	Autres compléments de dotations - autres collectivités publiques					
13 (hors 139 *)	Comptabilisation des subventions d'investissement		39 296 906,00	33 698 455,00		33 698 455,00
1311	Subventions d'équipement - Etat					
1312	Subventions d'équipement - Régions					
1313	Subventions d'équipement - Départements					
1314	Subventions d'équipement - Communes					
1315	Subventions d'équipement - Etablissements publics locaux ...		39 296 906,00	33 698 455,00		33 698 455,00
1316	Subventions d'équipement - Entreprises publiques					
1318	Autres subventions d'équipement					
1321	Participations Employeurs Effort construction - Collecte directe					
1328	Participations Employeurs Effort construction - Autres collecteurs					
138	Autres subventions d'investissement					
	Augmentation des dettes financières :	70 031 510,00	100 116 568,67	41 713 206,00		41 713 206,00
162	Participation des employeurs à l'effort de construction	5 792 660,00				
163	Emprunts obligataires					
164 (hors 1649)	Emprunts auprès des établissements de crédits	38 238 850,00	100 116 568,67	41 713 206,00		41 713 206,00
1641	Emprunts CDC		100 116 568,67	41 713 206,00		41 713 206,00
1642	Emprunts CGLLS					
1648	Autres établissements de crédit	38 238 850,00				
1649	Refinancement de dette					
1651	Dépôts de garantie des locataires					
1654	Redevances (location-accession)					
1658	Autres dépôts					

BUDGET DETAILLE

Seine-Saint-Denis habitat

BP 2024

TABLEAU DE FINANCEMENT PREVISIONNEL - RESSOURCES

Chapitre / Article (1)	RESSOURCES	Réalizations 2022	BP et D.M de l'exercice 2023	BP 2024		
				Opérations en cours	Opérations nouvelles	Total
167	Emprunts et dettes assorties de conditions particulières	26 000 000,00				
1671	Emission de Titres Participatifs	26 000 000,00				
1673	Avances d'Organismes Sociaux					
1676	Avances des Collectivités Locales					
168 (hors 1688 *)	Autres emprunts et dettes assimilées					
1681	Autres emprunts					
1687	Autres dettes					
16883	Intérêts compensateurs courus (augmentation)					
070	Annulation de mandats sur exercices clos (2)					
	TOTAL DES RESSOURCES	114 346 264,00	181 413 884,20	116 070 217,00		116 070 217,00
	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT		98 324 758,51			
	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	114 346 264,00	279 738 642,71	116 070 217,00		116 070 217,00

* comptes non budgétaires en crédit

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M31

(2) Annulation de mandats qui constituaient des emplois du tableau de financement d'un exercice clos

BUDGET DETAILLE

Seine-Saint-Denis habitat

BP 2024

TABLEAU DE SUIVI DES STOCKS DE PRODUCTION

Chapitre / Article (1)	FINANCEMENT PREVISIONNEL DES OPERATIONS AU 31/12/2024	Emplois	Ressources
31	(I) - Terrains à aménager		
33	(II) - Immeubles en cours		
331	<i>Sous-total : Lotissements et terrains en cours d'aménagement</i>		
3311	Terrains		
3312	Travaux		
.....		
.....		
332	<i>Sous-total : Opérations groupées, constructions neuves</i>		
3321	Terrains		
.....		
333	<i>Sous-total : Opérations d'acquisition, de réhabilitation, de revente</i>		
3331	Terrains		
.....		
334	Construction de maisons individuelles		
337	Divers		
35	(III) - Immeubles achevés		
351	Lotissements et terrains aménagés		
352	Opérations groupées, constructions neuves		
353	Opérations d'acquisition, de réhabilitation, de revente		
354	Constructions de maisons individuelles		
357	Divers		
3581	Location-accession		
3582	PAP locatif		
3587	Autres logements		
359	Coût des lots achevés sortis du stock		
	Total (I)+(II)+(III)		
Besoin en fonds de roulement lié aux stocks (Emplois - Ressources) ...			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par articles conformément au plan de comptes

TABLEAU PREVISIONNEL DES EFFECTIFS REMUNERES (au 31 décembre 2024)

CATEGORIES	Effectif			Equivalent temps plein (ETP)			ETP refacturés à d'autres organismes			Rémunérations inscrites au budget (C/ 641, 6481) (4)						Autres charges de personnel et charges sociales (C/631, 633, 645, 647, 6485) (5)		
	2023	2024	Ecart (1)	2023	2024	Ecart	2023	2024	Ecart	2 023		2 024		Ecart		2023	2024	Ecart
FINANCEMENT PREVISIONNEL DES OPERATIONS										Total	dont chg non récupérables	Total	dont chg non récupérables	Total	dont chg non récupérables			
Cadres et cadres supérieurs (*)	160	168	8							-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Administratif, technique et social																		
FP (2)	16	16																
DT (3)	144	152	8															
- Maintenance																		
FP																		
DT																		
- Proximité (6)																		
FP																		
DT																		
Agents de maîtrise	159	165	7							-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Administratif, technique et social																		
FP	17	17																
DT	141	148	7															
- Maintenance																		
FP	1																	
DT																		
- Proximité (6)																		
FP																		
DT																		
Employés et ouvriers	403	405	2							-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Administratif, technique et social																		
FP	64	64																
DT	58	59	1															
- Maintenance																		
FP																		
DT																		
- Gardiennage																		
FP	63	63																
DT	150	151	1															
- Nettoyage et espaces verts																		
FP	34	34																
DT	34	34																
Effectif total	722	738	17							26 679 759	21 975 803	29 000 385	24 147 606	2 320 626	2 171 803	13 528 783	13 865 969	337 186
Personnel extérieur (compte 621)	Montant inscrit au budget																	
	2023	2024	Ecart															
	1 202 820	851 000	-351 820															

(*) dans le cas où l'effectif de l'une des catégories est inférieur ou égal à 3, la rémunération correspondante est agrégée avec la catégorie adjacente, exemple: cadre administratif, technique et social + cadre maintenance

(1) Préciser s'il s'agit de créations, suppressions ou transformations.

(2) FP : fonction publique et liés

(3) DT : droit du travail (contrats privés)

(4) hors 6419 et 64891

(5) hors 6319, 6339, 6459, 6479 et 64895

(6) Gardiennage, nettoyage, espaces verts

ANNEXE 2 - ESTIMATION PLURIANNUELLE DU FONDS DE ROULEMENT DISPONIBLE

FINANCEMENT PREVISIONNEL DES OPERATIONS AU 31/12/2022		ESTIMATION 2023		PREVISIONS			
		BILAN 2022	BUDGET 2023	BUDGET 2024	PREVISION 2025	PREVISION 2026	
RESSOURCES	Apports - c/102 et c/103	48 086 690					
	Réserves - c/106	23 047 556					
	Report à nouveau - c/110	218 580 347					
	Report à nouveau - c/119 (précédé du signe -)						
	Résultat de l'exercice - c/12 (signe - si déficit)						
	Subventions d'investissements - c/13 (net du 139)	203 825 564					
	Provisions réglementées - c/14						
	Provisions pour risques et charges - c/15 (sauf 1572)	6 292 180					
	Provisions pour gros entretien - c/1572	5 144 000					
	Amortissements de l'actif immobilisé - c/28	660 221 479					
	Dépreciations des immobilisations - c/29	218 565					
	Emprunts - c/162 à 164 sauf 1649 (hors SC Banque)	529 447 232					
	Dépôts et cautionnement reçus - c/165	11 080 548					
	Droits de l'affectant - c/229						
	Autres dettes (166, 167, 1681 et 1687) sauf IC	60 353 849					
	Intérêts compensateurs (IC) - c/16883						
	TOTAL DES RESSOURCES STABLES (I)	1 766 298 010					
	EMPLOIS	Immobilisations (valeurs brutes) :					
Compte 20		9 384 106					
Compte 21		1 532 776 847					
Compte 22 (sauf 229)							
Compte 23		47 042 455					
Compte 26		1 335 460					
Compte 27		2 356 768					
Charges à répartir (en net) - c/481							
Primes de remb. des obligations (en net) - c/169							
TOTAL DES EMPLOIS STABLES (II)		1 592 895 636					
Fonds de roulement disponible (FR) ou insuffisance de FR (IFR) (I) - (II)		173 402 374					
			FR ou IFR (bilan fin exercice précédent)	173 402 374	227 394 088	238 703 255	184 124 160
			CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE	40 123 903	36 056 116	36 000 000	36 000 000
			Cessions ou réductions d'éléments de l'actif immobilisé :				
			... 775 Cessions d'éléments d'actif	1 876 507	4 602 440	2 600 000	2 600 000
			... 27 Autres immobilisations financières (sauf 271, 272 et 2768)				
			Augmentation de capitaux propres	25 408 170	33 698 455	34 332 397	28 995 385
			Augmentation des dettes financières	94 923 287	41 713 206	17 629 839	42 722 832
		Emission de Titres Participatifs					
		Annulations sur exercices clos					
		TOTAL DES RESSOURCES DEGAGEES DANS L'EXERCICE	162 331 867	116 070 217	90 562 236	110 318 217	
		INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE					
		Acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé :					
		Immobilisations incorporelles	2 716 263	432 772	600 000	600 000	
		Immobilisations corporelles	87 474 462	89 033 998	127 241 331	208 433 569	
		Immobilisations financières					
		Réduction de capitaux propres					
		Remboursement des dettes financières	18 123 928	15 294 280	17 300 000	18 000 000	
		Intérêts compensateurs courus	25 500				
		Charges à répartir sur plusieurs exercices					
		Primes de remboursement des obligations					
		Annulations sur exercices clos					
		TOTAL DES EMPLOIS REALISES DANS L'EXERCICE	108 340 153	104 761 050	145 141 331	227 033 569	
		IMPACT SUR FONDS DE ROULEMENT (APPORT / PRELEVEMENT)	53 991 714	11 309 167	-54 579 095	-116 715 353	
		Fonds de roulement disponible (FR) ou insuffisance de FR (IFR)	227 394 088	238 703 255	184 124 160	67 408 807	
		Evaluation du potentiel financier (ex. précédent) yc Romainville	143 760 091	193 711 338	204 700 505	149 601 410	
		IMPACT SUR FONDS DE ROULEMENT (APPORT - PRELEVEMENT) a	53 991 714	11 309 167	-54 579 095	-116 715 353	
		corrigés des :					
		Variations provisions pour risques et charges - c/15 (dont 1572) b					
		Variations des dépôts et cautionnement reçus - c/165 c	70 000	70 000	70 000	70 000	
		Variations des amortissements courus non échus (ACNE) d	3 970 468	250 000	450 000	500 000	
		Variations des dépréciations des stocks et comptes de tiers e					
		Impact total sur potentiel financier a-(b+c+d+e)	49 951 246	10 989 167	-55 099 095	-117 285 353	
		Evaluation du potentiel financier	193 711 338	204 700 505	149 601 410	32 316 057	
		TOTAL (a+b+c) (III)	29 642 283				
		(FR/IFR) - (III)	143 760 091				
		(Evaluation du potentiel financier)					

FICHE RECAPITULATIVE PREVISIONNELLE DES INVESTISSEMENTS
(Récapitulatif général)

Libellés	FINANCEMENT PREVISIONNEL DES OPERATIONS AU 31/12/2022					SITUATION FINANCIERE PREVISIONNELLE												
	P.R.P. (1)	Emprunts	Subven-tions	Fonds propres		Montants de dépenses						Montants des emprunts						
	Prévisions actualisées	Prévisions actualisées	Prévisions actualisées	Prévisions actualisées	Intérêts de préfinanct. à déduire (2)	réalisées 31/12/2022	estimés 2023	à comptabiliser en :				réalisées 31/12/2022	Reste à réaliser au 31/12/2022	estimés 2023	à réaliser en :			
								Budget 2024	2025	2026	>2026				Budget 2024	2025	2026	>2026
Terminées soldées																		
Constructions	733 656 659	652 085 449	67 898 542	13 672 669		733 656 659						652 085 449						
Additions et remplacements de composants	270 786 422	85 501 478	153 156 942	32 128 001		270 786 422						85 501 478						
Terminées non- soldées																		
Constructions	258 152 604	167 736 277	50 169 938	40 246 389		258 007 119	145 485					140 309 442	27 426 835	27 426 835				
Additions et remplacements de composants	228 698 307	85 807 874	71 233 149	71 657 284		220 448 241	8 250 067					47 840 127	37 967 747	37 967 747				
En cours																		
Constructions	22 721 078	8 995 177	1 104 937	12 620 964		18 615 146	2 294 468	1 811 464				8 995 177	6 720 757	6 720 757	2 274 420			
Nouvelles opérations (3)																		
Additions et remplacements de composants	166 622 190	65 152 373	21 633 444	79 836 373		67 722 172	69 943 106	28 265 560	691 352			65 152 373	22 807 948	22 807 948	39 438 786	2 905 639		
Nouvelles opérations (3)																		
Préliminaires																		
Constructions	265 118 512	180 660 053	13 710 460	70 747 999		403 699	300 000	736 480	8 663 433	22 937 755	232 077 145	180 660 053					7 059 969	173 600 084
Diminutions (4)																		
Additions et remplacements de composants	765 408 276	449 644 101	126 210 168	189 554 007		6 620 816	4 559 762	54 841 663	117 886 546	185 495 814	396 003 675	449 644 101			14 724 200	35 662 863	399 257 038	
Diminutions (4)																		
Réserves foncières																		
Batiments administratifs	14 421 840			14 421 840		9 309 334	1 981 574	2 823 597										
Autres dépenses d'immo. (hors FSFC) : (5)																		
Immo. incorporelles (C/201-203-205-208)																		
Installations techniques (C/215)								90 000										
Autres immobilisations corporelles (C/218)								426 000										
Immeubles en Locations-Vente (C/221)																		
Autres immo. corporelles en cours (C/2318)																		
Immobilisations incorporelles en cours (C/232)																		
Avances et acomptes versés (C/237)								206 500										
Participations et créances rattachées (C/26)																		
Autres immobilisations financières (C/27)																		
	2 725 585 889	1 695 582 782	505 117 580	524 885 527		1 585 569 608	87 474 462	89 201 264	127 241 331	208 433 569	628 080 820	925 736 496	769 846 286	94 923 287	41 713 206	17 629 839	42 722 832	572 857 122

(1) Prix de revient prévisionnel
(2) Intérêts de préfinancement consolidés et non immobilisés
(3) Y compris opérations transférées des opérations préliminaires
(4) Y compris opérations transférées en opérations en cours
(5) Montants bruts au bilan pour les dépenses réalisées au 31/12/N-2

FICHE RECAPITULATIVE PREVISIONNELLE DES INVESTISSEMENTS
(Récapitulatif général)

Libellés	FINANCEMENT PREVISIONNEL DES OPERATIONS AU 31/12/2022					SITUATION FINANCIERE PREVISIONNELLE												
	P.R.P. (1)	Emprunts	Subven-tions	Fonds propres		Montants des subventions					Impact sur le fonds de roulement							
	Prévisions actualisées	Prévisions actualisées	Prévisions actualisées	Prévisions actualisées	Intérêts de préfinanct. à déduire (2)	réalisées 31/12/2022	estimées 2023	à réaliser en :				réalisées 31/12/2022	estimées 2023	à réaliser en :				
									Budget 2024	2025	2026	>2026			Budget 2024	2025	2026	>2026
Terminées soldées																		
Constructions	733 656 659	652 085 449	67 898 542	13 672 669		67 898 542							13 672 669					
Additions et remplacements de composants	270 786 422	85 501 478	153 156 942	32 128 001		153 156 942							32 128 001					
Terminées non- soldées																		
Constructions	258 152 604	167 736 277	50 169 938	40 246 389		47 410 883	2 759 055						70 286 794	(30 040 405)				
Additions et remplacements de composants	228 698 307	85 807 874	71 233 149	71 657 284		70 822 419	410 730						101 785 695	(30 128 410)				
En cours																		
Constructions	22 721 078	8 995 177	1 104 937	12 620 964		63 761	500 000	541 176					18 551 385	(4 926 289)	(1 004 132)			
Nouvelles opérations (3)																		
Additions et remplacements de composants	166 622 190	65 152 373	21 633 444	79 836 373		15 833 494	4 056 690	1 743 260					51 888 678	43 078 468	(12 916 486)	(2 214 287)		
Nouvelles opérations (3)																		
Préliminaires																		
Constructions	265 118 512	180 660 053	13 710 460	70 747 999		100 000		51 824	433 172	1 146 888	12 078 577		303 699	300 000	684 656	8 230 261	14 730 898	46 398 484
Diminutions (4)																		
Additions et remplacements de composants	765 408 276	449 644 101	126 210 168	189 554 007		2 816 280	17 681 695	31 362 196	33 899 225	27 848 497	12 602 275		3 804 536	(13 121 933)	23 479 467	69 263 121	121 984 454	(15 855 636)
Diminutions (4)																		
Réserves foncières																		
Batiments administratifs	14 421 840			14 421 840									9 309 334	1 981 574	2 823 597			
Autres dépenses d'immo. (hors FSFC) : (5)																		
Immo. incorporelles (C/201-203-205-208)																		
Installations techniques (C/215)															90 000			
Autres immobilisations corporelles (C/218)															426 000			
Immeubles en Locations-Vente (C/221)																		
Autres immo. corporelles en cours (C/2318)																		
Immobilisations incorporelles en cours (C/232)																		
Avances et acomptes versés (C/237)															206 500			
Participations et créances rattachées (C/26)																		
Autres immobilisations financières (C/27)																		
	2 725 585 889	1 695 582 782	505 117 580	524 885 527		358 102 321	25 408 170	33 698 455	34 332 397	28 995 385	24 680 852		301 730 791	(32 856 996)	13 067 102	75 279 095	136 715 353	30 542 846

(1) Prix de revient prévisionnel
(2) Intérêts de préfinancement consolidés et non immobilisés
(3) Y compris opérations transférées des opérations préliminaires
(4) Y compris opérations transférées en opérations en cours
(5) Montants bruts au bilan pour les dépenses réalisées au 31/12/N-2

ETAT RECAPITULATIF PREVISIONNEL DES EMPRUNTS

N° DE COMPTE	LIBELLES FINANCEMENT PREVISIONNEL DES OPERATIONS AU 31/12/2014	MONTANT INITIAL	CAPITAL RESTANT DÙ AU 01 / 01 / 2024	MONTANT DES OUVERTURES DE CREDIT SUR 2024	ANNUITE PREVISIONNELLE			MONTANT NET DES DETTES	REPARTITION DE L'ENCOURS DE DETTE				PART DE L'ENCOURS FAISANT L'OBJET DE SWAPS (en %)
					CAPITAL	INTERETS	TOTAL		Dettes à taux indexés: Livret A	Dettes à taux indexés hors livret A (Euribor, EONIA ...)	Dettes à taux fixes	Dettes à taux structurés (1)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9 (4 + 5 - 6)	10	11	12	13	
PAR NATURE DE PRETEURS													
162	PARTICIPATION DES EMPLOYEURS A L'EFFORT DE CONSTRUCTION	108 713 082,94	49 406 793,80	10 000 000,00	3 000 000,00	809 538,00	3 809 538,00	49 406 793,80	6 374 538,90	0,00	43 032 254,90	0,00	
163	EMPRUNTS OBLIGATAIRES												
164	EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT												
1641	EMPRUNTS CDC	639 156 641,76	406 753 683,94	21 713 206,00	8 345 780,00	11 855 538,57	20 201 318,57	398 407 903,94	393 687 600,39	107 198,56	4 613 104,99	0,00	
1642	EMPRUNTS CGLLS	169 039 971,44	9 912 331,89		443 000,00	77 805,00	520 805,00	9 912 331,90	1 756 879,67	0,00	8 155 452,23	0,00	
1648	AUTRES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	86 805 160,36	60 054 412,88	10 000 000,00	3 300 000,00	1 360 348,43	4 660 348,43	61 113 152,57	754 232,40	2 404 674,15	57 954 246,02	0,00	
167	EMPRUNTS ET DETTES ASSORTIS DE CONDITIONS PARTICULIERES												
1673	AVANCES D'ORGANISMES SOCIAUX	11 658 439,42	623 123,35		199 000,00	0,00	199 000,00	623 123,35	0,00	0,00	623 123,35	0,00	
1674	AVANCES DE L'ETAT	5 460 765,11	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
1676	AVANCES DES COLLECTIVITES LOCALES												
1678	AUTRES AVANCES												
168	AUTRES EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES												
1681	AUTRES EMPRUNTS	8 643 772,52	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
1687	AUTRES DETTES	57 703 936,72	111 043,64		6 500,00	0,00	6 500,00	111 043,64	0,00	0,00	111 043,64	0,00	
	TOTAL 1	1 087 181 770,27	526 861 389,50	41 713 206,00	15 294 280,00	14 103 230,00	29 397 510,00	519 574 349,20	402 573 251,36	2 511 872,71	114 489 225,13	0,00	0,00
	TOTAL 2												
1677	Dettes consécutives à la mise en jeu des garanties												
	TOTAL GENERAL (1 + 2)(a)	1 087 181 770,27	526 861 389,50	41 713 206,00	15 294 280,00	14 103 230,00	29 397 510,00	519 574 349,20	402 573 251,36	2 511 872,71	114 489 225,13	0,00	0,00
PAR NATURE D'AFFECTATION													
...1	RESERVES FONCIERES												
...2	OPERATIONS LOCATIVES	1 050 746 728,86	516 345 171,62	41 713 206,00	13 965 524,33	13 331 424,33	27 296 948,66	499 712 670,36	402 573 251,36	2 511 872,71	94 627 546,29	0,00	
...3	EMPRUNTS GR ANTERIEURS A 2005	3 268 886,53	0,00		0,00	106,66	106,66	0,00				0,00	
...4	ACCESSION A LA PROPRIETE (financements de stocks immobiliers)												
...5	ACCESSION A LA PROPRIETE (gestion de prêts)	402 516,92	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00				0,00	
...6	OPERATIONS D'AMENAGEMENT												
...7	BATIMENTS ADMINISTRATIFS	25 023 115,22	7 850 581,83		1 151 651,36	303 992,15	1 455 643,51	19 861 678,84			19 861 678,84	0,00	
...8	AUTRES DESTINATIONS	7 740 522,74	2 665 636,05		177 104,31	467 706,86	644 811,17	0,00				0,00	
	TOTAL GENERAL(a)	1 087 181 770,27	526 861 389,50	41 713 206,00	15 294 280,00	14 103 230,00	29 397 510,00	519 574 349,20	402 573 251,36	2 511 872,71	114 489 225,13	0,00	0,00

(a) Total des dettes financières nettes des dépôts, des intérêts courus, des intérêts compensateurs, des comptes 1649 et 166.

(1) Il s'agit des emprunts dont les taux d'intérêt sont définis, sur tout ou partie de la durée de l'emprunt, en référence à des index qui ne sont pas standards (évolution des taux d'intérêts, écart de taux à des maturités différentes sur la courbe des taux, taux de change, évolution du cours des matières premières...).

Ces prêts conduisent à substituer une charge d'intérêt déterminée à l'avance à une charge d'intérêt aléatoire avec une probabilité d'occurrence, plus ou moins faible, d'une hausse de la charge d'intérêts. Ces prêts sont ceux qui ne peuvent être repris dans les colonnes 10 et 11.

Exemple 1 : Emprunt d'une durée de 20 ans. Le taux payé dépend du niveau de l'Euribor 12 mois postfixé. Tant que l'Euribor 12M post ≤ 6,00 %, le taux payé est de 3,50 %. Si Euribor 12M post > 6,00 %, le taux payé devient alors 3,50 % + 5 x (Euribor 12M post - 6,00 %).

Exemple 2 : Emprunt d'une durée de 20 ans. Le taux payé dépend de l'écart de chance entre le dollar US et le franc suisse. Pendant 3 ans, le taux payé est fixé à 1,87 %. Puis, pendant les 17 ans suivants, tant que le cours USD/CHF ≥ 1, le taux payé est de 1,87 %. Sinon, il devient 1,87 % + 50 % (((1 - USD/CHF)/USD/CHF)-1).

Exemple 3 : Emprunt d'une durée de 20 ans. Le taux payé dépend de l'écart entre les taux à long terme et les taux à court terme. Tant que la différence entre le CMS EUR 10 ans postfixé et le CMS EUR 2 ans postfixé ≥ 0,30 %, le taux est fixé à 2,84 %. Sinon, le taux payé est de 5,44 %.

N° de l'AP	Intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP					
		Pour mémoire BP 2023	Révision de l'exercice BP 2024	Total cumulé BP 2024	CP antérieurs réalisations - cumulé au 31/12/2022	CP estimations en 2023	CP prévus en 2024	CP prévus en 2025	CP prévus en 2026	CP prévus >2026
00001701201	ALLENDE VILLETANEUSE Parking démol création aire stat	1 540 415	-	1 540 415	1 452 292	88 123				
00000126RH1	RPA CLEMENCEAU	1 511 290	-	1 511 290	1 464 276	47 014				
00000046RH1	DUGNY - PAUL LANGEVIN	2 845 000	546 515	3 391 515	2 111 071	1 280 444				
00000176RU1	PIERREFITTE - Rue de Paris	1 050 000	-	1 050 000	389 719	-				660 281
00000088RH1	MONTFERMEIL - BOIS DE L'ERMITAGE	2 086 924	-	2 086 924	1 137 518	949 406				
00000023RH1	MONTFERMEIL - LES ORMES	1 223 529	91 886	1 315 415	511 457	803 958				
00000712RH1	ROMAINVILLE - TRIOLET	2 089 940	110 033	1 979 907	271 149	1 708 758				
00000027RH1	SAINT OUEN - CHARLES SCHMIDT	3 955 000	1 127 000	5 082 000	627 412	250 000	1 646 455	1 646 455	911 678	
	ROMAINVILLE - PAVILLON REPUBLIQUE	160 000	-	160 000	-	-				
00002001223	VILLETANEUSE - ALLENDE	6 600 403	1 072 616	7 673 019	537 633	3 500 000	3 635 386			
	SAINT OUEN - CHARLES SCHMIDT	2 000 000	-	2 000 000	-	-			1 000 000	1 000 000
00001963621	LIVRY GARGAN - GENERAL LECLERC 1	630 372	129	630 500	17 874		51 370	255 692	305 564	
00001963621	LIVRY GARGAN - GENERAL LECLERC 2	630 372	129	630 500	17 874		51 370	255 692	305 564	
00000632RH1	LE PRE SAINT GERVAIS - DANTON	170 000	-	170 000	18 291	-	18 291			
00000612RH1	LE BLANC MESNIL - LA FONTAINE	250 000	665 852	915 852	10 535	-				905 317
00000610RH1	LE BLANC MESNIL - JEAN BOUIN	675 000	1 438 505	2 113 505	15 433	-				2 098 072
00000055RH1	L ILE SAINT DENIS - JEAN JAURES	2 000 000	544 032	2 544 032	114 438	600 000	1 829 594			
	LE BLANC MESNIL - BERNE	600 000	-	600 000	-	-				600 000
00000093RH1	VILLEPINTE - FONTAINE MALLET	5 029 819	7 340	5 037 159	91 818	300 000	200 000	2 267 765	2 177 576	
00000111RH1	DRANCY - PAUL BERT	850 000	825 150	1 675 150	37 830	11 495				1 625 825
00000156RH1	DRANCY - SOUBIRAN	3 000 000	178 696	2 821 304	54 593					2 766 712
00000004RH1	AUBERVILLIERS - PRESSENSE	1 600 000	1 200 000	2 800 000	-	30 000	170 000	219 440	1 200 000	1 180 560
00000063RH1	LE PRE SAINT GERVAIS - ANATOLE France	1 875 000	795 800	2 670 800	900	60 000	120 000	1 314 546	1 175 354	
	ROMAINVILLE - RUE DES MARES	300 000	628	299 372	-	-				299 372
0000049RH1	STAINS - HUCAILLES	3 500 000	1 321 992	4 821 992	7 469	80 000	297 891	300 000	2 000 000	2 136 632
00001805021	LE PRE SAINT GERVAIS - GABRIEL PERI	6 270 152	-	6 270 152	4 533 226	1 736 926				
00000034RH1	DUGNY - ALLENDE	2 600 000	26 800	2 626 800	-	30 000	80 000	80 000	1 294 060	1 142 740
00000636RH1	LIVRY GARGAN - GENERAL LECLERC 1	2 500 000	1 483 438	3 983 438	-	100 000	383 438	1 796 602	1 703 398	
00000636RH1	LIVRY GARGAN - GENERAL LECLERC 2	2 500 000	1 164 763	3 664 763	-	100 000	164 763	1 750 000	1 650 000	
00000120RH1	LES LILAS - RPA VOLTAIRE	2 525 000	-	2 525 000	-	-				2 525 000
00000097RH1	LE RAINCY - LES TOURELLES	1 200 000	93 031	1 293 031	4 103	40 000	59 795	93 031	657 743	438 359
	ROMAINVILLE - RUE DE PARIS	240 000	-	240 000	-	-				
00000090RH1	NOISY LE GRAND - GARCIA LORCA	8 569 324	-	8 569 324	143 075	300 000	200 000	4 056 167	3 870 082	
	DRANCY - CHARLES GIDE	2 800 000	-	2 800 000	-	-				
00000708RH1	ROMAINVILLE - PARAT	7 222 443	-	7 222 443	316 301	4 000 000	2 906 142			
00000087RH1	STAINS - ILOT CARNOT	5 240 000	851 480	6 091 480	25 888	150 000	3 000 000	2 915 592		
	LES LILAS - LES SABLONS	3 000 000	501 176	3 501 176	-	-			200 000	3 301 176
00000711RH1	ROMAINVILLE - DUCLOS	7 800 000	5 910 936	13 710 936	-	300 000	-		7 000 000	6 410 936
	NOISY LE SEC - CRAINQUEBILLE	2 750 000	40 475	2 790 525	-	-				2 790 525
	AULNAY SOUS BOIS - LA PRAIRIE	1 500 000	-	1 500 000	-	-				1 300 000
	LA COURNEUVE - ORME SEUL 1	3 325 000	116 863	3 441 863	-	-			200 000	3 241 863
	CLICHY SOUS BOIS - LA PETITE MONTAGNE	1 500 000	-	1 500 000	-	-				
00000184RH1	LE BLANC MESNIL - PIERRE SEMARD 2	16 033 510	-	16 033 510	-	-				
	STAINS - GUIGNETIERES	3 500 000	1 321 992	4 821 992	-	-		300 000	2 000 000	2 521 992
00000112RH1	DRANCY - LA MUETTE	24 119 350	80 650	24 200 000	133 885	800 000	200 000	300 000	12 441 282	10 324 833
	NEUILLY SUR MARNE - 11 NOVEMBRE 3	3 000 000	-	3 000 000	-	-				
	LE BLANC MESNIL - LIBERATION 2	3 540 000	522 147	3 017 853	-	-				3 017 853
	LE BLANC MESNIL - LIBERATION 3	1 800 000	265 498	1 534 502	-	-				1 534 502
	STAINS - CARNOT NEXON	1 500 000	482 719	1 982 719	-	-				1 982 719
00002221122	STAINS - CHARLES PEGUY	4 900 000	426 321	4 473 679	-	-				4 473 679
	DUGNY - L'EGUILLER	6 000 000	2 937	6 002 937	-	-				6 002 937
	DUGNY - LARIVIERE	3 000 000	-	3 000 000	-	-				
00000116RH1	LES LILAS - LES SENTES	20 000 000	1 545 258	18 454 742	-	400 000	5 996 536	7 995 382	4 062 824	
	STAINS - PARADIS	5 700 000	2 456 204	8 156 204	-	-		156 204	4 000 000	4 000 000
	GAGNY - ARISTIDE BRIAND	1 000 000	398 528	1 398 528	-	-				1 398 528
	CLICHY SOUS BOIS - ETANG BEAUCLAIR	3 025 000	-	3 025 000	-	-				
	CLICHY SOUS BOIS - VIEUX MOULIN	3 475 000	-	3 475 000	-	-				
	L ILE SAINT DENIS - THOREZ	9 850 000	-	1 727 739	-	-		240 000	5 447 500	6 019 852
00000137RH1	ROSNY SOUS BOIS - PRE GENTIL	25 000 000	1 299 617	26 299 617	-	100 000	4 898 992	10 097 984	11 202 641	
	DUGNY - LE MOULIN	9 000 000	1 877 156	10 877 156	-	-			300 000	10 577 156
00000137RH1	ROSNY SOUS BOIS - PRE GENTIL	2 500 000	332 501	2 832 501	-	-		82 000	1 250 000	1 500 501
	PANTIN - LES AUTEURS	6 486 000	2 609 045	9 095 045	-	-				9 095 045
	PANTIN - LES POMMIERS	7 382 999	3 128 056	10 511 055	-	-		300 000	5 000 000	5 211 055

N° de l'AP	Intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP					
		Pour mémoire BP 2023	Révision de l'exercice BP 2024	Total cumulé BP 2024	CP antérieurs réalisations - cumul au 31/12/2022	CP estimations en 2023	CP prévus en 2024	CP prévus en 2025	CP prévus en 2026	CP prévus >2026
	LA COURNEUVE - VILLON	3 000 000	-	3 000 000	-	-				
	BELVEDERE	2 950 000	-	2 950 000	-	-				
	ROMAINVILLE - JEAN JAURES	2 000 000	-	2 000 000	-	-				
	DUGNY - PAUL LANGEVIN	6 984 000	-	6 984 000	-	-				
	PAVILLONS SOUS BOIS - Berthie Albrecht			720 000						720 000
00000070RH1	BOBIGNY - ARTHUR RIMBAUD	2 938 191	-	2 938 191	692 081	2 246 110				
	LA COURNEUVE - Tour Leclerc		3 651 995	3 651 995			400 000	1 200 000	2 051 995	
00000046RH1	DUGNY - LANGEVIN	700 971		700 971	436 324	264 647				
00001920921	TA1920921 Videos protec park	12 706		12 706	12 706	-				
00001912921	TA1912921 Rénov 12 asc	1 663 188		1 663 188	1 635 984	27 204				
00002011621	TA2011621 Création VMC/ECS col PMT 2020	259 471		259 471	254 627	4 843				
00001811621	TA 1811621 Remp portes palier PMT>2019	1 126 400		1 126 400	1 021 332	105 068				
00001870921	TA1870921 Remp 1 Ascenseur	242 596		242 596	226 516	16 081				
00001920421	TA1920421 Videos protec park	8 477		8 477	8 130	347				
00001913421	TA-PANTIN-Les Auteurs- Amélioration ventilation	870 000		870 000	572 652	297 348				
00000046RH2	Réseau enterré chauffage - 46	771 061	122	771 183	771 183	-				
00001900022	TA-Divers Cités - Rénovation chaufferie (105-145-506)	1 162 000		1 162 000	933 332	228 668				
00001970121	TA-ROMAINVILLE -Langevin - Remp chaudières	160 398		160 398	130 985	29 413				
00002000023	LA COURNEUVE - L'Orme Seul 1 - Video protection parking souterrain	15 000		15 000	15 000	-				
00002000023	LA COURNEUVE - 15 Debussy - Video protection parking	12 000		12 000	12 000	-				
00002000023	LA COURNEUVE - Renoir - Video protection parking	12 000		12 000	12 000	-				
00002000023	LA COURNEUVE - Les Jardins de Présöv - Video protection parking	14 000		14 000	14 000	-				
00002000023	LA COURNEUVE - Genève Leclerc - Video protection parking	12 000		12 000	12 000	-				
00002000023	LA COURNEUVE - Tour Leclerc - Video protection parking aerien	20 000		20 000	20 000	-				
00002000023	LA COURNEUVE - Saint Just - Video protection parking	12 000		12 000	12 000	-				
00002013821	Refection sanitaires logements et chutes + passage ECS collectif 138	386 400		386 400	72 659	313 741				
00002214021	Interphonie -Nexon 140	24 550		24 550	8 440	16 110				
00002201821	Interphonie - Lurçat 18	99 100		99 100	-	99 100				
00002000023	STAINS - Les Hucailles - Video protection	30 000		30 000	30 000	-				
00002000023	STAINS - Charles Péguy - Video protection parking et portail	15 000		15 000	15 000	-				
00002001822	STAINS - André Lurçat - Travaux de remplacement des opérateur en attente réhab	30 000		30 000	-	30 000				
00002006521	NEUILLY-S/-MARNE - Jean Jaurès - Ravalement de façades avec réfection d'isolation par l'extérieur et peintu	200 000		200 000	32 072	167 928				
00002013822	LA COURNEUVE - Adrien Lesesne - Création d'aire de jeux	60 000		60 000	-	60 000				
00002041122	LA COURNEUVE - Tour Leclerc - Remplacement des tés de réglage et installations de chauffage	216 470	59 805	276 275	276 275	-				
00002000501	Ravalement + Isolation (changement PMT en A) - 5	250 000		250 000	34 355	215 645				
00002062921	NEUILLY-S/-MARNE - Le Rouaillier - Refection colonnes d'eau chaude	240 975		240 975	190 472	50 503				
00002070221	ROMAINVILLE - Jean Jaurès - Refection cheminements piétons et aménagement paysagers et aménagement	150 000		150 000	149 858	142				
00002071721	ROMAINVILLE - Les Oseraies - Remplacement des chaudières individuelles (ventouses)	160 000		160 000	9 990	150 011				
00002071721	ROMAINVILLE - Les Oseraies - Isolation des façades et menuiseries exterieures	280 000		280 000	9 990	270 011				
00002020921	STAINS-Francis Carco-Refaction parties communes (electricité, sols, peinture, contrôle d'accès, espaces exte	250 000		250 000	191 877	58 123				
00002003221	TA2003221 Rempl Chaudière VMC	649 196		649 196	378 954	270 242				
00002000022	TA2000022 Réfection Etanchéité divers cité	174 500		174 500	57 408	117 092				
00002007621	RPA Les Cèdres Remp Asc	244 880		244 880	17 661	227 219				
00002064321	TA2064321 RS Parking Menui Ext	320 000		320 000	26 551	293 449				
00002000021	TA2000021 Rénovation Ascenseurs	160 000		160 000	160 000	-				
00002000021	LA COURNEUVE - Tour Leclerc - Rénovation complète - moteur et armoire- portes coupe feu et commande d	220 000		220 000	220 000	-				
00002000021	ROMAINVILLE - Langevin - Rénovation ascenseurs	218 600		218 600	218 600	-				
00002000021	LA COURNEUVE - Louis Pasteur - Remplacement complet 2 ascenseurs	250 000		250 000	250 000	-				
00002000021	STAINS - Charles Péguy - Remplacement des portes palières et cabines 4 et 6 Peguy+ groupes de traction 2 a	480 000		480 000	471 351	8 649				
00002000021	LA COURNEUVE - Maurice Grandcoing - Groupe de traction	100 000		100 000	-	100 000				
00002070722	TA2070722 Rempl Menuiserie Ext	150 000		150 000	135 513	14 487				
00002000023	BOBIGNY - Chemin Vert - Complément video protection (25 35 37 39)	50 000		50 000	38 270	11 730				
00002045021	LA COURNEUVE - Saint Just - Bouclage ECS (recyclage ECS)	300 000		300 000	31 205	268 795				
00002165121	NEUILLY-S/-MARNE - Esplanade de Melun - Déplacement transformateur EDF / et aménagement pieds d'imr	250 000		250 000	71 592	178 408				
00002100521	LA COURNEUVE Alcide d'Orbigny Refaction des espaces extérieurs	50 000		50 000	-	50 000				
00002165122	NEUILLY-S/-MARNE - Esplanade de Melun - Refaction VMC	350 000		350 000	4 946	345 054				
00002165122	NEUILLY-S/-MARNE - Esplanade de Melun - Remplacement des radiateurs y cis vannes et pieds	300 000		300 000	4 946	295 054				
00002113621	NEUILLY-S/-MARNE - Paul Cavaré - Suppression VMC Gaz chaudière individuelles	40 000		40 000	1 053	38 947				
00002170421	ROMAINVILLE - Oradour sur Glane - Refaction colonnes montantes EF et chutes EV	431 920		431 920	160 352	271 568				
00002170721	ROMAINVILLE - Amitié - Remplacement colonnes et EU/EV	471 200		471 200	187 852	283 348				
00002171621	ROMAINVILLE - République - Remplacement des chaudières	150 000		150 000	3 951	146 049				
00002100026	BOBIGNY R Aubrac Vidéo protection	25 000		25 000	-	25 000				
00002100026	NEUILLY-S/-MARNE Le Pré Gentil Video protection	25 000		25 000	17 600	7 400				
00002100026	NEUILLY-S/-MARNE Les Fauvettes Video protection	25 000		25 000	-	25 000				

N° de l'AP	Intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP					
		Pour mémoire BP 2023	Révision de l'exercice BP 2024	Total cumulé BP 2024	CP antérieurs réalisations - cumul au 31/12/2022	CP estimations en 2023	CP prévus en 2024	CP prévus en 2025	CP prévus en 2026	CP prévus >2026
00002100026	NEUILLY-S/-MARNE Esplanade de Melun Video protection	25 000		25 000	-	25 000				
00002100026	NEUILLY-S/-MARNE Le Rouaillier Video protection	25 000		25 000	-	25 000				
00002100026	NEUILLY-S/-MARNE Bois de la couronne Video protection	25 000		25 000	-	25 000				
00002100026	NEUILLY-S/-MARNE Acqueduc Video protection	25 000		25 000	-	25 000				
00002100026	NEUILLY-S/-MARNE Victor Jara Video protection	25 000		25 000	-	25 000				
00002100026	NEUILLY-S/-MARNE Jeu d'Arc / A. France Video protection	25 000		25 000	-	25 000				
00002100026	NEUILLY-S/-MARNE Le Vieux Moulin Video protection	25 000		25 000	-	25 000				
00002100026	NEUILLY-S/-MARNE La petite montagne Video protection	25 000		25 000	-	25 000				
00002100026	NEUILLY-S/-MARNE Berthe Morisot 1 Video protection parking et halls	25 000		25 000	-	25 000				
00002100026	NEUILLY-S/-MARNE P Langevin Video protection	25 000		25 000	-	25 000				
00002100026	NEUILLY-S/-MARNE Bld Hardy Video protection	25 000		25 000	-	25 000				
00002100026	NEUILLY-S/-MARNE ILOT CANAL Video protection	25 000		25 000	-	25 000				
00002100026	NEUILLY-S/-MARNE W Churchill Video protection	25 000		25 000	-	25 000				
00002100026	NEUILLY-S/-MARNE Allée de Gagny 1 Video protection	25 000		25 000	-	25 000				
00002100026	NEUILLY-S/-MARNE Etang Beauclair Video protection	25 000		25 000	-	25 000				
00002100026	NEUILLY-S/-MARNE Suffren Mise en place de vidéo protection niveau parking	20 000		20 000	-	20 000				
00002100026	NEUILLY-S/-MARNE J D'Utrio Video protection	25 000		25 000	-	25 000				
00002100026	NEUILLY-S/-MARNE Berthe Morisot 2 Video protection parking et halls	25 000		25 000	-	25 000				
00002100026	NEUILLY-S/-MARNE S Valadon Video protection	25 000		25 000	-	25 000				
00002100026	ROMAINVILLE Le Pont de Pierre Video protection	25 000		25 000	-	25 000				
00002100026	ROMAINVILLE De Gaulle Video protection	25 000		25 000	-	25 000				
00002100026	STAINS André Lurçat Video protection	25 000		25 000	-	25 000				
00002100026	STAINS - Carnot / Nexon - Vidéo protection 1 parking et barriere coulissante	15 000		15 000	-	15 000				
000021202021	STAINS - Cité-Jardins Paul Vaillant Couturier - Amélioration de la ventilation	177 800	30 630	208 430	208 430	-				
000021202022	STAINS - Cité-Jardins Paul Vaillant Couturier - Rénovation chaufferie 40 PVC - chaudières, produc ECS, traitem	120 000		120 000	120 000	-				
000021202022	STAINS - Cité-Jardins Paul Vaillant Couturier - Rénovation chaufferie 39 PVC - chaudières, produc ECS, traitem	90 000		90 000	57 101	32 899				
00002100026	STAINS - Les Guignetières - Video protection	20 000		20 000	-	20 000				
00002120721	STAINS - Max Jacob - Amélioration de la ventilation, mise en place système hybride (2 au 10 Villon)	48 000		48 000	1 015	46 985				
00002160921	DUGNY Guy Moquet Eclairage des parties communes	27 500		27 500	18 029	9 471				
00002162121	DUGNY Victor Hugo 2 Création aire de jeux	50 000		50 000	-	50 000				
00002103421	Contrôle d'accès - 34	17 600		17 600	17 387	213				
00002104521	DUGNY L'Eguiller Contrôle d'accès	100 000		100 000	69 270	30 730				
00002161921	DUGNY Rosa Parks Clotures et portes parking	50 000	19 652	69 652	69 652	0				
00002160922	DUGNY Guy Moquet Chaudières ventouse façade ventilation et ravalement	1 386 830		1 386 830	-	1 386 830				
00002103621	LA COURNEUVE Maurice Grandcoing Création abri conteneurs	156 360		156 360	143 318	13 042				
00002103221	LA COURNEUVE Victor Hugo Création abri conteneurs	25 000		25 000	-	25 000				
00002105121	LA COURNEUVE Robespierre Contrôle d'accès	25 000		25 000	-	25 000				
00002105221	LA COURNEUVE Louis Pasteur Contrôle d'accès	25 000		25 000	-	25 000				
00002141922	LA COURNEUVE Braque Ventilation des locaux OM	50 000		50 000	-	50 000				
00002105222	LA COURNEUVE Louis Pasteur Etanchéité parking	79 015		79 015	79 015	-				
00002100522	LA COURNEUVE Alcide d'Orbigny Contrôle d'accès	30 000		30 000	-	30 000				
00002100523	LA COURNEUVE Alcide d'Orbigny Refection des collecteurs en vide sanitaires	45 000		45 000	-	45 000				
00002143821	LA COURNEUVE Progrès Philippe Roux Création local encombrants	150 000		150 000	72 976	77 024				
00002103222	LA COURNEUVE Victor Hugo Refection étanchéité des balcons	300 000		300 000	51 532	248 468				
00002111621	ROMAINVILLE Les Sentes Etanchéité végétalisée centre commercial	481 500		481 500	386 407	95 093				
00002170422	ROMAINVILLE Oradour sur Glane Remplacement des menuiseries extérieures	622 661		622 661	591 023	31 638				
00002122221	STAINS Stalingrad collectif Remplacement portes resseres (10)	105 430		105 430	72 454	32 976				
00002121021	STAINS Square Molière Remplacement des accès portes caves + electricité	35 000		35 000	-	35 000				
00002120821	STAINS Paul Verlaine Remplacement des accès portes caves + electricité	35 000		35 000	-	35 000				
00002120722	STAINS Max Jacob Création caniveau evacuation 2-16 Lamartine	40 000		40 000	-	40 000				
00002114122	STAINS Le Paradis Remplacement escaliers extérieurs (affaissements)	100 000		100 000	70 454	29 546				
00002114022	STAINS Carnot / Nexon Agrandissement de 3 locaux VO	137 460		137 460	113 179	24 281				
00002120321	STAINS Claudel Nerval Carcot Peinture des Parties communes, carrelage escaliers extérieurs	40 000		40 000	-	40 000				
00002142022	LA COURNEUVE - Curie - Réfection des sols des parties communes (escaliers + paliers) mixte carrelage / résin	360 000		360 000	38 225	321 775				
00002104421	LA COURNEUVE - Péri / Vaillant - Amélioration de la VMC passage en hygro A	130 774		130 774	14 784	115 990				
00002104422	LA COURNEUVE - Péri / Vaillant - Remplacement des menuiseries extérieures par des ensembles haute perfic	400 000		400 000	-	400 000				
00001920721	Video protection Parking Cité Max jacob 207	7 321	299	7 021	7 021	-				
00002200027	Diverses Cités Agence GPGE-Clapets Anti-pollution - Multi 9966	33 845		33 845	-	33 845				
00002262621	Amélioration VMC et renouvellement d'air - 645	19 789		19 789	5 668	14 121				
00002210621	Cézanne-PGS	865 275		865 275	12 523	852 752				
00002164721	NEUILLY-S/-MARNE - 11 Novembre (1) - Ravalement des façades isolation	400 000		400 000	24 038	375 962				
00002164821	NEUILLY-S/-MARNE - 11 Novembre (2) - Raccordement pavillons sur réseau EP	70 000		70 000	-	70 000				
00002164822	NEUILLY-S/-MARNE - 11 Novembre (2) - Ventillation des caves	50 000		50 000	-	50 000				
00002162622	NEUILLY-S/-MARNE - Bois de la couronne - Amélioration espaces verts et circualtions, création de 10 places	150 000		150 000	122 053	27 947				

N° de l'AP	Intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP					
		Pour mémoire BP 2023	Révision de l'exercice BP 2024	Total cumulé BP 2024	CP antérieurs réalisations - cumul au 31/12/2022	CP estimations en 2023	CP prévus en 2024	CP prévus en 2025	CP prévus en 2026	CP prévus >2026
00002100026	BOBIGNY-Arthur Rimbaud-Vidéo protection	25 000		25 000	-	25 000				
00002103321	NEUILLY-S/-MARNE - Lucien Noël - Suppression VMC Gaz chaudière individuelles	250 000		250 000	58 655	191 345				
00001910821	TA-BOBIGNY-P Eluard - Réhabilitation Rénovation	9 994 000	415 121	6 409 121	6 409 121	-				
00002141921	LA COURNEUVE - Braque - Réfection des sols des parties communes (escaliers + paliers) mixte carrelage / rés	360 000		360 000	30 862	329 138				
00002002422	NEUILLY-S/-MARNE - Jeu d'Arc / A. France - Rénovation complète 2 ascenseurs (Portes/ cabine/ moteur / ar	240 000		240 000	-	240 000				
00002103622	LA COURNEUVE - Maurice Grandcoing - Rénovation chaufferie	320 000		320 000	10 267	309 733				
00002001721	DUGNY-Maurice Thorez-Ravalement des façades et Réfection d'étanchéité multicouche + gravillons	2 100 000		2 100 000	-	2 100 000				
00002112922	Travaux d'urgence 2021 0129 Pont de Pierre PANTIN	247 612		247 612	-	247 612				
00002121022	Travaux d'urgence 2021 CSL CSL STAINS	196 192		196 192	-	196 192				
00002120421	Travaux d'urgence 2021 0204 George SAND STAINS	19 800		19 800	19 160	640				
00002121022	Travaux d'urgence 2021 0210 Square Moliere	20 000	196 192	216 192	216 192	-				
00002122321	Travaux d'urgence 2021 0223 Cité Jardins Maxime Gorki collec STAINS	273 275		273 275	194 085	79 190				
00002120621	Travaux d'urgence 2021 CSL CSL STAINS	-	-	-	-	-				
00002114321	Travaux d'urgence 2021 206	-	-	-	-	-				
00002100524	Travaux d'urgence 2021 0005 Alcide d'Orbigny PIERREFITTE-SUR-SEINE	45 277		45 277	45 277	-				
00002101222	Travaux d'urgence 2021 0012 Salvador Allende VILLETANEUSE	228 799		228 799	228 799	-				
00002108821	Travaux d'urgence 2021 88 Bois de l'Ermitage MONTFERMEIL	15 448		15 448	-	15 448				
00002153121	Travaux d'urgence 2021 0531 Chevalier de la barre LES PAVILLONS-SOUS-BOIS	16 190		16 190	16 169	21				
00002162421	Travaux d'urgence 2021 0624 Allée de Gagny 2 CLICHY-SOUS-BOIS	80 000		80 000	-	80 000				
00002121022	Travaux d'urgence 2021 0210 Square Moliere	246 092		246 092	216 192	29 900				
00002121121	Travaux d'urgence 2021 0211 Charles Peguy	124 718		124 718	124 718	-				
00002101522	BOBIGNY-Chemin Vert-Remplacement canalisations EV EU EP en vide sanitaire	46 819		46 819	-	46 819				
00002101523	BOBIGNY-Chemin Vert-Remplacement du réseau de chauffage et augmentation du vide sanitaire	82 477		82 477	82 477	-				
00002170322	Aménagement du hall résidence Marcel Cachin	75 833	13 748	89 581	89 581	-				
00002200022	LA COURNEUVE-Alcide d'Orbigny-Toitures terrasses + VMC	400 000		400 000	-	400 000				
00002200021	DUGNY-Larivière-Contrôle d'accès	185 000		185 000	-	185 000				
00002200021	Réfection Contrôle d'accès 302	-	-	-	-	-				
00002200021	Réfection Contrôle d'accès 303	-	-	-	-	-				
00002200021	Réfection Contrôle d'accès 581	-	-	-	-	-				
00002200021	Réfection Contrôle d'accès 656	-	-	-	-	-				
00002200030	Etanchéité des terrasses 17	-	-	-	-	-				
00002200030	Réfection d'étanchéité boxes 607	-	-	-	-	-				
00002200030	Etanchéité des terrasses 609	367 508		367 508	24 740	342 768				
00002202021	Restructuration du Parking - 20	283 843		283 843	230 880	52 963				
00002201721	DUGNY-Maurice Thorez-Création de portails coulissants	65 000		65 000	-	65 000				
00002201722	DUGNY-Maurice Thorez-Remplacement réseau EU enterré	70 000		70 000	-	70 000				
00002200022	LA COURNEUVE-L'îlot Gendarmerie-Réfection terrasses accessibles / balcons	150 000		150 000	-	150 000				
00002206821	LA COURNEUVE-Boris Vian-Remplacement des portes parkings	30 000		30 000	-	30 000				
00002200023	NEUILLY-S/-MARNE-Berthe Morisot 2-Eclairage parties communes et interphonie	60 000		60 000	-	60 000				
00002200023	NEUILLY-S/-MARNE-Berthe Morisot 1-Eclairage parties communes et interphonie	130 000		130 000	-	130 000				
00002109421	BOBIGNY-94-Privatisation et homogénéisation des jardins privatifs de la résidence	42 600		42 600	37 275	5 325				
00002210821	BOBIGNY-Paul Eluard-Amélioration sécurité incendie	104 000		104 000	-	104 000				
00002211321	DUGNY-Square Libération-Fermeture jardin et aménagements (parkings ? Aires de jeux ?...)	150 000		150 000	4 697	145 303				
00002211621	ROMAINVILLE-Les Sentes-Remplacement de 5 portiques de limiteur hauteur	20 000		20 000	-	20 000				
00002211622	ROMAINVILLE-Les Sentes-Remplacement de 2 bornes hydrolique au 218 Paris et de la porte basculante au 1	45 000		45 000	10 615	34 385				
00002200024	ROMAINVILLE-Henri Sellier-Remplacement des vmc individuelles des 64 pav	96 000		96 000	-	96 000				
00002218621	STAINS-Montmousseau-Etanchéité des terrasses	280 000		280 000	13 970	266 030				
00002200025	NEUILLY-S/-MARNE-Suffren-Remplacement contrôle d'accès	20 000		20 000	-	20 000				
00002219421	NEUILLY-S/-MARNE-W Churchill-fixations volets battants	35 000		35 000	-	35 000				
00002219521	STAINS-Andreas-Réaménagement espaces verts terrains de jeux et drainage pieds de bâtiments	150 000		150 000	35 407	114 593				
00002200022	LA COURNEUVE-Briais-Etanchéité des terrasses	40 000		40 000	-	40 000				
00002200032	STAINS-G Sand-Réaménagement de l'aire de jeux des grands et redévoiemnt des ep vers le réseau ville et s	128 000		128 000	-	128 000				
0000220521	STAINS-Beranger-Rénovation EU extérieurs	150 000		150 000	6 142	143 858				
0000220921	STAINS-Francis Carco-Amélioration de la ventilation, mise en place système hybride (1 au 5 carco) solde réh	62 000		62 000	4 505	57 495				
	STAINS-Charles Péguy-Ascenseurs (solde)	100 000		100 000	-	100 000				
00002114322	STAINS-Aménagement de Locaux OM 63 Multi 143	180 000		180 000	-	180 000				
00002220523	STAINS-assainissement horizontal EU/EV -205	100 000		100 000	85 426	14 574				
00001920823	STAINS- Paul Verlaine-Vidéo protection Parkin Cité paul Verlaine 208	26 623		26 623	25 534	1 089				
00002220522	STAINS-TA2220522 Amén Zone Stockage 205	150 000		150 000	135 837	14 163				
00002221121	STAINS-Charles Péguy-Remplacement portail par barrière levante	25 000		25 000	24 668	332				
00002200026	STAINS-Le Clos Gonot-Remplacement chaudières individuelles cité jardin (résidences 224-230) T1/2	700 000		700 000	325 490	374 510				
00002200026	STAINS-Le Clos Gonot-Évacuations EP sans sorties ville ?	60 000		60 000	-	60 000				
00002200026	STAINS-Le Clos Gonot-Remplacement portillons et portails bois (90 logements) 224 à 230	250 000		250 000	-	250 000				
00002200035	LA COURNEUVE - Orme Seul 1 et 2-contrôle d'accès F684	197 285		197 285	-	197 285				

N° de l'AP	Intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP					
		Pour mémoire BP 2023	Révision de l'exercice BP 2024	Total cumulé BP 2024	CP antérieurs réalisations - cumul au 31/12/2022	CP estimations en 2023	CP prévus en 2024	CP prévus en 2025	CP prévus en 2026	CP prévus >2026
00002251621	L'ILE SAINT DENIS-Maurice Thorez-Remplacement contrôle d'accès (Halls, Caves et Portail)	145 000		145 000	-	145 000				
00002200031	Locaux Agence Aubervilliers	320 940		320 940	14 832	306 108				
00002242822	LA COURNEUVE-Villon-Resid	40 000		40 000	-	40 000				
00002242821	LA COURNEUVE-Villon-Remplacement des pieds de colonnes EU/EV	25 000		25 000	-	25 000				
00002244021	LA COURNEUVE-Beaufils-Solde accès PMR halls	100 000		100 000	-	100 000				
00002244022	LA COURNEUVE-Beaufils-Création places de stationnement extérieurs via l'aménagement paysager / C accès	400 000		400 000	-	400 000				
00002200033	LA COURNEUVE-Moulin Neuf-Aménagement des espaces extérieurs. Place de parking	120 000		120 000	-	120 000				
00002250221	BOBIGNY-R Aubrac-Rénovation parement façade rdc	40 000	2 180	42 180	42 180	-				
00002261721	DUGNY-Pasteur 1-Accès chaufferie	20 000		20 000	-	20 000				
00002262522	NEUILLY-S/-MARNE-Acqueduc-/Rpt chaudières+Hygiatherm+équilage Ch et ECS/ / Guillot Condensagaz/M	450 000		450 000	107 643	10 000	332 357			
00002200025	NEUILLY-S/-MARNE-Acqueduc-Remplacement contrôle d'accès	70 000		70 000	-	70 000				
00002200027	NEUILLY-S/-MARNE-La petite montagne-clapets anti pollution EU	90 000		90 000	-	90 000				
00002262921	NEUILLY-S/-MARNE-Le Rouaillier-Rénovation complète des 4 ascenseurs avec ouvertures de baies (norme PMR)	320 000		320 000	-	320 000				
00002265521	ROMAINVILLE-Docteur Calmette-Réhabilitation-restructuration-conformités	35 000		35 000	-	35 000				
00002265621	DUGNY-La pensée verte-Trappes locaux VO et couverture abri vélo	31 000		31 000	29 837	1 163				
00002200024	ROMAINVILLE-Paul Langevin-Création VMC sur les bâtiments A et B	60 000		60 000	-	60 000				
00002200028	ROMAINVILLE-Cachin-Remplacement du contrôle d'accès des 11 halls (2, 4, 6, 8, 10, 12, 14, 16 A. Malraud +	42 000		42 000	30 000	12 000				
00002200028	ROMAINVILLE-Maurice Thorez-Remplacement du contrôle d'accès	53 000		53 000	35 000	18 000				
00002200028	ROMAINVILLE-Amitié-Remplacement du contrôle d'accès	22 000		22 000	17 260	4 740				
00002270221	ROMAINVILLE-702-Remplacement Tour ventilation	15 510		15 510	-	15 510				
00002271621	ROMAINVILLE-République-Réfection de l'étanchéité de la terrasse du 101, 103, 105 G. Husson	102 000		102 000	32 511	69 489				
00002200032	DUGNY-Marcel Alizard-Réaménagement de l'aire de jeux n°3, bâtiment E y compris rehausse de regards con	36 000		36 000	-	36 000				
00002202821	ROMAINVILLE-Francisco Ferrer-Remplacement complet un ascenseur et sur deux autres portes palières et ca	240 000		240 000	-	240 000				
00002209321	DUGNY-Fontaine Mallet-Remplacement porte parking sous terrain	12 000		12 000	9 405	2 595				
00002209921	NEUILLY-S/-MARNE-Les Bosquets - Cézanne-Réfection sous-station 8 et 18 Cézanne (Alimenté par llot 1 et H	80 000		80 000	-	80 000				
	ROMAINVILLE-Les Sentes-Réaménagement de l'aire de jeux n°2, au 2 allée Joseph d'épinay	36 000		36 000	-	36 000				
00002200025	NEUILLY-S/-MARNE-Les Fauvettes-contrôle d'accès	95 000		95 000	-	95 000				
	ROMAINVILLE-Le Pont de Pierre-Réaménagement de l'aire de jeux n°2, pour les 6-12 ans	36 000		36 000	-	36 000				
00002214521	ROMAINVILLE-Le Belvedere-Remplacement surpresseur 6200 SUR- 2 allée Albert Thomas 2 ALLEE ALBERT T	20 000		20 000	15 474	4 526				
	ROMAINVILLE-Les Pommiers-Réaménagement des 2 aires de jeux	90 000		90 000	-	90 000				
	STAINS-Square Molière-rénovation complète de 4 ascenseurs	320 000		320 000	-	320 000				
00002200029	DUGNY-Victor Hugo-Ravalement des façades et clotures et interphonie contrôle d'accès	280 000		280 000	2 348	277 652				
00002200029	DUGNY-Victor Hugo-Chaudières individuelles avec suppression VMC Gaz	172 800		172 800	-	172 800				
00002200029	DUGNY-Victor Hugo-Toitures terrasses	96 000		96 000	-	96 000				
00002200029	DUGNY-Victor Hugo-Vidéo-protection	16 000		16 000	-	16 000				
00002200033	LA COURNEUVE-Saint Just-Réaménagement de l'aire de jeux	36 000		36 000	-	36 000				
	BOBIGNY-La Noue Caillet-Réaménagement de l'aire de jeux des 4-6 ans	36 000		36 000	-	36 000				
00002200033	NEUILLY-S/-MARNE-Chevalier de la barre-Réaménagement de l'aire de jeux	45 000		45 000	-	45 000				
00002261221	DUGNY-La Fontaine-Réfection d'urgence toiture extension	21 000		21 000	-	21 000				
00002200027	NEUILLY-S/-MARNE-Etang Beauclair-clapets anti pollution EU	40 000		40 000	-	40 000				
00002165122	NEUILLY-S/-MARNE-Esplanade de Melun-Rénovation complète sous-station /pompes, vannes, régulation,GN	250 000		250 000	9 892	240 108				
00002265721	DUGNY-Robert Ballanger-Création porte de parking	22 000		22 000	12 191	9 809				
00002270321	ROMAINVILLE-Cachin-remplacement complets de 2 ascenseurs 8 rue de la résistance	160 000		160 000	-	160 000				
00002270921	ROMAINVILLE-Gagarine-remplacement complet ascenseurs (17) T1/3		440 000	440 000	-	440 000				
00002171022	ROMAINVILLE-De Gaulle-remplacement complet de 5 ascenseurs		320 000	320 000	-	320 000				
00002262922	NEUILLY-S/-MARNE-Le Rouaillier-Rénovation chaufferie, passage gaz, Vanne réglages et BS en palier+ désembouage panneaux	240 000		240 000	5 806	234 194				
00002270921	ROMAINVILLE-Gagarine-remplacement complet ascenseurs (17) T2/3	440 000		440 000	17 378	422 622				
00002270921	ROMAINVILLE-Gagarine-remplacement complet ascenseurs (17) T3/3	440 000		440 000	-	440 000				
00002217721	BOBIGNY-Jean Rostand-Rénovation de la chaufferie	160 000		160 000	2 118	137 883				
	BOBIGNY-Georges Dimitrov-Portail et contrôle d'accès	20 000		20 000	-	20 000				
	BONDY-La Noue Caillet-Remplacement des chaudières individuelles (38)	76 000		76 000	-	76 000				
	BONDY-La Noue Caillet-Création de dalles béton pour conteneurs	16 000		16 000	-	16 000				
	LE BLANC-MESNIL-Marcel Alizard-Mise en conformité électrique et incendie parking	128 000		128 000	-	128 000				
	DUGNY-LE BLANC-MESNIL-Marcel Alizard-Interphonie	48 000		48 000	-	48 000				
	DUGNY-Paul Langevin-Remplacement des radiateurs en apparent	974 400		974 400	-	974 400				
	DUGNY-Paul Langevin-Remplacement des portes accès caves	68 000		68 000	-	68 000				
	DUGNY-Paul Langevin-Interphonie	144 000		144 000	-	144 000				
	VILLEPINTE-Le Parc Bellevue-Barrière accès véhicules résidence	24 000		24 000	-	24 000				
	AULNAY-/S-BOIS-Préfet Chaleil RPA-Remplacement des menuiseries extérieures	128 000		128 000	-	128 000				
	AULNAY-/S-BOIS-Préfet Chaleil RPA-Remplacement complet 2 ascenseurs	160 000		160 000	-	160 000				
	PIERREFITTE-SUR-SEINE-Alcide D'Orbigny-Façades toiture vmc	960 000		960 000	-	960 000				
	EPINAY-SUR-SEINE-L'îlot Gendarmerie-Réfection terrasses accessibles / balcons	200 000		200 000	-	200 000				
	EPINAY-SUR-SEINE-L'îlot Gendarmerie-3 ascenseurs Remplacement des portes palières + treuils + habillage cabine + opérateurs	200 000		200 000	-	200 000				
	SAINT-OUEN-Adrien Lesesne - Rénovation de la chaufferie et de la distribution et rénovations pièces humides	560 000		560 000	-	560 000				

N° de l'AP	Intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP					
		Pour mémoire BP 2023	Révision de l'exercice BP 2024	Total cumulé BP 2024	CP antérieurs réalisations - cumul au 31/12/2022	CP estimations en 2023	CP prévus en 2024	CP prévus en 2025	CP prévus en 2026	CP prévus >2026
	LA COURNEUVE-Renoir-Parties communes et sécurité incendie		130 000	130 000	-	130 000				
	LA COURNEUVE-Renoir-Rénovation complète des ascenseurs (4)		320 000	320 000	-	320 000				
	LA COURNEUVE-Villon-Etanchéité des terrasses		300 000	300 000	-	300 000				
	MONTFERMEIL-Jeu d'Arc / A. France -Résidentialisation		80 000	80 000	-	80 000				
	MONTFERMEIL-Jeu d'Arc-Ravalement des façades i3		356 000	356 000	-	2 000	354 000			
	MONTFERMEIL-Jeu d'Arc / A. France -Rénovation complète 2 ascenseurs (Portes/ cabine/ moteur / armoire)		192 000	192 000	-	192 000				
	LE RAINCY-Les Rinceaux-Convectoriels électriques		96 000	96 000	-	96 000				
	LE RAINCY-Les Rinceaux-menuiseries vmc		160 000	160 000	-	160 000				
	LES PAVILLONS-SOUS-BOIS-Chevalier de la barre-Suppression cube Fuel et agrandissement local VO		76 000	76 000	-	76 000				
	CLICHY-SOUS-BOIS-Bois de la couronne-Amélioration VMC		120 000	120 000	-	120 000				
	PATRIMOINE-Investissement avec retour sur invest 4 - 5 ans type boxage ou fermeture pk extérieurs et quittance 2025		400 000	400 000	-	400 000				
	PANTIN-Le Pont de Pierre-Contrôle d'accès et portail parking		48 000	48 000	-	48 000				
	ROMAINVILLE-Amitié-Amélioration Sécurité incendie		48 000	48 000	-	48 000				
	ROMAINVILLE-Brazza-Ravalement des façades i3		60 000	60 000	-	60 000				
	STAINS-André Lurçat-Interphonie		72 000	72 000	-	72 000				
	STAINS-André Lurçat-Electricité des PC		12 800	12 800	-	12 800				
	STAINS-André Lurçat-Rénovation réseau EU/EV et chauffage en passage en extérieur		400 000	400 000	-	7 000	393 000			
	STAINS-Les Guignetières-Tableaux électriques parties communes		40 000	40 000	-	40 000				
	STAINS-Les Guignetières-Sécurisation accès toitures		4 800	4 800	-	4 800				
	STAINS-Carnot / Nexon-Interphonie		14 400	14 400	-	14 400				
	STAINS-Sasaki-Interphonie		4 800	4 800	-	4 800				
	STAINS-Sasaki-Remplacement portail		22 400	22 400	-	22 400				
	STAINS-Sasaki-Ventilation chaufferie et rénovation porche		56 000	56 000	-	56 000				
	STAINS-G Sand-Eclairage LED PC et interphonie et portail		51 200	51 200	-	51 200				
	STAINS-Square Paul Valéry-Eclairage LED PC + interphonie		13 200	13 200	-	13 200				
	STAINS-Square Molière-Rénovation logements PMR infiltrants (Porter le sujet au civil contre le constructeur)		80 000	80 000	-	80 000				
	STAINS-PVC collectif-Eclairage LED PC + interphonie + portail/portillon métallique		170 400	170 400	-	170 400				
	STAINS-PVC collectif-Protection anti pigeon 220 à 230		38 400	38 400	-	38 400				
	STAINS-Stalingrad collectif-Eclairage LED PC + interphonie + portail/portillon métallique		88 800	88 800	-	88 800				
	STAINS-PVC collectif-Clôture béton sur rue - pavillons 224 à 230		40 000	40 000	-	40 000				
	STAINS-PVC collectif-Volet, portail, portillon bois - pavillons 224 à 230		64 000	64 000	-	64 000				
	STAINS-PVC collectif-Remplacement chaudières individuelles cité jardin (résidences 224-230) T2/2		560 000	560 000	-	560 000				
	STAINS-Nelson Mandela-Bornes anti stationnement		20 000	20 000	-	20 000				
	- Toutes cités - investissement avec retour sur invest 4 - 5 ans type boxage ou fermeture pk extérieurs et quittance 2024		400 000	400 000			400 000			
	- Toutes cités - investissement avec retour sur invest 4 - 5 ans type boxage ou fermeture pk extérieurs et quittance 2025		400 000	400 000				400 000		
	- Toutes cités - investissement avec retour sur invest 4 - 5 ans type boxage ou fermeture pk extérieurs et quittance 2026		400 000	400 000					400 000	
	- Toutes cités - investissement avec retour sur invest 4 - 5 ans type boxage ou fermeture pk extérieurs et quittance 2027		400 000	400 000						400 000
	- Toutes cités - investissement avec retour sur invest 4 - 5 ans type boxage ou fermeture pk extérieurs et quittance 2028		400 000	400 000						400 000
	- Toutes cités - investissement avec retour sur invest 4 - 5 ans type boxage ou fermeture pk extérieurs et quittance 2029		400 000	400 000						400 000
	BOBIGNY - Arthur Rimbaud - Mise en sécurité électrique des logements		92 000	92 000					92 000	
	BOBIGNY - Arthur Rimbaud - Renovation pièces humides y compris chutes		617 584	617 584						617 584
	BOBIGNY - Arthur Rimbaud - Rénovation sous-station et de la distribution		240 000	240 000				240 000		
	BOBIGNY - Georges Dimitrov - Façades ITE et aménagement de la dalle		376 000	376 000					376 000	
	BOBIGNY - Georges Dimitrov - Remplacement des menuiseries extérieures et portes résidence et portes de circulation		152 000	152 000				152 000		
	BOBIGNY - Georges Dimitrov - Toitures ardoise (Amiante)		376 000	376 000					376 000	
	BOBIGNY - Georges Dimitrov - VMC / Chauffage ind électrique ballons mise en sécurité électrique		381 600	381 600				381 600		
	BOBIGNY - Jean Rostand - Etanchéité des terrasses		96 000	96 000						96 000
	BOBIGNY - Jean Rostand - Remplacement ou modernisation de l'appareil		80 000	80 000						80 000
	BOBIGNY - Paul Eluard - Remplacement menuiseries extérieures		2 000 000	2 000 000						2 000 000
	BOBIGNY - Paul Eluard - Renovation ascenseurs x 13		1 000 000	1 000 000						1 000 000
	BOBIGNY - Paul Eluard - Rénovation des habillages cabine des 13 ascenseurs		104 000	104 000					104 000	
	BOBIGNY - Paul Eluard - Rénovation ss stations et distribution / radiateurs		400 000	400 000			300 000	100 000		
	BONDY - Léon Blum - Réaménagement de l'aire de jeux		36 000	36 000						36 000
	BONDY - Léon Blum - Rénovation de la chaufferie		160 000	160 000						160 000
	BONDY - R Aubrac - Rénovation de la chaufferie		160 000	160 000						160 000
	CLICHY-/S-BOIS - Acqueduc - Etanchéité des terrasses		209 914	209 914						209 914
	CLICHY-/S-BOIS - Acqueduc - Façades		400 000	400 000						400 000
	CLICHY-/S-BOIS - Etang Beauclair - Remplacement chutes		80 000	80 000						80 000
	CLICHY-/S-BOIS - Etang Beauclair - Rénovation façades et parties communes		196 792	196 792						196 792
	CLICHY-/S-BOIS - La petite montagne - Façades et parties communes		400 000	400 000						400 000
	CLICHY-/S-BOIS - La petite montagne - Remplacement chutes EU EV		157 469	157 469						157 469
	CLICHY-/S-BOIS - Le Vieux Moulin - Etanchéité des terrasses		160 000	160 000				160 000		
	CLICHY-/S-BOIS - Le Vieux Moulin - ITE Façades et parties communes		941 341	941 341				941 341		
	CLICHY-/S-BOIS - Le Vieux Moulin - Rénovation complète chaufferie+ distribution et surpresseurs		280 000	280 000					280 000	

N° de l'AP	Intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP					
		Pour mémoire BP 2023	Révision de l'exercice BP 2024	Total cumulé BP 2024	CP antérieurs réalisations - cumul au 31/12/2022	CP estimations en 2023	CP prévus en 2024	CP prévus en 2025	CP prévus en 2026	CP prévus >2026
	CLICHY-SOUS-BOIS - Allée de Gagny 1 - Rénovation chaudière + désembouage+distribution. Gros problèmes de chauffage		200 000	200 000						200 000
	CLICHY-SOUS-BOIS - Allée de Gagny 2 - Désembouage+ Rplrt robinet et coudes+équilibrage		64 000	64 000					64 000	
	CLICHY-SOUS-BOIS - Allée de Gagny 2 - Etanchéité des terrasses, malgré les reprises en DO partielles.		116 000	116 000			116 000			
	CLICHY-SOUS-BOIS - Allée de Gagny 2 - Ravalement de façades et stores et parties communes		220 000	220 000					220 000	
	CLICHY-SOUS-BOIS - Bois de la couronne - /Rénovation chaudière+Vannes PdC+Désembouage et équilibrage / / 2 Budérus 19		240 000	240 000			240 000			
	CLICHY-SOUS-BOIS - Bois de la couronne - Menuiseries extérieures		700 000	700 000					700 000	
	CLICHY-SOUS-BOIS - Bois de la couronne - Ravalement des façades et rénovation des parties communes		560 000	560 000					560 000	
	CLICHY-SOUS-BOIS - Bois de la couronne - Réfection sanitaires logements y compris chutes		900 000	900 000			500 000	400 000		
	CLICHY-SOUS-BOIS - Bois de la couronne - Remplacement ballons ECS - voir regrouper cuisine et S de bain		164 000	164 000			164 000			
	CLICHY-SOUS-BOIS - Bois de la couronne - Remplacement surpresseur 6200 3B, ALLEE ROMAIN ROLLAND Esc:C		16 000	16 000			16 000			
	CLICHY-SOUS-BOIS - Bois de la couronne - Remplacement surpresseur 6201 7 ALLEE ROMAIN ROLLAND Esc:A		16 000	16 000			16 000			
	CLICHY-SOUS-BOIS - R. Rolland - Remplacement chaudières (2 chaudières) et désembouage réseau chauffage		300 000	300 000						300 000
	DRANCY - Charles Gide - Chaudière et révision VMC		400 000	400 000				400 000		
	DRANCY - Charles Gide - Ravalement des façades et réparations volets rdc		400 000	400 000					400 000	
	DRANCY - Charles Gide - Rénovation ascenseurs		192 000	192 000			192 000			
	DRANCY - Charles Gide - Rénovation parties communes		107 200	107 200					107 200	
	DRANCY - Square de la libération - Conformité électrique PC		8 000	8 000			8 000			
	DUGNY - Larivière - Electricité et plomberie logements		800 000	800 000					800 000	
	DUGNY - Larivière - nettoyage des façades		200 000	200 000					200 000	
	DUGNY - Larivière - Réfection cheminement piétons		120 000	120 000			120 000			
	DUGNY - Larivière - Remplacement des menuiseries extérieures et VMC		560 000	560 000					560 000	
	DUGNY - Larivière - Rénovation chaudière		340 000	340 000			200 000	140 000		
	DUGNY - Le Moulin - Rénovation emmarchement acces palier rdc		90 000	90 000			90 000			
	DUGNY - Maurice Thorez - chauffage refection distribution chauffage et ecs, réfection des réseaux extérieurs, désembouage, é		496 000	496 000			300 000	196 000		
	DUGNY - Maurice Thorez - Electricité desPC (mise en sécurité)		50 000	50 000			50 000			
	DUGNY - Maurice Thorez - Projet Jardins partagés DSU		12 000	12 000			12 000			
	DUGNY - Maurice Thorez - Ravalement des façades i3		720 000	720 000						720 000
	DUGNY - Maurice Thorez - refection chaudière		360 000	360 000						360 000
	DUGNY - Maurice Thorez - Réfection d'étanchéité multicouche + gravillons		720 000	720 000						720 000
	DUGNY - Maurice Thorez - Rénovation réseau horizontaux d'évacuation EU EP (VRD)		300 000	300 000			200 000	100 000		
	DUGNY - Paul Langevin - Réfection des logements electricité ? et sanitaires logements et chutes (réfection pièces humides)		2 720 000	2 720 000					2 720 000	
	DUGNY - Paul Langevin - Rénovation chaudière		500 000	500 000						500 000
	DUGNY - Salvador Allende - Rénovation chaudière		250 000	250 000						250 000
	EPINAY-SUR-SEINE - L'îlot Gendarmerie - 3 ascenseurs Remplacement des portes palières + treuils + habillage cabine + opérat		200 000	200 000			200 000			
	LA COURNEUVE - 15 Debussy - menuiseries exterieures/ Toitures		480 000	480 000					480 000	
	LA COURNEUVE - 15 Debussy - Portes de halls		125 000	125 000			125 000			
	LA COURNEUVE - 15 Debussy - Ravalement des façades i3		320 000	320 000					320 000	
	LA COURNEUVE - 15 Debussy - Rénovation de la sous-station et de la distribution ou raccordement réseau		240 000	240 000						240 000
	LA COURNEUVE - 56 Convention - Suppression VMC GAZ adaptation ventilation		32 000	32 000			32 000			
	LA COURNEUVE - 68 70 Général Leclerc - Sécurisation appartements rdc et portail parking		50 000	50 000			50 000			
	LA COURNEUVE - Beauvils - Sécurisation RDC (cambriolages)		50 000	50 000					50 000	
	LA COURNEUVE - Curie - Renovations pièces humides chutes et vannes pieds de colonnes		600 000	600 000				600 000		
	LA COURNEUVE - Francois Villon 2 - Rénovation sous-station		80 000	80 000						80 000
	LA COURNEUVE - Genève Leclerc - Réaménagement de l'aire de jeux		36 000	36 000						36 000
	LA COURNEUVE - Genève Leclerc - Rénovation sous-station		120 000	120 000						120 000
	LA COURNEUVE - Joliot Curie - Rénovation complète 3 ascenseurs - 12/20 Curie et 5 Balzac (armoie / cabine / moteur / portes)		208 000	208 000						208 000
	LA COURNEUVE - Joliot Curie - Rénovation sous-station		120 000	120 000						120 000
	LA COURNEUVE - Les Jardins de Présov - Réaménagement de l'aire de jeux		36 000	36 000						36 000
	LA COURNEUVE - Les Jardins de Présov - Rénovation des sous-stations		240 000	240 000						240 000
	LA COURNEUVE - Moulin Neuf - Aménagement des espaces extérieurs. Place de parking		120 000	120 000			120 000			
	LA COURNEUVE - Moulin Neuf - remplacement complet 1 ascenseur		112 000	112 000			112 000			
	LA COURNEUVE - Moulin Neuf - Rénovation de la distribution		280 000	280 000			280 000			
	LA COURNEUVE - Progrès Philippe Roux - ascenseurs		160 000	160 000				160 000		
	LA COURNEUVE - Progrès Philippe Roux - rénovations pièces humides / rénovation parties communes/ aménagement OM. Ré		1 000 000	1 000 000						1 000 000
	LA COURNEUVE - Progrès Philippe Roux - portes de halls		80 000	80 000						80 000
	LA COURNEUVE - Progrès Philippe Roux - remplacement menuiseries exterieures		368 000	368 000				368 000		
	LA COURNEUVE - Renoir - Façades et terrasses		500 000	500 000						500 000
	LA COURNEUVE - Renoir - Réaménagement de l'aire de jeux		36 000	36 000						36 000
	LA COURNEUVE - Renoir - Rénovation complète des ascenseurs (4)		320 000	320 000			200 000	120 000		
	LA COURNEUVE - Renoir - Rénovation sous-station		120 000	120 000						120 000
	LA COURNEUVE - Saint Just - Réaménagement de l'aire de jeux		36 000	36 000			36 000			
	LA COURNEUVE - Saint Just - Refection terrasses privatives		80 000	80 000			80 000			
	LA COURNEUVE - Tour Leclerc - Alimentations et évacuations EU EP		800 000	800 000						800 000
	LA COURNEUVE - Tour Leclerc - ascenseurs Rempacement des câbles de traction		64 000	64 000						64 000

N° de l'AP	Intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP					CP prévus >2026
		Pour mémoire BP 2023	Révision de l'exercice BP 2024	Total cumulé BP 2024	CP antérieurs réalisations - cumul au 31/12/2022	CP estimations en 2023	CP prévus en 2024	CP prévus en 2025	CP prévus en 2026	
	LA COURNEUVE - Tour Leclerc - Menuiseries extérieures et vmc		1 380 000	1 380 000						1 380 000
	LA COURNEUVE - Tour Leclerc - Ravalement des façades (décoratif nettoyage)		1 000 000	1 000 000						1 000 000
	LA COURNEUVE - Villon - Plomberie sanitaires et menuiseries extérieures		1 600 000	1 600 000						1 600 000
	LA COURNEUVE - Villon - Réaménagement de l'aire de jeux		36 000	36 000						36 000
	LA COURNEUVE - Villon - Resid		40 000	40 000						40 000
	LE BLANC MESNIL - Foyer Manouchian - Rénovation de la chaufferie		240 000	240 000				240 000		
	LE BLANC MESNIL - Victor Hugo 2 - Etanchéité des terrasses		480 000	480 000						480 000
	LE BLANC-MESNIL - Clara Zetkin - rénovation chaufferie et S/ST, desembouage, distribution		280 000	280 000						280 000
	LE BLANC-MESNIL - Danielle Mitterand - Rehausse clotures (alignement avec rosa parks) / sécurisation		120 000	120 000		100 000		20 000		
	LE BLANC-MESNIL - Danielle Mitterand - rénovation chaufferie, desembouage, distribution		299 200	299 200						299 200
	LE BLANC-MESNIL - Gabriel Péri - suppression vmc gaz et chaudières/ terrasses		280 000	280 000				280 000		
	LE BLANC-MESNIL - Gabriel Péri - Ravalement des façades i3		184 000	184 000				184 000		
	LE BLANC-MESNIL - Gabriel Péri 2 - renovation chaufferie, desembouage, distribution		240 000	240 000						240 000
	LE BLANC-MESNIL - Gaston Montmousseau - remplacement PAC, par urbain ou GAZ ?		240 000	240 000						240 000
	LE BLANC-MESNIL - Guy Moquet - mise en conformité électrique des logements et PC		280 000	280 000			200 000	80 000		
	LE BLANC-MESNIL - Guy Moquet - Remplacement des portes de caves (attributions / quittancement)		104 000	104 000			104 000			
	LE BLANC-MESNIL - Guy Moquet - Résidentialisation suite rétrocession voirie à la commune		200 000	200 000			150 000	50 000		
	LE BLANC-MESNIL - Jacques Decour - renovation chaufferie, desembouage, distribution		160 000	160 000						160 000
	LE BLANC-MESNIL - Louis Pierre Laroque - renovation chaufferie, desembouage, distribution		160 000	160 000						160 000
	LE BLANC-MESNIL - Marcel Alizard - Réaménagement de l'aire de jeux n°3, bâtiment E y compris rehausse de regards compteur		36 000	36 000			36 000			
	LE BLANC-MESNIL - Marcel Alizard - Remplacement du groupe de tracion et manœuvre 4 asc et treuil de manœuvre		128 000	128 000			128 000			
	LE BLANC-MESNIL - Marcel Alizard - Rénovation chaufferie		240 000	240 000						240 000
	LE BLANC-MESNIL - Marcel Alizard - Rénovation de distribution chauffage et ECS		240 000	240 000			240 000			
	LE BLANC-MESNIL - Rosa Parks - Infiltration corsive (DO refusée)		40 000	40 000			40 000			
	LE BLANC-MESNIL - Rosa Parks - renovation chaufferie, distribution		240 000	240 000						240 000
	LE BLANC-MESNIL - Surcouf - Provision Réparation iniltartion - Pas de DO acquisition OPIEVOY (pas de dossier de construction)		20 000	20 000			20 000			
	LE PRE SAINT GERVAIS - Danton Louis Blanc - Interphonie GSM		22 000	22 000			22 000			
	LE PRE SAINT GERVAIS - Gabriel Peri - boîtes à lettres		12 000	12 000				12 000		
	LE PRE SAINT GERVAIS - Henri Martin - Installation poteau incendie supplémentaire + éclairage de sécurité (rapport audit). Evac		80 000	80 000			80 000			
	LE PRE SAINT GERVAIS - Henri Sellier - Réfection de l'étanchéité + isolation des terrasses de 64 pav jumelés		560 000	560 000				560 000		
	LE PRE SAINT GERVAIS - Henri Sellier - Renovation des cheminement entrée des pavillons		55 000	55 000						55 000
	LE PRE SAINT GERVAIS - Le Belvedere - Aménagement locaux rdc suppression des pelles vo et reprises partielles façades rdc		330 208	330 208						330 208
	LE PRE SAINT GERVAIS - Le Belvedere - Mise à niveau sécurité incendie et refection local véo motos		56 000	56 000			56 000			
	LE PRE SAINT GERVAIS - Le Belvedere - Réfection des pièces humides y compris chutes		976 056	976 056						976 056
	LE PRE SAINT GERVAIS - Le Belvedere - Remplacement des menuiseries extérieures		520 563	520 563						520 563
	LE PRE SAINT-GERVAIS - Le Belvedere - rénovation complète de 4 ascenseurs		400 000	400 000						400 000
	LE RAINCY - Les Rinceaux - Remplacement des portes palières et cabines 2 asc		112 000	112 000			112 000			
	LES LILAS - Les Sentes - Potelets anti stationnement		15 000	15 000			15 000			
	LES LILAS - Les Sentes - Réfection de l'etancheité de la terrasse du parking Silot secteur H. Dunant		320 000	320 000						320 000
	LES PAVILLONS-SOUS-BOIS - Berthie Albrecht - Rénovation chaufferie + desembouage+distribution		176 000	176 000					176 000	
	LES PAVILLONS-SOUS-BOIS - Chevalier de la barre - Ravalement des façades et étanchéité des balcons		264 000	264 000						264 000
	LES PAVILLONS-SOUS-BOIS - Chevalier de la barre - Remplacement des portes de caves		56 000	56 000				56 000		
	LES PAVILLONS-SOUS-BOIS - Chevalier de la barre - Rénovation chaufferie + desembouage et distribution		200 000	200 000						200 000
	LES PAVILLONS-SOUS-BOIS - ILOT CANAL - Renovation de la chaufferie		160 000	160 000						160 000
	LIVRY GARGAN - Joseph Noize - Ravalement simple sur isolation existante + protection anti pigeons+ halls		208 000	208 000			150 000	58 000		
	LIVRY GARGAN - Joseph Noize - Réfection couverture tuiles - renforcement isolation combles		160 000	160 000			100 000	60 000		
	LIVRY GARGAN - Joseph Noize - Résidentialisation		144 000	144 000			144 000			
	LIVRY GARGAN - Philippe Lebon - Contrôle d'accès interphonie		35 000	35 000			35 000			
	LIVRY GARGAN - Philippe Lebon - Modifier les EP avec des boîtes à eaux		80 000	80 000				80 000		
	LIVRY GARGAN - République - Ravalement + étude isolation "partielle" amélioration performance thermique		384 000	384 000						384 000
	LIVRY GARGAN - République - Renovation électrique et chauffage électrique des logements		250 000	250 000					250 000	
	MONTFERMEIL - Berthe Morisot 1 - Ravalement des façades i3 très fort vieillissement en attente résultat DO ouverte		240 000	240 000				240 000		
	MONTFERMEIL - J D'Utrio - Rénovation chaufferie/ Passage en solaire auto-vidangeable		160 000	160 000						160 000
	MONTFERMEIL - Jardins Hotel de Ville - Parking : remise en service (electricité/peinture/menuiserie)		28 800	28 800			28 800			
	MONTFERMEIL - Jeu d'Arc / A. France - Réaménagement des 2 aires de jeux		72 000	72 000						72 000
	MONTFERMEIL - Jeu d'Arc / A. France - Rénovation des parties communes		100 000	100 000			100 000			
	MONTFERMEIL - Le Bois de l'Ermitage - Rénovation chaufferie terrasse et vannes		300 000	300 000						300 000
	MONTFERMEIL - Les Bosquets - 1 3 5 Cézanne - Réfection hydraulique, agrandissement fosse relevage avec modification évacuation		160 000	160 000				160 000		
	NEUILLY-PLAISANCE - Caves d'Avron - Etanchéité des terrasses		64 000	64 000						64 000
	NEUILLY-PLAISANCE - Caves d'Avron - Menuiseries exterieures ventilation		40 000	40 000						40 000
	NEUILLY-PLAISANCE - Caves d'Avron - Ravalement des façades		64 000	64 000						64 000
	NEUILLY-PLAISANCE - Jean Jaurès - Résidentialisation		40 000	40 000			40 000			
	NEUILLY-SUR-MARNE - 11 Novembre (1) - Remplacement chaudières individuelles gaz (supp VMC GAZ)		320 000	320 000						320 000
	NEUILLY-SUR-MARNE - 11 Novembre (1) - Rénovation toitures		207 724	207 724						207 724

N° de l'AP	Intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP					
		Pour mémoire BP 2023	Révision de l'exercice BP 2024	Total cumulé BP 2024	CP antérieurs réalisations - cumul au 31/12/2022	CP estimations en 2023	CP prévus en 2024	CP prévus en 2025	CP prévus en 2026	CP prévus >2026
	NEUILLY-SUR-MARNE - 11 Novembre (2) - Chaudières individuelles gaz		416 000	416 000					416 000	
	NEUILLY-SUR-MARNE - 11 Novembre (2) - Rénovation toitures		400 000	400 000					400 000	
	NEUILLY-SUR-MARNE - 11 Novembre (2) - VMC		56 000	56 000					56 000	
	NEUILLY-SUR-MARNE - 11 Novembre (3) - Ravalement des façades et persiennes		350 000	350 000						350 000
	NEUILLY-SUR-MARNE - 11 Novembre (3) - Résidentialisation / aires de jeux		104 000	104 000						104 000
	NEUILLY-SUR-MARNE - D. Trouin - Réhab logements (elec sanitaires, VMC, radiateurs, pied de colonne)		2 064 000	2 064 000				2 064 000		
	NEUILLY-SUR-MARNE - D. Trouin - Rénovation parties communes et halls		128 000	128 000				128 000		
	NEUILLY-SUR-MARNE - Esplanade de Melun - Remplacement ou modernisation de 4 appareils		320 000	320 000						320 000
	NEUILLY-SUR-MARNE - Suffren - rénovation SST / /		64 000	64 000						64 000
	NEUILLY-SUR-MARNE - W Churchill - Remplacement des PAC par plus performant + modification régulation et système informa		200 000	200 000						200 000
	NOISY-LE-GRAND - Victor Jara - Etanchéité des terrasses		400 000	400 000			300 000	100 000		
	NOISY-LE-GRAND - Victor Jara - Réfection halls et pieds de bâtiments		360 000	360 000			200 000	160 000		
	NOISY-LE-GRAND - Victor Jara - Remplacement des chaudières individuelles Gaz (suppression VMC gaz ?)		240 000	240 000			200 000	40 000		
	NOISY-LE-GRAND - Victor Jara - Remplacement ou modernisation du monte poubelles		88 000	88 000			88 000			
	NOISY-LE-SEC - Pierre Feuillère 2 - Remplacement complet de l'appareil		80 000	80 000						80 000
	NOISY-LE-SEC - Pierre Feuillère 2 - Rénovation des deux sous-stations		200 000	200 000						200 000
	NOISY-LE-SEC - Pierre Feuillère 2 - Résidentialisation		36 000	36 000			36 000			
	PANTIN - Jacques Duclos - Etanchéité des terrasses		180 000	180 000			180 000			
	PANTIN - Jacques Duclos - Interphonie contrôle d'accès et renovation halls d'entrées		30 000	30 000				30 000		
	PANTIN - Jacques Duclos - Remplacement des menuiseries		168 000	168 000						168 000
	PANTIN - Jacques Duclos - Rénovation complete chaufferie		160 000	160 000						160 000
	PANTIN - Jacques Duclos - Suppression VO Paliers		14 000	14 000				14 000		
	PANTIN - Le Pont de Pierre - Aménagement des espaces extérieurs et gestion du stationnement		640 000	640 000						640 000
	PANTIN - Le Pont de Pierre - Déplacement des colonnes sèches 7 bats - dans le chiffrage rajouter l'échaffaudage + percelent des		104 000	104 000			104 000			
	PANTIN - Le Pont de Pierre - Remplacement des portes GT par portes CF 1/2H + creation d'ouverture a chaque niveau dans la g		46 400	46 400			46 400			
	PANTIN - Les Pommiers - Provision de Remplacement ponctuel moteurs VMC gaz		20 000	20 000			20 000			
	PANTIN - Les Pommiers - rénovation partielle de 6 ascenseurs		280 000	280 000						280 000
	PIERREFITTE-SUR-SEINE - Alcide d'Orbigny - Création local encombrants		28 000	28 000			28 000			
	PIERREFITTE-SUR-SEINE - Alcide d'Orbigny - Portes paliers logements		62 000	62 000					62 000	
	PIERREFITTE-SUR-SEINE - Alcide d'Orbigny - Rénovation chaufferie et distribution		280 000	280 000						280 000
	PIERREFITTE-SUR-SEINE - Boris Vian - Remplacement des radiateurs non remplacés dans la réhab		345 600	345 600					345 600	
	PIERREFITTE-SUR-SEINE - Claude Nougaro - Rénovation chaufferie		200 000	200 000						200 000
	PIERREFITTE-SUR-SEINE - Pasteur Europe - Rénoyaiton chaufferie		200 000	200 000						200 000
	ROMAINVILLE - 68 Carnot - Création loge gardien		38 000	38 000			38 000			
	ROMAINVILLE - 68 Carnot - Ravalement des façades i3		64 000	64 000			64 000			
	ROMAINVILLE - 68 Carnot - remplacement complet de 2 ascenseurs		224 000	224 000						224 000
	ROMAINVILLE - Amitié - Etanchéité des terrasses et trappes désenfumage		180 000	180 000					180 000	
	ROMAINVILLE - Amitié - Résidentialisation (cloture et portails)		80 000	80 000				80 000		
	ROMAINVILLE - ANDRE MALRAUX - Ravalement des façades et reprises balcons		90 000	90 000				90 000		
	ROMAINVILLE - ANDRE MALRAUX - Réfection des casquettes d'entrées en étanchéité		10 000	10 000			10 000			
	ROMAINVILLE - ANDRE MALRAUX - Réfection peintures pc (solde)		18 000	18 000			18 000			
	ROMAINVILLE - ANDRE MALRAUX - Remplacement complet 4 ascenseurs		384 000	384 000						384 000
	ROMAINVILLE - ANDRE MALRAUX - Remplacement des portails véhicules et bornes anti stationnement		70 000	70 000				70 000		
	ROMAINVILLE - Cachin - Cuvelage sous sol tour G		35 000	35 000				35 000		
	ROMAINVILLE - Cachin - Etanchéité terrasse tour G		80 000	80 000			80 000			
	ROMAINVILLE - Cachin - Interphonie GSM		42 000	42 000					42 000	
	ROMAINVILLE - Cachin - Remplacement complet de 8 ascenseurs, rue madeleine odru		640 000	640 000						640 000
	ROMAINVILLE - Cachin - Rénovation chaufferie		150 000	150 000					150 000	
	ROMAINVILLE - Gagarine - remplacement complet ascenseurs (17) T3/3		440 000	440 000			100 000	340 000		
	ROMAINVILLE - Gagarine - Sécurité incendie		12 000	12 000			12 000			
	ROMAINVILLE - Jean Jaurès - Netoyage des façades et menuiseries extérieures		410 818	410 818						410 818
	ROMAINVILLE - Jean Jaurès - Remplacement des chutes EU/EV et VMC		173 068	173 068						173 068
	ROMAINVILLE - Maurice Thorez - Création d'un local encombrant, aménagement de zone conteneurs, remplacement des colon		506 400	506 400				506 400		
	ROMAINVILLE - Maurice Thorez - Peintures des parties communes		35 000	35 000					35 000	
	ROMAINVILLE - Maurice Thorez - Portes de halls		55 000	55 000				55 000		
	ROMAINVILLE - Maurice Thorez - Réaménagement des 2 aires de jeux		72 000	72 000						72 000
	ROMAINVILLE - Maurice Thorez - rénovation des 14 sous stations de chauffage		280 000	280 000				280 000		
	ROMAINVILLE - Maurice Thorez - Résidentialisation et aménagements espaces verts		160 000	160 000			160 000			
	ROMAINVILLE - Oradour sur Glane - Réaménagement de l'aire de jeux		36 000	36 000						36 000
	ROMAINVILLE - Oradour sur Glane - remplacement complet de 8 ascenseurs		960 000	960 000						960 000
	ROMAINVILLE - Oradour sur Glane - Remplacement du contrôle d'accès		28 800	28 800					28 800	
	ROMAINVILLE - Oradour sur Glane - rénovation des 8 sous stations de chauffage		160 000	160 000				160 000		
	ROMAINVILLE - Oradour sur Glane - Résidentialisation et réfection enrobés parkings		240 000	240 000			200 000	40 000		
	ROMAINVILLE - Parat - remplacement complet de 5 ascenseurs		400 000	400 000				400 000		

N° de l'AP	Intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP					
		Pour mémoire BP 2023	Révision de l'exercice BP 2024	Total cumulé BP 2024	CP antérieurs réalisations - cumul au 31/12/2022	CP estimations en 2023	CP prévus en 2024	CP prévus en 2025	CP prévus en 2026	CP prévus >2026
	ROMAINVILLE - Paul Langevin - Agrandissement locaux VO		8 000	8 000			8 000			
	ROMAINVILLE - Paul Langevin - Etanchéité des terrasses		397 706	397 706						397 706
	ROMAINVILLE - Paul Langevin - Rénovation chaufferie et robinets thermostatiques		400 000	400 000						400 000
	ROMAINVILLE - Paul Langevin - Rénovation parties communes		611 856	611 856						611 856
	ROMAINVILLE - Paul Langevin - Sécurité incendie		14 000	14 000			14 000			
	ROMAINVILLE - Pizzoli - remplacement complet de 2 ascenseurs		160 000	160 000						160 000
	ROMAINVILLE - Place des commerces - remplacement complet de 2 ascenseurs		160 000	160 000						160 000
	ROMAINVILLE - République - Etanchéité des terrasses (solde)		90 000	90 000			90 000			
	ROMAINVILLE - Rue des Mares - Installation d'un poteau incendie supplémentaire (rapport audit)		1 600	1 600			1 600			
	ROMAINVILLE - Rue des Mares - Remplacement du contrôle d'accès + remplacement du portail et portillon métallique		15 000	15 000						15 000
	ROMAINVILLE - Rue des Mares - Suppression cuve fuel		6 500	6 500			6 500			
	ROMAINVILLE - Saint germain - Interphonie contrôle d'accès		13 000	13 000			13 000			
	ROMAINVILLE - Saint germain - remplacement complet de 6 ascenseurs		480 000	480 000						480 000
	ROMAINVILLE - Simone Veil - Remplacement complet de 2 ascenseurs		160 000	160 000						160 000
	ROMAINVILLE - Villa Soléa - Installation poteau incendie supplémentaire (rapport audit)		1 600	1 600			1 600			
	ROMAINVILLE - WANGARI MUTA MAATHAI - Remplacement complet de 2 ascenseurs		160 000	160 000						160 000
	ROSNY-SOUS-BOIS - Paul Cavaré - Ravalement des façades et parties communes		160 000	160 000					160 000	
	ROSNY-SOUS-BOIS - Paul Cavaré - Réfection de toitures en tuiles et en zinc		140 000	140 000			140 000			
	SAINT OUEN - Louis Pasteur - Remplacement des chaudières individuelles (suppression VMC gaz)		300 000	300 000				300 000		
	SAINT-OUEN - Adrien Lesesne - Ravalement des façades		400 000	400 000				400 000		
	SAINT-OUEN - Adrien Lesesne - Réfection de toiture		148 279	148 279				148 279		
	SAINT-OUEN - Adrien Lesesne - Remplacement des menuiseries (accoustique)		240 000	240 000				240 000		
	SAINT-OUEN - Péri Vaillant - Chutes et évacuation EU EV EP		400 000	400 000					400 000	
	SAINT-OUEN - Péri Vaillant - Résidentialisation		150 000	150 000				150 000		
	SAINT-OUEN - Robespierre - Etanchéité des terrasses		300 000	300 000			200 000	100 000		
	SAINT-OUEN - Robespierre - Renovation ascenseurs x4		160 000	160 000						160 000
	SAINT-OUEN - Robespierre - Suppression vMC Gaz		320 000	320 000			200 000	120 000		
	STAINS - Andreas - Création local moto		12 000	12 000						12 000
	STAINS - Andreas - Remplacement des menuiseries extérieures		240 000	240 000						240 000
	STAINS - Andreas - Rénovation de la chaufferie et de la distribution		272 000	272 000						272 000
	STAINS - Beranger - Porte hall 3, au 27		70 000	70 000			70 000			
	STAINS - Beranger - renovation S/ST, désembouage, distribution,		320 000	320 000						320 000
	STAINS - Beranger - Rénovation sanitaires et chutes		1 003 200	1 003 200				700 000	303 200	
	STAINS - Charles Péguy - désembouage, rpt vannes, TB2 ME et gaines palières		320 000	320 000						320 000
	STAINS - Charles Péguy - Réaménagement de l'aire de jeux		36 000	36 000						36 000
	STAINS - Cité jardin collectif - 14 Porte de chaufferie remplacement		28 000	28 000			28 000			
	STAINS - Cité jardin collectif - Complement réhab (menuiseries exterieures pc non réalisées		100 000	100 000			100 000			
	STAINS - Cité jardin collectif - Condamnation trappe locaux OM de l'intérieur remplacement trappe		21 000	21 000			21 000			
	STAINS - Cité jardin collectif - Eclairage LED PC		36 000	36 000			36 000			
	STAINS - Cité jardin collectif - Gouttière + révision couverture		45 000	45 000			45 000			
	STAINS - Cité jardin collectif - Remplacement des portails d'accès		24 000	24 000			24 000			
	STAINS - Cité jardin collectif - Révision maçonnerie balcon acier corrodé		35 000	35 000			35 000			
	STAINS - Cité jardin Individuel - Portillons		58 000	58 000			58 000			
	STAINS - Cité-Jardins Division Leclerc - rénovation chaufferies 42 PVC -1 Paty 11/12 Div Leclerc et SST 5/6/2 Div Leclerc + 2 F. Bé		800 000	800 000				800 000		
	STAINS - Cité-Jardins Paul Vaillant Couturier - Réaménagement de l'aire de jeux		36 000	36 000						36 000
	STAINS - Claudel Nerval Carcot - Barriere automatique		56 000	56 000			56 000			
	STAINS - Claudel Nerval Carcot - Déplacement vanne d'EF		13 000	13 000			13 000			
	STAINS - Claudel Nerval Carcot - Portillons		28 500	28 500			28 500			
	STAINS - Claudel Nerval Carcot - refectons S/ST, désembouage, distribution		240 000	240 000						240 000
	STAINS - Durand Vignes - Rénovation sous-station		120 000	120 000						120 000
	STAINS - Francis Carco - Electricité des logements (mise en conformité)		538 208	538 208						538 208
	STAINS - Francis Carco - Menuiseries plan de gêne sonore		861 133	861 133						861 133
	STAINS - Francis Carco - Réfection sanitaires / chutes t1/2		680 000	680 000						680 000
	STAINS - Francis Carco - Réfection sanitaires / chutes t2/2		680 000	680 000						680 000
	STAINS - Francis Carco - renovation S/ST, désembouage, distribution		400 000	400 000						400 000
	STAINS - G Sand - Dépose portail + barrière levante		28 000	28 000			28 000			
	STAINS - G Sand - refecton S/ST, désembouage, distribution		240 000	240 000						240 000
	STAINS - Jean Ferrat - rénovation S/ST, désembouage, distribution		240 000	240 000						240 000
	STAINS - LA PRETRESSE - Rénovation de la chaufferie		280 000	280 000						280 000
	STAINS - LES TERRASSES - Rénovation sous-station et distribution		160 000	160 000						160 000
	STAINS - Max Jacob - Electricité des logements (mise en conformité)		80 000	80 000				80 000		
	STAINS - Max Jacob - Réfection des sols et peinture des parties communes et cages d'escaliers refecton electricité PC stop par		500 000	500 000				500 000		
	STAINS - Max Jacob - Remplacement des menuiseries PVC double vitrage (voir PG sonore?) du 2 au 10 villon		96 000	96 000				96 000		
	STAINS - Max Jacob - Remplacement des sanitaires et chutes à faire		240 000	240 000				240 000		

N° de l'AP	Intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP					
		Pour mémoire BP 2023	Révision de l'exercice BP 2024	Total cumulé BP 2024	CP antérieurs réalisations - cumul au 31/12/2022	CP estimations en 2023	CP prévus en 2024	CP prévus en 2025	CP prévus en 2026	CP prévus >2026
	STAINS - Max Jacob - renovation S/ST, désembouage, distribution		200 000	200 000						200 000
	STAINS - Maxime Gorki Collectif - renovation S/ST begue et gorki, et chaufferie, désembouage, et distribution		450 000	450 000						450 000
	STAINS - Montmousseau - Chaudières individuelles		112 000	112 000						112 000
	STAINS - Montmousseau - Portails extérieurs et locaux VO		46 400	46 400			46 400			
	STAINS - Montmousseau - Ravalement des façades		240 000	240 000			200 000	40 000		
	STAINS - NELSON MANDELA - Dépose portail + barrière levante		28 000	28 000			28 000			
	STAINS - NELSON MANDELA - rénovation S/ST, désembouage, distribution		200 000	200 000						200 000
	STAINS - Paul Verlaine - Amélioration de la ventilation, mise en place système hybride (21 au 41 Verlaine)		44 000	44 000					44 000	
	STAINS - Paul Verlaine - Amélioration thermique par fermeture loggias		280 000	280 000						280 000
	STAINS - Paul Verlaine - Electricité des logements (mise en conformité)		392 000	392 000					392 000	
	STAINS - Paul Verlaine - Refection parties communes y cis electricité et interphonie		160 000	160 000						160 000
	STAINS - Paul Verlaine - Refection pièces humides et chutes		880 000	880 000					880 000	
	STAINS - Paul Verlaine - Remplacement barrière levante		28 000	28 000			28 000			
	STAINS - Paul Verlaine - Remplacement des menuiseries exterieures		484 000	484 000					484 000	
	STAINS - Paul Verlaine - renovation S/ST, désembouage, distribution		320 000	320 000						320 000
	STAINS - Sasaki - renov S/ST, désembouage, distribution		240 000	240 000						240 000
	STAINS - Square Molière - Réfection des parties communes (y cis sols / electricité)		400 000	400 000			300 000	100 000		
	STAINS - Square Molière - Refection des pièces humides et chutes		1 200 000	1 200 000			600 000	600 000		
	STAINS - Square Molière - Réfection installations électriques des logements mise en conformité		467 200	467 200			300 000	167 200		
	STAINS - Square Molière - renovation S/ST, désembouage, distribution		500 000	500 000						500 000
	STAINS - Square Paul Valéry - Rénovation parties communes et porte de halls interphonie		200 000	200 000			150 000	50 000		
	STAINS - Square Paul Valéry - Rénovation production ecs armoire électrique desembouage		180 000	180 000						180 000
	VILLEPINTE - Le Parc Bellevue - Chauffage électrique logements		150 000	150 000			150 000			
	VILLEPINTE - Le Parc Bellevue - Re façades ITE		256 000	256 000			200 000	56 000		
	VILLEPINTE - Le Parc Bellevue - Remplacement des menuiseries extérieures		120 000	120 000			120 000			
	VILLEPINTE - Le Parc Bellevue - Toitures ardoises...		120 000	120 000			120 000			
	VILLEPINTE - Les 15 Arpents - Étanchéité terrasse bat F		18 000	18 000			18 000			
	VILLETANEUSE - Maurice Grandcoing - Cloture aire de jeux		28 000	28 000			28 000			
	VILLETANEUSE - Maurice Grandcoing - Rénovation complète sauf portes palières - 10 ascenseurs + agrandissement d'une cabin		480 000	480 000						480 000
	VILLETANEUSE - Victor Hugo - Dispositif anti 2 roues		24 000	24 000			24 000			
	VILLETANEUSE - Victor Hugo - Façade ITE / Menuiseries/étanchéité balcons		1 600 000	1 600 000			800 000	800 000		
00001900121	Aménagement agence Dugny	684 861		684 861	668 263	16 598				
00002100023	Remplacement stores siège	119 492		119 492	119 444	48				
00002100024	Bornes recharges Electrique Siege+ agences	119 773		119 773	119 773	-				
00002000024	Aménagement Terrasses Siège	44 078		44 078	29 733	14 345				
00002000025	Aménagement Loges Patrimoines	5 245 525		5 245 525	4 817 678	427 846				
00002000026	Réaménagement RDC / Quai déchargement	772 950		772 950	34 320	300 000	438 630			
00002000122	Aménagement agence de La Courneuve	75 460		75 460	74 358	1 102				
00002000123	Aménagement agence de Stains	900 000		900 000	741 315	158 685				
00001906321	Vidéo Protection 9963	12 607		12 607	12 607	-				
000000651RU	Aménagement agence de Neuilly sur Marne	1 244 278		1 244 278	67 611	10 000	1 166 667			
00002000124	Aménagement agence de Neuilly sur Marne	63 360		63 360	3 360	60 000				
00002007021	Aménagement CRL et agence de Bobigny	1 611 180		1 611 180	1 260 149	351 031				
00000709RH1	Création agence de Romainville	2 600 000		2 600 000	1 333 952	47 747	1 218 300			
00002100021	Climatisation des locaux administratifs	300 000		300 000	11 937	288 063				
		343 213 455	80 925 996	427 724 542	45 068 367	50 447 129	44 379 293	54 425 372	86 752 790	146 651 591

PRU	OPERATION	CAT.	nb lgts	Phase opé	avancement	code Opération	Coût d'opération	Réalisé au 31/12/2022	Reste à réaliser	estimé 2023	2024	2025	2026	>2026
BLANC MESNIL	BERNE	REHAB			Sans Fiche		600 000 €	- €	600 000 €					600 000 €
BLANC MESNIL	PASTEUR 1 & 2	REHAB			En cours	00000617RU1	14 832 283 €	2 745 558 €	12 086 725 €	4 000 000 €	8 086 725 €			
BLANC MESNIL	PASTEUR 2	REHAB			En cours	00000617RU1	- €		- €					
BLANC MESNIL	PASTEUR 1 & 2	RESID			En cours	00000617RU1	2 719 792 €	537 043 €	2 182 749 €	900 000 €	1 282 749 €			
BLANC MESNIL	PASTEUR 2	RESID			En cours	00000617RU1			- €					
BLANC MESNIL	BOURNONVILLE	RESID			Préliminaires	0000500RU11	3 838 641 €	82 973 €	3 755 668 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	1 881 529 €	1 724 140 €
BLANC MESNIL	BOURNONVILLE	REHAB			Préliminaires	0000500RU11	16 902 970 €	202 726 €	16 700 244 €			200 000 €	8 440 679 €	8 059 565 €
BLANC MESNIL	PIERRE SEMARD 2	REHAB			Préliminaires		16 033 510 €	190 534 €	15 842 976 €					15 842 976 €
BLANC MESNIL	LES 4 TOURS 1	REHAB			Préliminaires		13 056 736 €	42 515 €	13 014 221 €			100 000 €	602 844 €	12 311 377 €
BLANC MESNIL	LES 4 TOURS 1	RESID			Sans Fiche		2 573 964 €	- €	2 573 964 €					2 573 964 €
BLANC MESNIL	LES 4 TOURS 2	RESID			Sans Fiche		2 672 963 €	- €	2 672 963 €					2 672 963 €
BLANC MESNIL	LES 4 TOURS 2	REHAB			Sans Fiche		13 500 000 €	- €	13 500 000 €				675 000 €	12 825 000 €
BLANC MESNIL	LES 4 TOURS 3	RESID			Sans Fiche		2 346 268 €	- €	2 346 268 €					2 346 268 €
BLANC MESNIL	LES 4 TOURS 3 1/2	REHAB			Sans Fiche		5 950 000 €	- €	5 950 000 €		2 950 000 €	3 000 000 €		
BLANC MESNIL	LES 4 TOURS 3 2/2	REHAB			Sans Fiche		5 900 000 €	- €	5 900 000 €					5 900 000 €
BOBIGNY	ABREUVOIR ULS TR1 et TR2	NEUF			Préliminaires	000000509CN	5 816 761 €	115 156 €	5 701 605 €				2 710 036 €	2 991 569 €
BOBIGNY	CHEMIN VERT	REHAB			Préliminaires	00000015RH1	27 695 776 €	585 197 €	27 110 580 €	75 000 €	1 300 000 €	2 000 000 €	12 600 000 €	11 135 580 €
BOBIGNY	ABREUVOIR LOT1 SATELLITES	REHAB			Préliminaires	000000505RU	28 160 854 €	417 198 €	27 743 656 €	659 267 €	1 300 000 €	12 100 793 €	13 683 595 €	
BOBIGNY	ABREUVOIR LOT2 TOURS	REHAB			Préliminaires	000000505RU	23 270 298 €	312 426 €	22 957 872 €	75 000 €	400 000 €	500 000 €	7 715 106 €	14 267 767 €
BOBIGNY	ABREUVOIR BARRE VIENNE hors ANRU	REHAB			Préliminaires		7 220 786 €		7 220 786 €				4 000 000 €	3 020 786 €
BOBIGNY	PAUL ELUJARD	RESID			Préliminaires		4 898 752 €	20 640 €	4 878 112 €			975 622 €	1 951 245 €	1 951 245 €
BOBIGNY	ABREUVOIR Drancy 508	RESID			Sans Fiche		3 707 324 €		3 707 324 €			200 000 €	1 800 000 €	1 707 324 €
BOBIGNY	ABREUVOIR Helsinki 507	RESID			Sans Fiche		5 257 182 €		5 257 182 €					5 257 182 €
BOBIGNY	ABREUVOIR Londres Oslo 506 /serpentin	RESID			Sans Fiche		1 946 227 €		1 946 227 €					1 946 227 €
BOBIGNY	ABREUVOIR Londres Oslo 506 /tripode	RESID			Préliminaires		520 496 €	119 459 €	401 037 €		50 000 €	50 000 €	50 000 €	251 037 €
BOBIGNY	ABREUVOIR Nations Unies 505 /satellites	RESID			Préliminaires		1 749 962 €	81 017 €	1 668 945 €		68 945 €	200 000 €	800 000 €	600 000 €
BOBIGNY	ABREUVOIR Nations Unies 505 /tours	RESID			Préliminaires		1 801 318 €	54 295 €	1 747 023 €		50 000 €	50 000 €	600 000 €	1 047 023 €
BOBIGNY	ABREUVOIR Nations Unies 505 /serpentin	RESID			Préliminaires	000000505RU	2 303 549 €	95 613 €	2 207 936 €				500 000 €	1 707 936 €
BOBIGNY	Opération non identifiée	NEUF			Sans Fiche		6 884 433 €	- €	6 884 433 €					6 884 433 €
BOBIGNY	ABREUVOIR LOT3 SERPENTIN	REHAB			Préliminaires	000000505RU	38 569 131 €	768 440 €	37 800 691 €	35 000 €	900 000 €	900 000 €	8 200 000 €	27 765 691 €
BOBIGNY	Opération 2 hors site EE	NEUF			Abandon		- €	- €	- €					
BOBIGNY	ABREUVOIR LOT4 TRIPODES	REHAB			Préliminaires	000000505RU	26 380 549 €	389 493 €	25 991 056 €	15 000 €	50 000 €	100 000 €	1 040 490 €	24 785 566 €
BONDY	Opération 1 hors site EE	NEUF			Sans Fiche		14 718 442 €	- €	14 718 442 €		436 480 €	1 801 280 €	6 101 280 €	6 379 403 €
BONDY	NOUE CAILLET	RESID			Préliminaires	00000501RU2	2 595 300 €	57 761 €	2 537 539 €		50 000 €	50 000 €	400 000 €	2 037 539 €
BONDY	NOUE CAILLET	REHAB			Préliminaires	00000501RU1	12 506 154 €	237 198 €	12 268 955 €		500 000 €	500 000 €	500 000 €	10 768 955 €
BONDY	Opération 2	NEUF			Sans Fiche		14 718 442 €	- €	14 718 442 €				300 000 €	14 418 442 €
BONDY	Opération 3	NEUF			Sans Fiche		14 955 837 €	- €	14 955 837 €					14 955 837 €
CLICHY SOUS BOIS	PELOUSES SUD ULS	NEUF			Sans Fiche		10 535 172 €	- €	10 535 172 €				200 000 €	10 335 172 €
EPINAY	ILOT DU MARCHE SUR SITE	NEUF			En cours	00000079RU	1 267 010 €	202 462 €	1 064 548 €	800 000 €	264 548 €			
EPINAY	ILOT DU MARCHE	RESID			En cours	00000079RU	1 483 218 €	458 661 €	1 024 557 €	1 024 557 €				
EPINAY	ILOT DU MARCHE restruct hall	REHAB			En cours	00000079RU	5 017 558 €	2 233 348 €	2 784 210 €	2 500 000 €	284 210 €			
EPINAY	ILOT DU MARCHE	CCE			En cours	00000079RU	548 118 €	67 112 €	481 007 €	481 007 €				
EPINAY	ORGEMONT	REHAB			Préliminaires	000000660RU	19 589 523 €	59 566 €	19 529 957 €	100 000 €	4 674 958 €	9 349 915 €	5 405 084 €	
EPINAY	ORGEMONT	RESID			Préliminaires	000000660RU	3 742 138 €	8 618 €	3 733 520 €	20 000 €	50 000 €	1 871 069 €	1 792 451 €	
EPINAY	operation 1	NEUF			Sans Fiche		6 458 643 €		6 458 643 €				200 000 €	6 258 643 €
ILE ST DENIS	Centre-ville	NEUF			Sans Fiche		9 226 633 €	- €	9 226 633 €					9 226 633 €
ILE ST DENIS	CACHIN	REHAB			Préliminaires	00000519RU1	9 537 200 €	4 294 €	9 532 906 €		1 905 287 €	4 289 808 €	3 337 811 €	
ILE ST DENIS	CACHIN yc pkg	RESID			Préliminaires	00000519RU1	2 378 895 €	- €	2 378 895 €				1 651 010 €	727 885 €
ILE ST DENIS	Quartiers Sud	NEUF			Sans Fiche		21 549 215 €	- €	21 549 215 €				100 000 €	21 449 215 €
ILE ST DENIS	EPT Plaine Commune	NEUF			Sans Fiche		24 450 576 €	- €	24 450 576 €					24 450 576 €
LA COURNEUVE	ZAC DES 6 ROUTES	NEUF			Sans Fiche		5 933 703 €	- €	5 933 703 €				1 730 168 €	4 203 535 €
LA COURNEUVE	TOUR LECLERC	RESID			Sans Fiche		1 725 917 €		1 725 917 €			300 000 €	800 000 €	625 917 €

PRU	OPERATION	CAT.	nb lgts	Phase opé	avancement	code Opération	Coût d'opération	Réalisé au 31/12/2022	Reste à réaliser	estimé 2023	2024	2025	2026	>2026
LA COURNEUVE	TOUR LECLERC pkgs	RESID			Sans Fiche		1 600 000 €		1 600 000 €					1 600 000 €
LA COURNEUVE	MUSSET FACADES	REHAB			Préliminaires	00000414RU2	7 367 489 €	157 142 €	7 210 347 €	100 000 €	3 625 195 €	3 485 153 €		
LA COURNEUVE	ZAC de la Mairie Lot E3 (Phase 1) 400m2	CCE			Sans Fiche		838 590 €		838 590 €				100 000 €	738 590 €
LA COURNEUVE	ZAC de la Mairie Lot G1 (Phase 1) agence	CCE			Sans Fiche		1 562 930 €		1 562 930 €				300 000 €	1 262 930 €
LA COURNEUVE	MDF HORS SITE ZAC KDI MAIRIE PH1 LOT E3	NEUF			Sans Fiche		9 506 069 €	- €	9 506 069 €			500 000 €	1 000 000 €	8 006 069 €
LA COURNEUVE	MDF HORS SITE ZAC KDI MAIRIE PH2 LOT G1	NEUF			Sans Fiche		9 263 321 €	- €	9 263 321 €			511 100 €	1 000 000 €	7 752 221 €
LA COURNEUVE	MDF HORS SITE ZAC KDI MAIRIE PH2 LOT C1	NEUF			Sans Fiche		12 618 474 €	- €	12 618 474 €				500 000 €	12 118 474 €
LA COURNEUVE	DEBUSSY	NEUF			Sans Fiche		9 416 812 €	- €	9 416 812 €				500 000 €	8 916 812 €
LA COURNEUVE	MDF temoin+réhab	REHAB			Préliminaires		6 184 820 €	90 377 €	6 094 443 €				365 667 €	5 728 776 €
LA COURNEUVE	MDF	RESID			Sans Fiche		647 450 €		647 450 €					647 450 €
LE PRE SAINT GERVAIS	FRANKLIN	NEUF			En cours	00000066CN	2 961 736 €	414 821 €	2 546 915 €	1 000 000 €	1 546 915 €			
LE PRE SAINT GERVAIS	HENRI SELLIER COLLECTIF T3 Danton Faidherbe	REHAB			En cours	00000133RH2	15 853 555 €	8 300 868 €	7 552 687 €	6 026 493 €	1 526 194 €			
LE PRE SAINT GERVAIS	FRANCISCO FERRER	REHAB			En cours	00000028RH1	2 355 078 €	2 113 805 €	241 273 €	241 273 €	- €			
LES LILAS	TAPIS VERT dvpt	NEUF			Abandon		- €	- €	- €					
LIVRY GARGAN	POUDREIE	REHAB			Préliminaires	00000639RU1	4 586 818 €	179 430 €	4 407 388 €	250 000 €	2 064 136 €	2 093 252 €		
MONTFERMEIL	Jeu d'Arc dvpt	NEUF			Abandon		- €	- €	- €					
NEUILLY SUR MARNE LES FAUVES	ESPLANADE MELUN agence yv pkg	CCE			Sans Fiche		1 458 482 €	- €	1 458 482 €			587 225 €	871 257 €	
NEUILLY SUR MARNE LES FAUVES	ESPLANADE MELUN	RESID			Préliminaires	00000651RU	1 349 218 €	64 657 €	1 284 561 €		50 000 €	642 280 €	592 280 €	
NEUILLY SUR MARNE LES FAUVES	ESPLANADE FONTAINEBLEAU	RESID			Sans Fiche		678 678 €	- €	678 678 €				339 339 €	339 339 €
NOISY LE SEC	TROIS BONNETS yc RESID	REHAB			Sans Fiche		8 755 885 €	- €	8 755 885 €			1 000 000 €	3 800 000 €	3 955 885 €
NOISY LE SEC	PIERRE FEUILLERÉ yc RESID	REHAB			Préliminaires	000000124RH	15 955 422 €	420 854 €	15 534 568 €		507 445 €	8 552 997 €	6 474 127 €	
NOISY LE SEC	Anatole France	NEUF			Abandon		- €	- €	- €					
PAVILLONS SOUS BOIS	ARISTIDE BRIAND	REHAB			Préliminaires	000000532RU	4 180 982 €	315 910 €	3 865 072 €	50 000 €	1 710 000 €	2 105 072 €		
PAVILLONS SOUS BOIS	79 RUE DE PARIS dvpt	NEUF			Abandon		- €	- €	- €					
PAVILLONS SOUS BOIS	ARISTIDE BRIAND	NEUF			Abandon	000000532RU	- €	20 724 €	20 724 €	- 20 724 €				
PAVILLONS SOUS BOIS	VALLES PICHET dvpt	NEUF			Abandon		- €	- €	- €					
PIERREFITTE	Les Dignes	NEUF			En cours	00000020CN	6 365 834 €	5 988 704 €	377 130 €	377 130 €				
ROMAINVILLE	CHARLES DE GAULLE CCES	CCE			En cours	00000710RH1	2 043 598 €	1 631 986 €	411 612 €	411 612 €				
ROMAINVILLE	Gagarine Normandie Niemen	NEUF			En cours	0000750VEFA	1 645 876 €	1 528 538 €	117 338 €					
ROMAINVILLE	CHARLES DE GAULLE 4 tours yc 6 cn	REHAB			En cours	00000710RH1	8 762 475 €	7 892 356 €	870 119 €	870 119 €				
ROMAINVILLE	GAGARINE tour A	REHAB			En cours	00000709RH1	6 225 490 €	1 234 138 €	4 991 352 €	2 000 000 €	2 300 000 €	691 352 €		
ROMAINVILLE	GAGARINE tour PKG	RESID			Sans Fiche		4 463 946 €	- €	4 463 946 €				100 000 €	4 363 946 €
PIERREFITTE	Valles (Dvlpt)	NEUF			Sans Fiche		13 839 949 €		13 839 949 €					13 839 949 €
ROMAINVILLE	Gagarine LOTS 3&4	NEUF			Sans Fiche		18 505 862 €	- €	18 505 862 €			50 000 €	300 000 €	18 155 862 €
ROMAINVILLE	Opération NI	NEUF			Sans Fiche		6 458 643 €	- €	6 458 643 €					6 458 643 €
ROMAINVILLE	Lot 9	NEUF			Sans Fiche		14 885 305 €	- €	14 885 305 €					14 885 305 €
ROMAINVILLE	GAGARINE tour G	REHAB			Abandon		- €	- €	- €					
ROMAINVILLE	Gagarine LOT 2	NEUF			Sans Fiche		- €	- €	- €					
ROMAINVILLE	Racine dvpt	NEUF			Sans Fiche		- €	- €	- €					
ROMAINVILLE	Gagarine LOT 9B	NEUF			Abandon		- €	- €	- €					
ROMAINVILLE	GAGARINE tours CEFJL	REHAB			Sans Fiche		14 312 130 €	- €	14 312 130 €				600 000 €	13 712 130 €
ROMAINVILLE	GAGARINE tour I	REHAB			Sans Fiche		6 854 400 €	- €	6 854 400 €		254 400 €	3 000 000 €	3 600 000 €	
ROSNY	PRE GENTIL Iot 1 dvpt	NEUF			Abandon	00000137RH1	- €	- €	- €					
STAINS	LA PRETRESSE	REHAB			En cours	00000047RU1	15 131 479 €	6 039 690 €	9 091 789 €	5 000 000 €	4 091 789 €			
STAINS	LA PRETRESSE	RESID			En cours	00000047RU1	2 540 522 €	288 633 €	2 251 889 €	900 000 €	1 351 889 €			
STAINS	COLONEL FABIEN acq amélio	NEUF			Préliminaires		3 157 160 €		3 157 160 €				1 578 580 €	1 578 580 €
STAINS	ZAC TARTRES LOT 275	NEUF			Préliminaires		11 920 469 €	288 543 €	11 631 926 €	300 000 €	300 000 €	5 751 053 €	5 280 873 €	
STAINS	ZAC TARTRES LOT 275	CCE			Sans Fiche		352 101 €	- €	352 101 €		17 605 €	200 698 €	133 798 €	
STAINS	ANDRE LURCAT	AQS			Sans Fiche		2 859 840 €	- €	2 859 840 €					2 859 840 €
STAINS	Angela Davies HS	NEUF			Sans Fiche		20 298 592 €	- €	20 298 592 €			50 000 €	1 436 818 €	18 811 774 €
STAINS	ANDRE LURCAT	CCE			Préliminaires	00000018RU1	- €	- €	- €					
STAINS	ANDRE LURCAT	RESID			Préliminaires	00000018RU1	5 175 511 €	- €	5 175 511 €					5 175 511 €
STAINS	ANDRE LURCAT	REHAB			Préliminaires	00000018RU1	32 135 659 €	- €	32 135 659 €				500 000 €	31 635 659 €

PRU	OPERATION	CAT.	nb lgrs	Phase opé	avancment	code Opération	Coût d'opération	Réalisé au 31/12/2022	Reste à réaliser	estimé 2023	2024	2025	2026	>2026
STAINS CLOS SAINT LAZARE	Jardins de Stains -8D Reconstruction (opération PIA)	NEUF			En cours	00000201RU1	5 218 880 €	5 218 880 €	- €					
STAINS CLOS SAINT LAZARE	Jardins de Stains - PIA offre nouvelle	NEUF			En cours	00000201RU1	5 261 742 €	5 261 742 €	- €	- €				
STAINS CLOS SAINT LAZARE	Airgt park agence	Bat A			En cours		307 335 €	- €	307 335 €	307 335 €				
STAINS CLOS SAINT LAZARE	Square Molière Maison Médicalisée & ressourcerie	CCE			Préliminaires	000143RU663	4 800 880 €	81 960 €	4 718 920 €	50 000 €	100 000 €	1 828 406 €	2 740 514 €	
STAINS CLOS SAINT LAZARE	LEON BROCHET	REHAB			Sans Fiche		3 600 000 €	- €	3 600 000 €					3 600 000 €
STAINS CLOS SAINT LAZARE	CSL SUD	RESID			Sans Fiche		2 050 197 €	- €	2 050 197 €			1 327 873 €	722 324 €	
MONTFERMEIL	Refection parking B4E (Suite Démol B5)	RESID			En cours	00000107RU1	203 452 €	468 €	202 985 €	202 985 €				
							806 567 354 €	57 623 523 €	748 943 830 €	28 918 392 €	44 099 470 €	72 815 959 €	121 680 779 €	481 429 231 €

Agence	Code cité	Cité	Commune	Objet des travaux	A PPE ANRU	Service	Année d'engagement	Montant du programme
STAINS	209	Francis Carco	STAINS	Peinture des parties communes	PPE	Agence	2024	57 000,00
STAINS	205	Beranger	STAINS	Peinture PC 3 au 27	PPE	Agence	2024	56 000,00
STAINS	220	Cité jardin collectif	STAINS	Peinture des parties communes	PPE	Agence	2024	26 000,00
STAINS	224	Cité jardin Individuel	STAINS	Peinture des portillons	PPE	Agence	2024	8 000,00
STAINS	224	Cité jardin Individuel	STAINS	Réhabilitations diffuses à la relocation	PPE	Agence	2024	150 000,00
BOBIGNY	502	R Aubrac	BONDY	Peintures des parties communes	PPE	Agence	2024	20 000,00
LA COURNEUVE	185	Joliot Curie	LA COURNEUVE	Rénovation façades (chute de pierres de parement) filet de sécurité posé et remplacement des volets bois	PPE	Agence	2024	150 000,00
BOBIGNY	177	Jean Rostand	BOBIGNY	Peinture des accès (hall et acces sous sol)	PPE	Agence	2024	30 000,00
DUGNY	300	Berne	LE BLANC-MESNIL	Etanchéité balcon fuyard	PPE	Agence	2024	10 000,00
GPGE	643	Bld Hardy	MONTFERMEIL	Rénovation parties communes	PPE	Agence	2024	96 000,00
LA COURNEUVE	44	Péri Vaillant	SAINT-OUEN	Peintures parties communes	PPE	Agence	2024	150 000,00
GPGE	23	Les Ormes	MONTFERMEIL	Rénovation des parties communes	PPE	Agence	2024	50 000,00
PATRIMOINE	600	Toutes cités		Abattages et replantations à la suite du rapport sanitaire (2022 ABCD)	PPE	Espaces Extérieurs	2024	224 000,00
PATRIMOINE	600	Toutes cités		Diagnostic sanitaire 2022 arbres du patrimoine (tous arbres classés A B CetD)	PPE	Espaces Extérieurs	2024	64 000,00
DUGNY	608	Gaston Montmousseau	LE BLANC-MESNIL	renovation parking peinture (amélioration)	PPE	Agence	2024	35 000,00
ROMAINVILLE	721	29 république	ROMAINVILLE	Refection peintures PC	PPE	Agence	2024	25 000,00
								1 151 000,00

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 14 DECEMBRE 2023

Le Conseil d'Administration de Seine-Saint-Denis habitat, convoqué par mail le 29 novembre 2023, s'est réuni le jeudi 14 décembre 2023 à 17H en son siège 10, rue Gisèle Halimi à Bobigny (93002) sous la présidence de Monsieur Mathieu MONOT, Président de Seine-Saint-Denis habitat.

Administrateurs.trices :

Présent-e-s

Monsieur Mathieu MONOT
Madame Nadia AZOUG
Monsieur Stéphane TROUSSEL départ à 19h05 mandat à Mathieu MONOT
Madame Pascale LABBE départ à 18h58 mandat à Kamel BRAHMI
Monsieur Anthony MANGIN
Monsieur Géry DYKOKA NGOLO
Madame Françoise KERN
Monsieur Michel LANGLOIS
Madame Marinette SOLER KERRIEN
Madame Claire LEVY VROELANT
Monsieur Mohamed LALOUCH
Monsieur Faouzy GUELLIL départ à 18h30 mandat à Géry DYKOKA NGOLO
Monsieur Maurice MENDES DA COSTA
Monsieur Kamel BRAHMI
Madame Eliane FROMENTEL
Monsieur Philippe GERMAIN
Madame Huguette GRANVILLE
Madame Mebrouka HADJADJ
Madame Viviane PHLEGER
Monsieur Abdou AHAMED départ à 18h50 mandat à Mathieu MONOT
Monsieur Christian BANDE

Excusé-e-s

Monsieur Abdel-Madjid SADI mandat à Géry DYKOKA NGOLO
Madame Marlène DOINE mandat à Nadia AZOUG
Madame Ounissa FODIL mandat à Michel LANGLOIS
Monsieur Michel HOEN mandat à Stéphane TROUSSEL
Madame Sandrine CRIE
Madame Samira AÏT- BENNOUR
Madame Myriam TINE

Absents

Madame Anne-Emmanuelle OUVRARD
Monsieur Vijay MONANY
Monsieur Jean-Baptiste PATURET

Soit 24 membres à voix délibérative présents ou représentés à l'ouverture de la séance. Le quorum a été maintenu tout au long de la séance (quorum à 18 membres).
(possibilité de 2 pouvoirs par Administrateur.trice depuis la réforme de 2022).

Administration :

Présent-e-s

Monsieur Bertrand PRADE	Directeur Général
Monsieur Jean-Marc POULAIN	Directeur Général Adjoint
Madame Cécile MAGE	Directrice Générale Adjointe
Madame Clémence DEBAILLE	Directrice Générale Adjointe
Madame Linda PORCHER	Directrice Générale Adjointe
Madame Pauline HUGOT	Cheffe de cabinet

Excusée

Madame Christelle ROSENTHAL	Secrétaire de Direction
-----------------------------	-------------------------

D.R.H
EB

Objet : **Autorisation donnée à Monsieur Bertrand PRADE d'exercer le mandat de Directeur général de la SAC Groupe Habitat en Seine-Saint-Denis**

LE PRESIDENT EXPOSE

04 - DG SAC V01

**Conseil
d'administration**

Délibération n°

02.04.23

Adopté à l'unanimité

Adopté à la majorité

Voix contre

Abstention (s)

NPPV

Vu l'ordonnance n° 2007-137 du 1^{er} février 2007 relative aux offices publics de l'habitat et les textes subséquents,

Vu le décret n° 2008-566 du 18 juin 2008 relatif à l'administration des offices publics de l'habitat modifiant le code de la construction et de l'habitation,

Vu le décret n° 2009-1218 du 12 octobre 2009 relatif aux directeurs généraux des offices publics de l'habitat modifiant le code de la construction et de l'habitation et les textes subséquents,

Vu l'article R421-16 10° du code de la construction et de l'habitation au terme duquel le conseil d'administration autorise, le cas échéant, le directeur général, sur proposition du président ou sur demande du directeur général, à assurer également la direction de la société de coordination dont l'office est actionnaire,

Considérant le changement de mode de gouvernance de la société de coordination (SAC) « Groupe Habitat en Seine-Saint-Denis », d'ores et déjà entériné par le Conseil de surveillance de la SAC lors de sa séance du 21 novembre 2023, par l'adoption du système moniste (Conseil d'administration et Direction générale), à effet au 31 décembre 2023 ;

Considérant que ce changement sera soumis à l'approbation de la prochaine Assemblée générale de la SAC le 11 décembre 2023 ;

Considérant que le Conseil d'administration de la SAC se réunira ensuite le 18 décembre notamment pour élire son Président et nommer le Directeur général de la SAC ;

LE CONSEIL DELIBERE

Article 1 – Autorisation donnée à Monsieur Bertrand PRADE d'exercer le mandat de Directeur Général de la société anonyme de coordination « Groupe Habitat en Seine-Saint-Denis »

Sur proposition du Président, Monsieur Bertrand PRADE est autorisé à exercer les fonctions de Directeur Général de la société anonyme de coordination « Groupe Habitat en Seine-Saint-Denis ».

Article 2 – Signature d'un avenant au contrat du Directeur Général de Seine-Saint-Denis habitat

Le conseil d'administration autorise le Président à signer un avenant modifiant l'article 5 du contrat de travail de Monsieur Bertrand PRADE, Directeur Général de Seine-Saint-Denis habitat, en ajoutant : « Il exercera également les fonctions de Directeur Général de la société anonyme de coordination « Groupe Habitat en Seine-Saint-Denis ».

Le Président


Mathieu MONOT
Conseiller départemental

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 14 DECEMBRE 2023

Le Conseil d'Administration de Seine-Saint-Denis habitat, convoqué par mail le 29 novembre 2023, s'est réuni le jeudi 14 décembre 2023 à 17H en son siège 10, rue Gisèle Halimi à Bobigny (93002) sous la présidence de Monsieur Mathieu MONOT, Président de Seine-Saint-Denis habitat.

Administrateurs.trices :

Présent-e-s

Monsieur Mathieu MONOT
Madame Nadia AZOUG
Monsieur Stéphane TROUSSEL départ à 19h05 mandat à Mathieu MONOT
Madame Pascale LABBE départ à 18h58 mandat à Kamel BRAHMI
Monsieur Anthony MANGIN
Monsieur Géry DYKOKA NGOLO
Madame Françoise KERN
Monsieur Michel LANGLOIS
Madame Marinette SOLER KERRIEN
Madame Claire LEVY VROELANT
Monsieur Mohamed LALOUCH
Monsieur Faouzy GUELLIL départ à 18h30 mandat à Géry DYKOKA NGOLO
Monsieur Maurice MENDES DA COSTA
Monsieur Kamel BRAHMI
Madame Eliane FROMENTEL
Monsieur Philippe GERMAIN
Madame Huguette GRANVILLE
Madame Mebrouka HADJADJ
Madame Viviane PHLEGER
Monsieur Abdou AHAMED départ à 18h50 mandat à Mathieu MONOT
Monsieur Christian BANDE

Excusé-e-s

Monsieur Abdel-Madjid SADI mandat à Géry DYKOKA NGOLO
Madame Marlène DOINE mandat à Nadia AZOUG
Madame Ounissa FODIL mandat à Michel LANGLOIS
Monsieur Michel HOEN mandat à Stéphane TROUSSEL
Madame Sandrine CRIE
Madame Samira AÏT- BENNOUR
Madame Myriam TINE

Absents

Madame Anne-Emmanuelle OUVRARD
Monsieur Vijay MONANY
Monsieur Jean-Baptiste PATURET

Soit 24 membres à voix délibérative présents ou représentés à l'ouverture de la séance. Le quorum a été maintenu tout au long de la séance (quorum à 18 membres).
(possibilité de 2 pouvoirs par Administrateur.trice depuis la réforme de 2022).

Administration :

Présent-e-s

Monsieur Bertrand PRADE	Directeur Général
Monsieur Jean-Marc POULAIN	Directeur Général Adjoint
Madame Cécile MAGE	Directrice Générale Adjointe
Madame Clémence DEBAILLE	Directrice Générale Adjointe
Madame Linda PORCHER	Directrice Générale Adjointe
Madame Pauline HUGOT	Cheffe de cabinet

Excusée

Madame Christelle ROSENTHAL	Secrétaire de Direction
-----------------------------	-------------------------

D.R.H
EB

Objet : **Versement exceptionnel d'une prime de partage de la valeur aux fonctionnaires de Seine-Saint-Denis habitat : rectification de la délibération prise au CA du 22/06/2023**

05 - Prime V01

LE PRESIDENT EXPOSE

**Conseil
d'administration**

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L714-4 et L712-1.

Délibération n°

03.04.23

Vu la loi n° 2022-1158 du 16 août 2022, portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat en son article 1.

Adopté à l'unanimité

Vu la délibération n° 07.02.23 du conseil d'administration du 22 juin 2023 portant versement exceptionnel d'une prime de partage de la valeur.

Adopté à la majorité

Considérant que l'article 4 de la délibération susvisée dispose que « Les dépenses correspondantes seront imputées sur les comptes 64 141 indemnités et avantages divers non récupérables et 64 142 indemnités et avantages divers récupérables ».

Voix contre

Abstention (s)

Considérant que cet article est erroné, Seine-Saint-Denis habitat ne récupérant pas cette prime sur les locataires en application de la préconisation de l'Union Sociale pour l'Habitat, à savoir : « ... sous réserve de jurisprudence contraire, la prime exceptionnelle mise en place par la loi n° 2018-1213 du 23 décembre 2018, dite "Prime Macron", n'est pas récupérable car exonérée de toutes cotisations et contributions sociales ».

NPPV

Considérant, par ailleurs, que cette imputation sur les charges non récupérables a bien été pratiquée lors du versement depuis 2019 de ces primes qu'elles se dénomment prime de partage de la valeur, prime de pouvoir d'achat ou « prime Macron » du fait de leur régime social et fiscal commun.

LE CONSEIL DELIBERE

Article unique – imputation de la prime de partage de la valeur de Seine-Saint-Denis habitat

L'article 4 de la délibération n° 07.02.23 du conseil d'administration du 22 juin 2023 portant versement exceptionnel d'une prime de partage de la valeur est ainsi modifié :

Les dépenses correspondantes seront imputées sur le compte 64 141 indemnités et avantages divers non récupérables.

Le Président



Mathieu MONOT
Conseiller départemental

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 14 DECEMBRE 2023

Le Conseil d'Administration de Seine-Saint-Denis habitat, convoqué par mail le 29 novembre 2023, s'est réuni le jeudi 14 décembre 2023 à 17H en son siège 10, rue Gisèle Halimi à Bobigny (93002) sous la présidence de Monsieur Mathieu MONOT, Président de Seine-Saint-Denis habitat.

Administrateurs.trices :

Présent-e-s

Monsieur Mathieu MONOT
Madame Nadia AZOUG
Monsieur Stéphane TROUSSEL départ à 19h05 mandat à Mathieu MONOT
Madame Pascale LABBE départ à 18h58 mandat à Kamel BRAHMI
Monsieur Anthony MANGIN
Monsieur Géry DYKOKA NGOLO
Madame Françoise KERN
Monsieur Michel LANGLOIS
Madame Marinette SOLER KERRIEN
Madame Claire LEVY VROELANT
Monsieur Mohamed LALOUCH
Monsieur Faouzy GUELLIL départ à 18h30 mandat à Géry DYKOKA NGOLO
Monsieur Maurice MENDES DA COSTA
Monsieur Kamel BRAHMI
Madame Eliane FROMENTEL
Monsieur Philippe GERMAIN
Madame Huguette GRANVILLE
Madame Mebrouka HADJADJ
Madame Viviane PHLEGER
Monsieur Abdou AHAMED départ à 18h50 mandat à Mathieu MONOT
Monsieur Christian BANDE

Excusé-e-s

Monsieur Abdel-Madjid SADI mandat à Géry DYKOKA NGOLO
Madame Marlène DOINE mandat à Nadia AZOUG
Madame Ounissa FODIL mandat à Michel LANGLOIS
Monsieur Michel HOEN mandat à Stéphane TROUSSEL
Madame Sandrine CRIE
Madame Samira AÏT- BENNOUR
Madame Myriam TINE

Absents

Madame Anne-Emmanuelle OUVRARD
Monsieur Vijay MONANY
Monsieur Jean-Baptiste PATURET

Soit 24 membres à voix délibérative présents ou représentés à l'ouverture de la séance. Le quorum a été maintenu tout au long de la séance (quorum à 18 membres).
(possibilité de 2 pouvoirs par Administrateur.trice depuis la réforme de 2022).

Administration :

Présent-e-s

Monsieur Bertrand PRADE	Directeur Général
Monsieur Jean-Marc POULAIN	Directeur Général Adjoint
Madame Cécile MAGE	Directrice Générale Adjointe
Madame Clémence DEBAILLE	Directrice Générale Adjointe
Madame Linda PORCHER	Directrice Générale Adjointe
Madame Pauline HUGOT	Cheffe de cabinet

Excusée

Madame Christelle ROSENTHAL	Secrétaire de Direction
-----------------------------	-------------------------

**Direction des affaires
juridiques, de la
commande publique et
des moyens généraux**
LP/LP

Objet : **SAC Groupe Habitat en Seine-Saint-Denis**

Autorisation donnée au Directeur Général de signer une Convention de prestation de services avec la SAC

LE PRESIDENT EXPOSE

06 - SAC convention V01

Conseil d'administration

Délibération n°

04.04.23

Adopté à l'unanimité

Adopté à la majorité

Voix contre

Abstention (s)

NPPV

La société anonyme de coordination (SAC), Groupe Habitat en Seine-Saint-Denis, dont Seine-Saint-Denis habitat est l'un des 6 associés, doit notamment assurer sa vie sociale et exercer les compétences obligatoires déterminées par la Loi.

N'ayant pas de moyens matériels et en personnel dédiés, elle souhaite être accompagnée dans la mise en œuvre de ces missions et obligations.

Seine-Saint-Denis habitat ayant toute la compétence requise, pourrait accepter la sollicitation de la SAC pour intervenir en tant que prestataire de services.

Vu le projet de Convention de prestation de services établi en ce sens et ci-annexé ;

LE CONSEIL DELIBERE

Article unique

Autorise le Directeur Général de Seine-Saint-Denis habitat à signer la Convention **ci-annexée**.

Le Président



Mathieu MONOT
Conseiller départemental

+ 1 annexe



Convention de prestation de services

GROUPE HABITAT EN SEINE-SAINT-DENIS
SOCIETE ANONYME DE COORDINATION

Entre

La Société de coordination dénommée **Groupe Habitat en Seine-Saint-Denis**, société anonyme, dont le siège social est 10, rue Gisèle Halimi, 93002 BOBIGNY Cedex, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bobigny sous le numéro 893 284 828, représentée par son Président, Monsieur Stéphane TROUSSEL,

(ci-après dénommée la « **Société** » ou « **le Bénéficiaire** »)

Et

• **SEINE-SAINT-DENIS HABITAT**, office public de l'habitat, établissement public à caractère industriel et commercial, dont le siège social est 10, rue Gisèle Halimi, 93002 BOBIGNY Cedex, immatriculé au registre du commerce et des sociétés de Bobigny sous le numéro 279 300 198, représenté par son Directeur Général, Monsieur Bertrand PRADE ;

(ci-après dénommé « **Seine-Saint-Denis habitat** » ou « **le Prestataire** »)

Ensemble, « **Les Parties** ».

PREAMBULE

La Société, le Bénéficiaire, doit notamment assurer sa vie sociale et exercer les compétences obligatoires déterminées par la Loi.

N'ayant pas de moyens matériels et en personnel dédiés, elle a souhaité être accompagnée dans la mise en œuvre de ces obligations.

Seine-Saint-Denis habitat, le Prestataire, ayant toute la compétence requise, a accepté la sollicitation de la Société pour intervenir en tant que prestataire de services.

Ceci exposé, il a été convenu et arrêté ce qui suit.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention (« **la Convention** ») est une convention de prestation de services par laquelle le Bénéficiaire entend confier au Prestataire, qui accepte, les missions d'assistance et de conseil définies à l'article 3.

La Convention pourra être amendée par voie d'avenant, en accord entre les Parties, quel qu'en soit l'objet, et notamment dans le cas évoqué à l'article 2 *in fine*.

La Convention est opposable aux membres de la Société -et à tout nouveau membre-, auxquels un exemplaire sera notifié.

1.1 – Convention réglementée

La Convention sera soumise à l'autorisation de l'organe délibérant de la Société en application des dispositions de l'article L.225-86 du Code de commerce, aux termes desquelles :

« Toute convention intervenant directement ou par personne interposée entre la société et l'un des membres du directoire ou du conseil de surveillance, un actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3 doit être soumise à l'autorisation préalable du conseil de surveillance.

Il en est de même des conventions auxquelles une des personnes visées à l'alinéa précédent est indirectement intéressée.

Sont également soumises à autorisation préalable les conventions intervenant entre la société et une entreprise, si l'un des membres du directoire ou du conseil de surveillance de la société est propriétaire, associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, membre du conseil de surveillance ou, de façon générale, dirigeant de cette entreprise.

L'autorisation préalable du conseil de surveillance est motivée en justifiant de l'intérêt de la convention pour la société, notamment en précisant les conditions financières qui y sont attachées ».

ARTICLE 2 – DUREE DE LA CONVENTION

La Convention est conclue pour une durée déterminée de 36 mois, à compter rétroactivement du 1er janvier 2021 et expirant le 31 décembre 2023.

Elle se poursuit par tacite reconduction pour des périodes d'une année et au maximum quatre (4) fois, sauf dénonciation de l'une des Parties, adressée à l'autre par lettre recommandée avec avis de réception au moins un mois avant l'échéance de la période contractuelle initiale ou de la période annuelle civile renouvelée.

La dénonciation interviendra sans indemnité de part, ni d'autre.

Chaque renouvellement de la Convention pourra donner lieu à l'établissement d'un avenant modifiant, en tant que de besoin, le contenu et la rémunération des prestations convenues.

ARTICLE 3 – MISSIONS CONFIEES AU PRESTATAIRE

Les missions confiées au Prestataire par le Bénéficiaire sont les suivantes, étant précisé que les tâches détaillant les missions n'ont pas un caractère limitatif, mais sont destinées à comprendre l'esprit des présentes :

3.1 – Mission « Compétences obligatoires »

Seine-Saint-Denis habitat assurera les prestations administratives, juridiques et financières et, de manière générale, toutes les prestations nécessaires à la mise en œuvre des compétences obligatoires de la Société.

A titre indicatif, la Société a pour objet au bénéfice de ses membres visés aux articles L. 411-2, L. 481-1 et L. 365-2 du Code de la construction et de l'habitation :

- D'élaborer le cadre stratégique patrimonial et le cadre stratégique d'utilité sociale commun mentionné à l'article L. 423-1-1 du Code de la construction et de l'habitation ;
- De définir la politique technique des associés ;
- De définir et mettre en œuvre une politique d'achat des biens et services, hors investissements immobiliers, nécessaires à l'exercice par les associés de leurs activités ;
- De développer une unité identitaire des associés et de définir des moyens communs de communication, notamment par la création ou la licence de marques et de signes distinctifs ;
- D'organiser, afin de mettre en œuvre les missions de la Société, la mise à disposition des ressources disponibles par voie, notamment, de prêts et d'avances et, plus généralement, par la conclusion de toute convention visant à accroître la capacité d'investissement des associés. Les prêts et avances consentis sont soumis au régime de déclaration mentionné aux articles L. 423-15 et L. 423-16 du Code de la construction et de l'habitation;
- D'appeler les cotisations nécessaires à l'accomplissement de ses missions ;
- De prendre les mesures nécessaires pour garantir la soutenabilité financière du groupe ainsi que de chacun des organismes qui le constituent, autres que les collectivités territoriales et leurs groupements, en application de l'article L.423-1-2 du Code de la construction et de l'habitation.
- D'assurer le contrôle de gestion des associés, d'établir et de publier des comptes combinés et de porter à la connaissance de l'organe délibérant les documents individuels de situation de ses associés mentionnés aux articles L. 365-2, L. 411-2 et L. 481-1 du Code de la construction et de l'habitation.

3.2 – Mission « Vie sociale de la Société »

Seine-Saint-Denis habitat assurera :

- les prestations administratives et juridiques nécessaires à la vie sociale de la Société (organisation de la gouvernance, tenue des instances, formalités au RCS, ...)
- le secrétariat juridique de la Société.

3.3 – Mission « Comptabilité »

Seine-Saint-Denis habitat assurera les prestations financières et comptables nécessaires à la tenue de la comptabilité de la Société : élaboration du budget, arrêté des comptes, déclarations réglementaires et fiscales, ...

3.4 – Mission « Assurances »

Seine-Saint-Denis habitat prendra les assurances utiles aux activités de la Société et pour son compte.

Les assurances devront notamment couvrir les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile que la Société pourrait encourir en raison des actes accomplis pour son compte.

3.5 – Mission « juridique »

Seine-Saint-Denis habitat fournira son concours sur toutes les questions juridiques qui pourraient se poser à la Société, ayant trait à son objet et à ses missions.

ARTICLE 4 – MODALITES D'EXECUTION DE LA CONVENTION

4.1 – Les moyens

Le Prestataire décidera seul du choix des moyens, y compris en personnel, devant être affectés aux missions faisant l'objet de la Convention. Il s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à ses missions, lesquelles pourront évoluer.

Le personnel ne pourra recevoir aucune directive de la part du Bénéficiaire et restera, en toute hypothèse, sous la responsabilité hiérarchique entière et exclusive du Prestataire.

4.2 – Les obligations du Prestataire

Il s'engage à mettre en œuvre, pour l'exécution de l'ensemble des missions à sa charge en vertu de la présente, toute la diligence requise, et à exécuter ses missions conformément aux règles de l'art.

4.3 – Les obligations du Bénéficiaire

Il s'engage à fournir, dans les délais et dans des conditions optimales, toutes les informations nécessaires à l'accomplissement des missions imparties au Prestataire en vertu de la présente.

ARTICLE 5 – REMUNERATION DU PRESTATAIRE

Comme indiqué à l'article 2, la Convention est rétroactive au 1^{er} janvier 2021. Pour autant, la rémunération prévue au présent article 5 ne sera applicable qu'à compter du 1^{er} janvier 2023, les deux premières années (2021 et 2022) ne faisant pas l'objet de rémunération du Prestataire.

5.1 – Rémunération forfaitaire annuelle

Pour l'ensemble des missions ci-dessus définies, le Prestataire percevra une rémunération annuelle forfaitaire de 64 000 € TTC, décomposée comme suit :

	en k€		
10% salaire chargé 4 personnes	59		
10% loyer et charges bureau	4	365 €/m2/an	charges 30% 80 m2
10% dépenses informatiques	<u>1</u>	3 k€/pers/an	
	64		

A titre indicatif, la ventilation de la rémunération par mission est la suivante :

- 10 k€ TTC pour la mission « Compétences obligatoires »
- 25 k€ TTC pour la mission « Vie sociale de la Société »
- 25 k€ TTC pour la mission « Comptabilité »
- 1 k€ TTC pour la mission « Assurances »
- 3 k€ TTC pour la mission « juridique »

5.2 – Rémunération ponctuelle

Il est expressément convenu que dans l'hypothèse où le Bénéficiaire viendrait à confier au Prestataire une mission à caractère exceptionnel, la rémunération de ladite mission ne sera pas comprise dans la rémunération fixée ci-dessus, mais sera alors préalablement fixée d'un commun accord entre les Parties et fera l'objet d'un avenant aux présentes.

5.3 – Modalité de règlement

La facturation de la rémunération sera émise trimestriellement par le Prestataire et payable par le Bénéficiaire dans un délai de quinze jours à compter de sa réception.

ARTICLE 6 – RESILIATION DE LA CONVENTION

A défaut par l'une ou l'autre des Parties d'exécuter ses obligations contractuelles, la Convention sera résiliée de plein droit si bon semble à l'autre Partie à l'expiration d'un délai de 30 jours calendaires après un simple commandement de payer ou d'exécuter resté en tout ou partie sans effet et contenant déclaration pour la Partie poursuivante de son intention d'user du bénéfice de la présente clause.

En outre, la Convention sera résiliée de plein droit en cas de dissolution de la Société.

ARTICLE 7 – CONFIDENTIALITE

Du fait des relations instaurées entre les Parties par la Convention, chaque Partie est susceptible d'avoir connaissance d'informations de nature confidentielle appartenant à l'autre Partie.

Chaque Partie s'engage à traiter confidentiellement toutes les informations obtenues ainsi que leur suite.

ARTICLE 8 – ATTRIBUTION DE JURIDICTION

L'ensemble des litiges relevant de l'interprétation ou de l'application de la Convention seront soumis au tribunal judiciaire de Bobigny.

Néanmoins, les Parties rechercheront une issue amiable à leurs litiges avant l'engagement d'une procédure judiciaire.

Fait à, le, en 2 exemplaires originaux dont un est remis à chaque Partie

Pour la Société	Pour Seine-Saint-Denis habitat
Stéphane TROUSSEL	Bertrand PRADE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 14 DECEMBRE 2023

Le Conseil d'Administration de Seine-Saint-Denis habitat, convoqué par mail le 29 novembre 2023, s'est réuni le jeudi 14 décembre 2023 à 17H en son siège 10, rue Gisèle Halimi à Bobigny (93002) sous la présidence de Monsieur Mathieu MONOT, Président de Seine-Saint-Denis habitat.

Administrateurs.trices :

Présent-e-s

Monsieur Mathieu MONOT
Madame Nadia AZOUG
Monsieur Stéphane TROUSSEL départ à 19h05 mandat à Mathieu MONOT
Madame Pascale LABBE départ à 18h58 mandat à Kamel BRAHMI
Monsieur Anthony MANGIN
Monsieur Géry DYKOKA NGOLO
Madame Françoise KERN
Monsieur Michel LANGLOIS
Madame Marinette SOLER KERRIEN
Madame Claire LEVY VROELANT
Monsieur Mohamed LALOUCH
Monsieur Faouzy GUELLIL départ à 18h30 mandat à Géry DYKOKA NGOLO
Monsieur Maurice MENDES DA COSTA
Monsieur Kamel BRAHMI
Madame Eliane FROMENTEL
Monsieur Philippe GERMAIN
Madame Huguette GRANVILLE
Madame Mebrouka HADJADJ
Madame Viviane PHLEGER
Monsieur Abdou AHAMED départ à 18h50 mandat à Mathieu MONOT
Monsieur Christian BANDE

Excusé-e-s

Monsieur Abdel-Madjid SADI mandat à Géry DYKOKA NGOLO
Madame Marlène DOINE mandat à Nadia AZOUG
Madame Ounissa FODIL mandat à Michel LANGLOIS
Monsieur Michel HOEN mandat à Stéphane TROUSSEL
Madame Sandrine CRIE
Madame Samira AÏT- BENNOUR
Madame Myriam TINE

Absents

Madame Anne-Emmanuelle OUVRARD
Monsieur Vijay MONANY
Monsieur Jean-Baptiste PATURET

Soit 24 membres à voix délibérative présents ou représentés à l'ouverture de la séance. Le quorum a été maintenu tout au long de la séance (quorum à 18 membres).
(possibilité de 2 pouvoirs par Administrateur.trice depuis la réforme de 2022).

Administration :

Présent-e-s

Monsieur Bertrand PRADE	Directeur Général
Monsieur Jean-Marc POULAIN	Directeur Général Adjoint
Madame Cécile MAGE	Directrice Générale Adjointe
Madame Clémence DEBAILLE	Directrice Générale Adjointe
Madame Linda PORCHER	Directrice Générale Adjointe
Madame Pauline HUGOT	Cheffe de cabinet

Excusée

Madame Christelle ROSENTHAL	Secrétaire de Direction
-----------------------------	-------------------------

**Direction des affaires
juridiques, de la
commande publique et
des moyens généraux**
LP/LP

Objet : **SAC Groupe Habitat en Seine-Saint-Denis**
Avenant n°3 du Pacte d'actionnaires de la SAC

LE PRESIDENT EXPOSE

07 - SAC avenant n°3
Pacte V01

Conseil d'administration

Délibération n°

05.04.23

Adopté à l'unanimité

Adopté à la majorité

Voix contre

Abstention (s)

NPPV

Vu la délibération n°02.02.23 du Conseil d'administration du 22 juin 2023 autorisant :

- le changement de gouvernance de la Société dénommée « Groupe Habitat en Seine-Saint-Denis, société de coordination » par sa transformation en un système moniste (Conseil d'administration et Direction générale),
- la modification en ce sens du Pacte d'actionnaires et des Statuts de la Société ;

Vu le projet d'avenant n°3 du Pacte d'actionnaires établi en ce sens et ci-annexé ;

LE CONSEIL DELIBERE

Article unique

Autorise le Directeur Général de Seine-Saint-Denis habitat à signer l'avenant n°3 du Pacte d'actionnaires **ci-annexé**.

Le Président

M. MONOT

Mathieu MONOT
Conseiller départemental

+ 1 annexe

*Avenant n°03 au Pacte d'actionnaires - changement gouvernance (Vdef 10.11.23)
(pour CS 21/11/23 et AG)*



Pacte d'actionnaires Avenant n°03

GRUPE HABITAT EN SEINE-SAINT-DENIS
SOCIETE ANONYME DE COORDINATION

ENTRE

• **SEINE-SAINT-DENIS HABITAT**, office public de l'habitat, établissement public à caractère industriel et commercial, sis 10, rue Gisèle Halimi, 93002 BOBIGNY Cedex, immatriculé au registre du commerce et des sociétés de Bobigny sous le numéro 279 300198 RCS Bobigny, représenté par son Directeur Général, Monsieur Bertrand PRADE ;

ci-après désigné « **SSDH** »,

• **LES HABITATIONS POPULAIRES**, société coopérative SCIC HLM à capital variable, dont le siège social est 10, rue Gisèle Halimi, 93002 BOBIGNY, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bobigny sous le numéro 575 751 656 RCS Bobigny, représentée par son Directeur Général, Monsieur Frédéric RAGUENEAU ;

ci-après désignée « **LHP** »,

• **DOMEFI**, société coopérative de production HLM à capital variable, dont le siège social est 33 avenue Pierre Mendès France, 75013 PARIS, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 578 208 878 RCS Paris, représentée par son Directeur Général délégué, Monsieur ;

ci-après désignée « **DOMEFI** »,

• **PANTIN HABITAT**, société coopérative d'intérêt collectif d'habitations à loyer modéré à capital variable dont le siège social est 6 Avenue du 8 Mai 1945 à PANTIN (93500), immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés sous le n° 311 622 237 (en cours de transfert de siège), représenté par son Directeur Général, Monsieur Mohamed ZERKOUNE ;

ci-après désigné « **PANTIN HABITAT** »,

• **L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE VILLEMOMBLE GRAND PARIS GRAND EST**, Etablissement public à caractère industriel et commercial dont le siège social est 10 Avenue Detouche à VILLEMOMBLE (93250), immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le n° 279 300 180 RCS Bobigny, représenté par son Directeur Général, Monsieur Vincent LEBRUN ;

ci-après désigné « **VILLEMOMBLE GRAND PARIS GRAND EST** »,

• **L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT D'AUBERVILLIERS**, Etablissement public à caractère industriel et commercial dont le siège social est 122 rue André Karman à AUBERVILLIERS (CS 10001 - 93303 cedex), immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le n° 279 300 206 RCS Bobigny, représenté par son Directeur Général, Monsieur Jean-Baptiste PATURET ;

ci-après désigné « **OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT D'AUBERVILLIERS** »,

SSDH, LHP, DOMEFI, PANTIN HABITAT, VILLEMOMBLE GRAND PARIS GRAND EST et OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT D'AUBERVILLIERS étant ci-après désignés ensemble les « **Parties** » et individuellement une « **Partie** ».

EN PRESENCE DE :

GROUPE HABITAT EN SEINE-SAINT DENIS, société de coordination, société anonyme au capital de 288 750 euros, dont le siège social est 10, rue Gisèle Halimi, à Bobigny (93000), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bobigny sous le numéro 893 284 828 RCS Bobigny, représenté par Monsieur Bertrand PRADE en sa qualité de Directeur général,

(ci-après dénommé la « **Société** », intervenant aux présentes pour accepter le bénéfice des droits qui lui sont consentis et les obligations mises à sa charge par le présent avenant au Pacte d'actionnaires).

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

Le pacte (ci-après le « Pacte ») du 5 novembre 2020 porte notamment sur les modalités de gouvernance de la Société.

Depuis lors ce Pacte a fait l'objet de deux avenants :

- avenant n°01 signé le 20 mai 2021
- avenant n°02 signé le 4 janvier 2022

La Société souhaite changer de mode gouvernance et adopter une forme moniste. Les Parties entendent conclure le présent avenant au Pacte modifiant le Titre « Gouvernance du pacte » et les articles 4, 5 et 6.

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - ACCORD DES PARTIES SUR LA TRANSFORMATION DE LA GOUVERNANCE DE LA SOCIETE ET LA MODIFICATION DE LA CLEF DE REPARTITION RELATIVE AU CALCUL DES COTISATIONS POUR LES MISSIONS OBLIGATOIRES

1.1 - Gouvernance

Depuis la création de la Société, sa gouvernance était de type « dualiste » puisqu'administrée et dirigée par le Directoire dont la gestion était contrôlée par le Conseil de surveillance.

Néanmoins, en cours de vie sociale, la Société peut décider de changer de type de gouvernance et passer de la forme dualiste à la forme moniste.

Les Parties se sont accordées sur l'intérêt de changer de système de gouvernance, en adoptant le type « moniste », pour permettre la participation du Conseil d'administration à la gestion de la Société, faciliter la gestion des comptes de la Société, et d'une manière générale, adapter les règles de gouvernance de la Société à la mise en œuvre de ses compétences obligatoires.

1.2- Cotisations

Depuis la création de la Société, les cotisations pour les missions obligatoires étaient appelées :

- pour 80 % du budget prévisionnel, auprès des actionnaires gérant des logements, au prorata du nombre de logements qu'ils gèrent au sens de l'article R. 411-6 du code de la construction et de l'habitation, dans sa version issue de l'article 2 du décret n° 2019-634 du 24 juin 2019 ;
- pour 20 % du budget prévisionnel, auprès des actionnaires DOMEFI et LHP, à hauteur de 90 % pour DOMEFI et 10 % pour LHP.

Pour les missions facultatives, la quote-part de cotisation correspondante était facturée à l'actionnaire ayant sollicité la mission et était égale au coût direct et indirect des services réalisés à son profit supporté par la Société.

Les Parties se sont accordées sur l'intérêt d'instaurer une nouvelle clef de répartition des dépenses obligatoires de la Société, de 1/6, à part égale entre chacun des membres.

Les cotisations pour les missions facultatives restant inchangées.

Le Pacte doit être modifié en ce sens.

ARTICLE 2 – MODIFICATION DE L'ARTICLE 4 « DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE DE LA SOCIETE »

Les Parties entendent modifier l'article 4 du Pacte.

L'ARTICLE 4 DU PACTE - DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE DE LA SOCIETE ETAIT AINSI REDIGE :

Chaque Partie s'engage, dans la limite de ses fonctions et pouvoirs respectifs, à prendre toutes mesures en vue de la mise en œuvre du présent article et, si nécessaire, à voter ou à faire voter toute résolution d'une Assemblée générale ou toute décision du Conseil de surveillance ou du Directoire nécessaire à la mise en œuvre du présent article.

Chaque Partie se porte fort des mêmes engagements pour les membres du Directoire et du Conseil de surveillance désignés sur sa proposition conformément aux stipulations du présent article.

4.1 - DIRECTOIRE

*Pendant toute la durée du Pacte, la composition et le fonctionnement du Directoire de la Société (ci-après le « **Directoire** ») devront être conformes aux principes suivants :*

- (i) Le Directoire est composé de deux membres dont un membre est présenté par SSDH et un membre est présenté par DOMEFI;*
- (ii) Le Président du Directoire, assurant la représentation légale de la Société, est le membre du Directoire présenté par SSDH;*
- (iii) Les décisions du Directoire autorisant les membres du Groupe à réaliser des investissements doivent être adoptées à l'unanimité de ses membres.*

4.2 - Conseil de surveillance (tel que modifié partiellement dans l'avenant n°02 au Pacte):

*Pendant toute la durée du Pacte, la composition et le fonctionnement du Conseil de surveillance de la Société (ci-après le « **Conseil de surveillance** ») devront être conformes aux principes suivants :*

- (i) Le Conseil de surveillance est composé de **20 membres**, ainsi qu'il suit :*

12 membres représentant les Parties :

SSDH : 4 membres ;

LHP : 1 membre ;

DOMEFI : 4 membres ;

PANTIN HABITAT : 1 membre ;

VILLEMOMBLE GRAND PARIS GRAND EST : 1 membre

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT D'AUBERVILLIERS : 1 membre

3 membres représentant les locataires, désignés dans les conditions définies aux statuts

5 membres représentant les collectivités locales d'implantation du patrimoine du Groupe :

Les EPT EST ENSEMBLE, PLAINE COMMUNE, PARIS TERRES D'ENVOL, GRAND PARIS GRAND EST ainsi que le Département de Seine-Saint-Denis.

- (ii) Resteront deux (2) postes disponibles qui pourraient être ouverts à de futurs actionnaires de la Société.*
- (iii) Le président et le vice-président du Conseil de surveillance sont élus parmi les membres du Conseil de surveillance présentés par SSDH, d'un commun accord entre les membres du Conseil de surveillance élus sur proposition de SSDH et de DOMEFI.*

L'article 4 du Pacte est annulé et remplacé comme suit dans le présent avenant n°03 au Pacte :

ARTICLE 4 – ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE DE LA SOCIETE

Chaque Partie s'engage, dans la limite de ses fonctions et pouvoirs respectifs, à prendre toutes mesures en vue de la mise en œuvre du présent article et, si nécessaire, à voter ou à faire voter toute résolution d'une Assemblée générale ou toute décision du Conseil d'administration nécessaire à la mise en œuvre du présent article.

Chaque Partie se porte fort des mêmes engagements pour les membres de la Direction Générale et du Conseil d'administration.

4.1 - DIRECTION GENERALE

Le Conseil d'administration nomme un Directeur général qui peut, ou non, être la même personne que le Président du Conseil d'administration et, le cas échéant, sur la proposition du Directeur général, un ou deux Directeurs généraux délégués, dont le Conseil d'administration définit les pouvoirs et fixe la rémunération.

Le Directeur général représente la Société à l'égard des tiers et, le cas échéant, les directeurs généraux délégués.

Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

La Société est engagée même si ces actes ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des Statuts suffise à constituer cette preuve.

Il ne pourra consentir aucun aval, caution, ou garantie sans autorisation préalable du Conseil.

4.2 - CONSEIL D'ADMINISTRATION

La composition et le fonctionnement du Conseil d'administration de la Société (ci-après le « **Conseil d'administration** ») devront être conformes aux principes suivants :

(iv) Le Conseil d'administration est composé de **20 membres**, ainsi qu'il suit :

12 membres représentant les Parties :

SSDH : 4 membres ;

LHP : 1 membre ;

DOMEFI : 4 membres ;

PANTIN HABITAT : 1 membre ;

VILLEMOMBLE GRAND PARIS GRAND EST : 1 membre

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT D'AUBERVILLIERS : 1 membre

3 membres représentant les locataires, désignés dans les conditions définies aux statuts

5 membres représentant les collectivités locales d'implantation du patrimoine du Groupe :

Les EPT EST ENSEMBLE, PLAINE COMMUNE, PARIS TERRES D'ENVOL, GRAND PARIS GRAND EST ainsi que le Département de Seine-Saint-Denis.

(v) Resteront deux (2) postes disponibles qui pourraient être ouverts à de futurs actionnaires de la Société.

(vi) Le président et le vice-président du Conseil d'administration sont élus parmi ses membres.

4.3 – COMITE D'INVESTISSEMENT

Dans le cadre de sa mission de maintien de la soutenabilité financière du Groupe, il sera institué par le la Conseil d'administration un Comité d'Investissement, chargé d'examiner tout projet de construction nouvelle ou de réhabilitation à réaliser par un des membres du Groupe, dont le coût de revient prévisionnel serait supérieur à 10 M€ HT.

Ce Comité d'Investissement réunira un représentant de chacun des membres et sera chargé d'étudier les dossiers d'investissement soumis par les membres, ce qui lui permettra d'émettre un avis destiné au Conseil d'administration, qui devra approuver à l'unanimité les projets soumis.

Le Comité d'Investissement présente annuellement au Conseil d'administration un bilan de son activité et des décisions prises sur son avis.

ARTICLE 3 – MODIFICATION DE L'ARTICLE 5 « COTISATIONS ET PROCEDURE BUDGETAIRE »

Les Parties entendent modifier l'article 5 du Pacte.

L'ARTICLE 5 - COTISATIONS ET PROCEDURE BUDGETAIRE ETAIT AINSI REDIGE :

Les cotisations pour les missions obligatoires seront appelées semestriellement d'avance comme suit, sauf accord unanime différent entre les Parties :

- Pour 80 % du budget prévisionnel, auprès des actionnaires gérant des logements, au prorata du nombre de logements qu'ils gèrent au sens de l'article R. 411-6 du code de la construction et de l'habitation, dans sa version issue de l'article 2 du décret n° 2019-634 du 24 juin 2019 ;

et

- Pour 20 % du budget prévisionnel, auprès des actionnaires DOMEFI et LHP, à hauteur de 90 % pour DOMEFI et 10 % pour LHP.

Les cotisations relatives aux missions obligatoires seront calculées sur la base du budget prévisionnel de fonctionnement de la Société défini et adopté annuellement par le Directoire au plus tard le 30 novembre de l'année précédente. Elles feront l'objet d'une régularisation selon les mêmes clefs de répartition figurant ci-dessus en cas de variation entre le réalisé et le budget prévisionnel.

Pour les missions facultatives, la quote-part de cotisation correspondante sera facturée à l'actionnaire ayant sollicité la mission et sera égale au coût direct et indirect des services réalisés à son profit supporté par la Société.

Le budget prévisionnel de fonctionnement de l'exercice 2021 figure à la Convention de moyens. Dans le cas où une augmentation de ce budget de plus de 10 % serait nécessaire, cette révision devra faire l'objet d'un accord préalable unanime des Parties. Il en sera de même pour l'adoption des budgets des années suivantes et, s'il y a lieu, de leur augmentation de plus de 10 %.

L'article 5 du Pacte est annulé et remplacé comme suit dans le présent avenant n°03 au Pacte:

« ARTICLE 5 – COTISATIONS ET PROCEDURE BUDGETAIRE DE LA SOCIETE

Les cotisations pour les missions obligatoires seront appelées semestriellement d'avance comme suit :

au 1/6, à part égale entre chacun des membres, avec rétroactivité au 1er janvier 2023.

Les cotisations relatives aux missions obligatoires seront calculées sur la base du budget prévisionnel de fonctionnement de la Société défini et adopté annuellement par le Conseil d'administration au plus tard le 30 novembre de l'année précédente. Elles feront l'objet d'une régularisation selon les mêmes clefs de répartition figurant ci-dessus en cas de variation entre le réalisé et le budget prévisionnel.

Dans le cas où une augmentation de ce budget de plus de 10 % serait nécessaire, cette révision devra faire l'objet d'un accord préalable unanime des Parties.

Pour les missions facultatives, la quote-part de cotisation correspondante sera facturée à l'actionnaire ayant sollicité la mission et sera égale au coût direct et indirect des services réalisés à son profit supporté par la Société. »

ARTICLE 4 – MODIFICATION DE L'ARTICLE 6 « SOUTENABILITE FINANCIERE »

Les Parties entendent modifier l'article 6 du Pacte s'agissant des références au directoire et conseil de surveillance qui doivent être modifiées **comme suit** :

« ARTICLE 6 – « SOUTENABILITE »

*Afin de favoriser la soutenabilité financière de la Société ainsi que de chacun des associés, le **Directeur Général ou Conseil d'administration** se réunira régulièrement afin d'examiner avec les dirigeants de chaque organisme, la situation financière de l'associé. Ces réunions collégiales permettront, en cas de difficultés financières, d'étudier les mesures et les dispositifs de droit commun à mettre en place afin de rétablir la situation.*

La Société pourra avoir également recours aux solutions d'ingénierie financière proposées par le groupe Caisse des dépôts et la CGLLS afin d'accompagner l'associé.

6.1 - CRITERES DE SOUTENABILITE FINANCIERE :

La soutenabilité financière est évaluée sur la base des critères ci-après définis :

6.2 - POUR LES ORGANISMES SOUS PROTOCOLE CGLLS :

Il est considéré que la bonne mise en application du protocole CGLLS vaut soutenabilité financière de l'organisme sur la durée du plan. Les rapports et notes d'évaluation du plan sont transmis à la Société.

Ainsi, les manquements à la bonne application du protocole CGLLS sont qualifiés de situation dégradée susceptible de donner lieu à la procédure prévue aux présents articles.

Il est précisé que, à chaque étape de la procédure, les mesures de soutenabilité financière décidées par la Société dans les conditions ci-dessous devront être pleinement articulées avec l'intervention éventuelle de la CGLLS auprès d'un organisme en difficulté. Elles ne peuvent conduire à remettre en cause les orientations prises par l'organisme concerné pour l'exécution d'un protocole ou plan élaboré avec la CGLLS.

En cas de conclusion d'un protocole CGLLS en cours de procédure, les critères de soutenabilité pris en compte seront ceux fixés aux présents articles à compter de la signature du protocole.

6.3 - POUR LES ORGANISMES QUI NE SONT PAS SOUS PROTOCOLE CGLLS :

La soutenabilité financière est considérée comme étant dégradée lorsqu'au moins un des indicateurs suivants est atteint :

- L'autofinancement net de l'organisme, du dernier arrêté de comptes et/ou en prévisionnel (PMT sur 10 ans) est inférieur à 3% du montant total des loyers quittancés ;
- Le potentiel financier à terminaison, du dernier arrêté de comptes et/ou en prévisionnel (PMT sur 10 ans) est inférieur à 2 mois de loyers annuels et/ou a subi une variation à la baisse significative (> 20% de variation) par rapport à l'exercice précédent ;

La structure du résultat net dans sa décomposition « résultat d'exploitation » et « résultat exceptionnel » sera également regardée par rapport à la situation propre à chaque organisme, et ce sur la base du dernier arrêté de comptes mais également en tendancier sur la durée du PMT.

Les indicateurs et seuils de soutenabilité tiennent compte des critères de santé financière et ratios utilisés par la profession du secteur HLM (Banque des Territoires, CGLLS, Fédération des OPH). Sur délibération du **Conseil d'administration** de la Société, ils seront amenés à évoluer en corrélation avec l'évolution des bonnes pratiques et d'éventuels nouveaux ratios du secteur.

6.4 - PROCEDURE DE MISE EN OEUVRE DES MESURES RELATIVES A LA SOUTENABILITE FINANCIERE :

Pour l'ensemble des mesures décrites ci-après, les décisions du **Conseil d'administration** sont adoptées à l'unanimité de ses membres. Les directeurs désignés parmi les candidats proposés par l'organisme concerné par la procédure ne prennent pas part au vote.

6.5 - ENGAGEMENTS DE L'ORGANISME CONCERNE :

La situation financière des actionnaires est analysée annuellement lors du premier **Conseil d'administration** qui suit l'approbation des comptes combinés et l'approbation des comptes de la Société par l'Assemblée Générale, sur la base des comptes annuels et du dernier PMT validé par les instances.

S'il est constaté, à cette occasion, une atteinte d'un des indicateurs susmentionnés, ou de manquement à la bonne mise en application d'un protocole CGLLS, le **Directeur Général** sollicite la communication d'un rapport de l'organisme concerné, comportant l'ensemble des justifications et explications de la dégradation de sa situation financière, ainsi que les mesures et des engagements qu'il entend adopter pour la rétablir, à remettre dans les deux mois à compter de la notification.

6.6 - EXAMEN DES MESURES ET ENGAGEMENTS PROPOSES :

Dans les 15 jours suivant la remise du rapport, l'organisme le présente au **Directeur Général** de la Société. Ce dernier examine ce rapport sur la base des éléments présentés par l'organisme, puis propose l'adoption d'une mesure au **Conseil d'administration**.

Au vu de la proposition du **Directeur Général**, le **Conseil d'administration** peut décider à ce stade :

- la validation du plan de redressement de l'organisme, dans le cas où il considère que les mesures proposées permettent le rétablissement du ou des indicateurs de soutenabilité financière dans un délai jugé raisonnable ;
- l'amendement du plan de redressement proposé par l'organisme. Dans ce cas, le **Conseil d'administration** peut proposer des ajustements des mesures de l'organisme et/ou des pistes complémentaires visant le rétablissement de la situation. Dans ce cas, l'organisme concerné est tenu de transmettre un rapport amendé dans les 15 jours ouvrés.
- d'une mesure d'interdiction ou de limitation de la distribution de dividende, ou d'interdiction ou de limitation de la réalisation d'un investissement.

En toute hypothèse, le **Conseil d'administration** fixe un délai raisonnable, qui ne peut être supérieur à un exercice budgétaire d'un an, au terme duquel l'organisme devra présenter un rapport au **Conseil d'administration** quant à la réalisation des mesures du plan, ainsi qu'aux effets de ce plan sur les indicateurs de soutenabilité.

6.7 - EXAMEN DE LA MISE EN OEUVRE DU PLAN DE REDRESSEMENT :

Au terme du délai raisonnable fixé par le **Conseil d'administration** à l'issue de la procédure, l'organisme présente un rapport au **Conseil d'administration** relatif à la réalisation des mesures du plan, ainsi qu'aux effets de ce plan sur les indicateurs de soutenabilité.

Dans les 15 jours suivant la remise du rapport, l'organisme le présente au **Directeur Général**. Le **Directeur Général examine** ce rapport sur la base des éléments présentés par l'organisme puis propose l'adoption d'une mesure au **Conseil d'administration**.

Au vu de la proposition du **Directeur Général**, le **Conseil d'administration** peut décider à ce stade :

- de prendre acte du redressement de l'organisme dans l'hypothèse où la mise en œuvre du plan a permis de rétablir la soutenabilité financière de l'organisme en fonction des indicateurs et seuils fixés aux présents articles;
- dans l'hypothèse où le plan n'a pas été mis en œuvre, ou lorsque la mise en œuvre du plan n'a pas permis de rétablir la soutenabilité financière de l'organisme, le **Conseil d'administration** peut à ce stade :
 - enjoindre l'organisme à présenter un nouveau plan de redressement dans un délai raisonnable qui ne peut être supérieur à un exercice budgétaire d'un an. Dans ce cas, il est de nouveau fait application de la procédure décrite aux présents articles,
 - ou, lorsqu'une urgence à rétablir la soutenabilité financière du groupe est justifiée, le **Conseil d'administration** peut prononcer l'une des mesures suivantes après consultation préalable des organes dirigeants de l'organisme concerné :

- la cession totale ou partielle du patrimoine de cet organisme
- ou sa fusion avec un autre organisme du groupe.

6.8 - EXAMEN DE LA MISE EN OEUVRE DU NOUVEAU PLAN DE REDRESSEMENT (LE CAS ECHEANT) :

Au terme du délai raisonnable fixé par le **Conseil d'administration** à l'issue de la procédure, lorsqu'elle aboutit à l'adoption d'un nouveau plan de redressement, l'organisme présente un rapport au **Conseil d'administration** relatif à la réalisation des mesures du nouveau plan, ainsi qu'aux effets de ce plan sur les indicateurs de soutenabilité.

Dans les 15 jours suivant la remise du rapport, l'organisme le présente au **Directeur Général**. Ce dernier examine ce rapport sur la base des éléments présentés par l'organisme, puis propose l'adoption d'une mesure au **Conseil d'administration**.

Au vu de la proposition du **Directeur Général**, le **Conseil d'administration** peut décider à ce stade :

- de prendre acte du redressement de l'organisme dans l'hypothèse où la mise en œuvre du plan a permis de rétablir la soutenabilité financière de l'organisme en fonction des indicateurs et seuils fixés aux présents articles;
- ou, à défaut, de prendre l'une des mesures suivantes après consultation préalable des organes dirigeants de l'organisme concerné :
 - la cession totale ou partielle du patrimoine de cet organisme
 - ou sa fusion avec un autre organisme du groupe. »

ARTICLE 5 : AUTRES STIPULATIONS DU PACTE

Les autres stipulations du Pacte et des Avenants n°1 et 2 restent inchangées.

ARTICLE 6 : ENTREE EN VIGUEUR DE L'AVENANT

Les Parties conviennent que le présent Avenant entrera en vigueur à compter de sa signature.

Fait à Bobigny,

Le 2023, en 6 exemplaires originaux

SEINE-SAINT-DENIS HABITAT
Monsieur Bertrand PRADE

DOMEFI

Monsieur [REDACTED]

LES HABITATIONS POPULAIRES

Monsieur Frédéric RAGUENEAU

PANTIN HABITAT

Monsieur Mohamed ZERKOUNE

**L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE
VILLEMOMBLE GRAND PARIS GRAND EST**

Monsieur Vincent LEBRUN

L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT D'AUBERVILLIERS

Monsieur Jean-Baptiste PATURET

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 14 DECEMBRE 2023

Le Conseil d'Administration de Seine-Saint-Denis habitat, convoqué par mail le 29 novembre 2023, s'est réuni le jeudi 14 décembre 2023 à 17H en son siège 10, rue Gisèle Halimi à Bobigny (93002) sous la présidence de Monsieur Mathieu MONOT, Président de Seine-Saint-Denis habitat.

Administrateurs.trices :

Présent-e-s

Monsieur Mathieu MONOT
Madame Nadia AZOUG
Monsieur Stéphane TROUSSEL départ à 19h05 mandat à Mathieu MONOT
Madame Pascale LABBE départ à 18h58 mandat à Kamel BRAHMI
Monsieur Anthony MANGIN
Monsieur Géry DYKOKA NGOLO
Madame Françoise KERN
Monsieur Michel LANGLOIS
Madame Marinette SOLER KERRIEN
Madame Claire LEVY VROELANT
Monsieur Mohamed LALOUCH
Monsieur Faouzy GUELLIL départ à 18h30 mandat à Géry DYKOKA NGOLO
Monsieur Maurice MENDES DA COSTA
Monsieur Kamel BRAHMI
Madame Eliane FROMENTEL
Monsieur Philippe GERMAIN
Madame Huguette GRANVILLE
Madame Mebrouka HADJADJ
Madame Viviane PHLEGER
Monsieur Abdou AHAMED départ à 18h50 mandat à Mathieu MONOT
Monsieur Christian BANDE

Excusé-e-s

Monsieur Abdel-Madjid SADI mandat à Géry DYKOKA NGOLO
Madame Marlène DOINE mandat à Nadia AZOUG
Madame Ounissa FODIL mandat à Michel LANGLOIS
Monsieur Michel HOEN mandat à Stéphane TROUSSEL
Madame Sandrine CRIE
Madame Samira AÏT- BENNOUR
Madame Myriam TINE

Absents

Madame Anne-Emmanuelle OUVRARD
Monsieur Vijay MONANY
Monsieur Jean-Baptiste PATURET

Soit 24 membres à voix délibérative présents ou représentés à l'ouverture de la séance. Le quorum a été maintenu tout au long de la séance (quorum à 18 membres).
(possibilité de 2 pouvoirs par Administrateur.trice depuis la réforme de 2022).

Administration :

Présent-e-s

Monsieur Bertrand PRADE	Directeur Général
Monsieur Jean-Marc POULAIN	Directeur Général Adjoint
Madame Cécile MAGE	Directrice Générale Adjointe
Madame Clémence DEBAILLE	Directrice Générale Adjointe
Madame Linda PORCHER	Directrice Générale Adjointe
Madame Pauline HUGOT	Cheffe de cabinet

Excusée

Madame Christelle ROSENTHAL	Secrétaire de Direction
-----------------------------	-------------------------

**DGA Affaires
juridiques,
Commande publique
et Moyens généraux
LP**

Objet : Désignation d'un représentant de Seine-Saint-Denis habitat au Smirec (Syndicat mixte des réseaux d'énergie calorifique) – remplaçant de Romain Menteyne (suppléant)

LE PRESIDENT EXPOSE

08 - représentant
SMIREC V01

Vu la délibération n° 10.04.22 du Conseil d'Administration du 15 décembre 2022 relative à la désignation des représentant.es de Seine-Saint-Denis habitat au SMIREC, comme suit :

**Conseil
d'Administration**

Titulaires :
- M. Eric LESCURIER, Chef du service Maintenance
- Mme Clémence DEBAILLE, Directrice Générale Adjointe

Délibération n°

06.04.23

Suppléants :
- M. Romain MENTEYNE, Directeur technique
- M. Abdou AHAMED, administrateur, représentant des locataires

Adopté à l'unanimité

Considérant la nécessité de redésigner 1 suppléant, suite à son départ de l'Office de M. Romain MENTEYNE ;

Adopté à la majorité

Sur proposition du Président ;

Voix contre

Abstention (s)

NPPV

LE CONSEIL DELIBERE

Article 1

Est désignée comme représentante de Seine-Saint-Denis habitat au SMIREC, **Mme Morgane LE GALLIC**, Technicienne économe des flux au service Maintenance, en qualité de suppléante, en remplacement de M. Romain MENTEYNE.

Article 2

Elle rendra compte au Président de son Conseil d'Administration de toutes questions et décisions intéressant Seine-Saint-Denis habitat.

Article 3

Etant ici précisé qu'il appartiendra au SMIREC de nommer cette représentante au sein de ses propres instances.

Le Président

M. MONOT

Mathieu MONOT
Conseiller départemental